

C.R.I. N° 17 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Jeudi 7 mai 2015

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>100e anniversaire du début du génocide arménien</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Documents - Dépôt</i>	1
<i>Communication</i>	2
<i>Documents - Prises en considération</i>	2
<i>Intervention de M. van Ypersele, professeur ordinaire de climatologie et de sciences de l'environnement à l'UCL, Vice-président du GIEC, sur la politique climatique</i>	
Intervenants : M. le Président, M. van Ypersele, professeur ordinaire de climatologie et de sciences de l'environnement à l'UCL, Vice-président du GIEC, sur la politique climatique	2
<i>Communication du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, MM. Crucke, Collignon, Hazée, Fourny, Puget, Bouchez.....	10
<i>Débat sur la stratégie aéroportuaire en Wallonie, en application de l'article 62 du règlement</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Jeholet, Onkelinx, Daele, Mme Simonet, MM. Puget, Tzanetatos, Mmes Trotta, Salvi, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal,.....	27
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région sur « la mise en demeure par la Commission européenne concernant Natura 2000 », par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 172 (2014-2015) N° 1) et par M. Mottard, Mme Moinnet et M. Desquesnes (Doc. 173 (2014-2015) N° 1)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée.....	43
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région sur « l'impact et le devenir du nourrissage dissuasif du sanglier », par Mme Brogniez, MM. Evrard, Mouyard et Dodrimont (Doc. 174 (2014-2015) N° 1) et par MM. Desquesnes et Mottard (Doc. 175 (2014-2015) N° 1)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	43

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le hold-up du Gouvernement wallon en matière de certificats verts pour les installations photovoltaïques » par MM. Jeholet, Crucke, Mme Defrang-Firket et M. Maroy (Doc. 177 (204-2015) N° 1) et par MM. Stoffels et Fourny (Doc. 178 (2014-2015) N° 1)

Vote nominatif..... 44

Projet de motion déposé en conclusion du débat sur le transfert des moyens financiers de l'État fédéral aux Régions en application de la nouvelle loi de financement, par MM. Fourny et Collignon (Doc. 179 (2014-2015) N° 1)

Vote nominatif..... 45

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Hazée..... 45

Proposition de résolution visant à reporter l'introduction de la taxe au kilomètre pour les camions, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Mme Dock et M. Dodrimont (Doc. 66 (2014-2015) N° 1 et 2)

Vote nominatif..... 45

Proposition de résolution relative à la politique climatique et à la solidarité internationale de la Wallonie, déposée par MM. Bouchez, Jeholet, Crucke, Mme Defrang-Firket et M. Maroy (Doc. 93 (2014-2015) N° 1 à 3))..... 45

Vote nominatif..... 45

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Daele..... 46

Proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, déposée par M. Antoine, Mmes Simonet, Moinnet et M. Fourny (Doc. 150 (2014-2015) N° 1 à 5)

Votes nominatifs..... 46

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Fourny..... 47

Votes nominatifs (Suite)..... 47

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Fourny..... 48

Votes nominatifs (Suite)..... 48

Vote sur l'ensemble..... 49

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, Mmes Defrang-Firket, Ryckmans, MM. Puget, Dermagne.....	49
<i>Proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), déposée par Mme Ryckmans, M. Hazée, Daele et Henry (Doc. 151 (2014-2015) N° 1 et 2).....</i>	<i>51</i>
<i>Vote nominatif.....</i>	<i>51</i>
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « CFC » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Vote nominatif.....</i>	<i>51</i>
<i>Liste des intervenants.....</i>	<i>53</i>
<i>Index des matières.....</i>	<i>54</i>
<i>Abréviations courantes.....</i>	<i>55</i>

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 8 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

100E ANNIVERSAIRE DU DÉBUT DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

M. le Président. - Puis-je vous inviter à regagner vos places et, une fois celles-ci regagnées, vous lever parce que je voudrais vous proposer, à l'invitation de différents membres de cette assemblée, d'observer une minute de silence pour commémorer le centième anniversaire du génocide du peuple arménien ?

Nous devons, par rapport à ce qu'ils ont connu, à ce que nous connaissons aujourd'hui, avoir cette minute de respect à leur égard.

Je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'assemblée observe un moment de silence)

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Cornet et Péciaux, qui avaient déjà été excusées pour raison de santé malheureusement hier, et M. Mouyard, pour raisons de santé ;
- Mmes Moinnet et Zrihen, pour obligation de mandat.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à améliorer la qualité d'emploi et le financement du système des titres-services, par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 196 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant au maintien du projet du tram à Liège, par Mmes Defraigne, Defrang-Firket, MM. Dodrimont et Jeholet (Doc. 197 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à la politique wallonne en matière de logement étudiant, par MM. Arens et Fourny (Doc. 198 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre l'homophobie et à ouvrir le don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, par M. Lefebvre (Doc. 199 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à un recentrage des plans de cohésion sociale, par Mmes Vienne, Péciaux, M. Martin, Mmes Bonni, Kapompole et M. Onkelinx (Doc. 200 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative au projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, l'accord économique et commercial global, par MM. Gillot et Warnier (Doc. 201 (2014-2015) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. - J'ai le plaisir de vous informer – nous n'en sommes pas peu fiers – qu'en suite de l'audit approfondi de l'ensemble des services réalisé au mois de mars par une société extérieure, totalement indépendante de notre organisation, le Greffe du Parlement wallon vient de recevoir sa deuxième recertification à la norme managériale ISO9001 : 2008.

On peut applaudir l'ensemble des services et singulièrement son Secrétaire général.

(Applaudissements)

Le représentant de la société SGS m'a officiellement remis l'attestation de recertification lors de la réunion du Bureau du jeudi 30 avril.

Cette nouvelle distinction n'est pas anodine puisqu'elle fait du Greffe la seule administration parlementaire au monde à être ainsi reconnue pour l'ensemble de ses activités et, surtout, garantit aux parlementaires une attention permanente à la plus haute qualité des services.

La déclaration de Politique Qualité dans sa version actualisée a par ailleurs été approuvée par le Bureau. Elle peut être consultée sur le site web du Parlement.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application de l'article 119 du règlement, appelle le Parlement wallon à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à améliorer la qualité d'emploi et le financement du système des titres-services, déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 196 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant au maintien du projet du tram à Liège, déposée par Mmes Defraigne, Defrang-Firket, MM. Dodrimont et Jeholet (Doc. 197 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à la politique wallonne en matière de logement étudiant, déposée par MM. Arens et Fourny (Doc. 198 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre l'homophobie et à ouvrir le don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, déposée par M. Lefebvre (Doc. 199 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à un recentrage des plans de cohésion sociale, déposée par Mmes Vienne, Péciaux,

M. Martin, Mmes Bonni, Kapompole et M. Onkelinx (Doc. 200 (2014-2015) N° 1) ;

- la proposition de résolution relative au projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, l'accord économique et commercial global, déposée par MM. Gillot et Warnier (Doc. 201 (2014-2015) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 196 sera envoyée à la Commission de l'emploi et de la formation, la proposition n° 197 à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, les propositions n° 198 et n° 200 à la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie, la proposition n° 199 à la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé et la proposition n° 201 à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

INTERVENTION DE M. VAN YPERSELE, PROFESSEUR ORDINAIRE DE CLIMATOLOGIE ET DE SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT À L'UCL, VICE-PRÉSIDENT DU GIEC, SUR LA POLITIQUE CLIMATIQUE

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'intervention de M. van Ypersele, professeur ordinaire de climatologie et de sciences de l'environnement à l'UCL, Vice-président du GIEC, sur la politique climatique.

J'invite M. van Ypersele à venir me rejoindre, ce qui me permettra de l'accueillir au nom de toute l'assemblée.

(Applaudissements)

Monsieur le Professeur, soyez le bienvenu !

Chers collègues, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille au sein du Parlement wallon, haut lieu de notre démocratie, une démocratie que nous voulons résolument tournée vers le monde entier, comme en témoignent largement les débats qui s'y sont tenus cette semaine.

Construction européenne, accords de libre-échange, situation financière en Europe furent ainsi au cœur de nos travaux.

Après avoir accueilli M. Luc Coene, Gouverneur honoraire de la Banque nationale de Belgique, ce lundi, M. Herman Van Rompuy, Président sortant du Conseil européen, hier, et après avoir accueilli avant-hier une délégation de haut niveau de l'Assemblée représentative

du Maroc, c'est un honneur pour nous de recevoir, cette semaine encore, au sein de cette assemblée, une personnalité – le mot est faible – de premier plan, à l'expertise scientifique reconnue à l'échelle internationale.

Docteur en sciences physiques, climatologue, professeur ordinaire à l'UCL, membre du Conseil fédéral du développement durable et Vice-président du GIEC, votre travail remarquable est reconnu au plus haut niveau et fait de vous le premier ambassadeur de la politique climatique en Belgique et sur la scène internationale.

Les nombreux prix qui vous ont été décernés et le soutien de la Belgique à votre candidature au poste prestigieux de président du GIEC font largement état de votre expertise.

Monsieur le Professeur, l'enjeu climatique nous concerne tous, que ce soit par des gestes du quotidien, nous venons de recevoir ce matin l'Assemblée des jeunes Wallons pour l'environnement, avec un débat de très grande qualité. De nombreux parlementaires présents y ont pris part. Que ce soit par des mesures prises au niveau local, régional ou national ou encore par des actions menées largement au niveau européen et au niveau mondial, chaque acteur est appelé à contribuer à l'effort commun qui doit être mené pour préserver notre planète.

Une lutte efficace contre les changements climatiques implique la responsabilité de tous.

Monsieur le Professeur, la Conférence de Paris qui aura lieu à la fin de cette année représente un tournant dans les négociations climatiques internationales. L'enjeu est en effet de taille puisque l'ambition affichée est d'y conclure un accord qui prendrait le relais de l'actuel Protocole de Kyoto.

Nous attendons beaucoup de ce prochain sommet que nous espérons plus ambitieux que les précédents en termes de développement durable. Nous appelons dès lors nos dirigeants, Monsieur le Ministre, à aborder ce défi avec détermination pour que ces questions difficiles, mais inévitables, puissent trouver une réponse appropriée et donner lieu à des actions concrètes et efficaces.

Monsieur le Professeur, en 2007, le GIEC dont vous êtes un membre actif depuis de très nombreuses années, et M. Al Gore, fervent défenseur de l'environnement, ont partagé le prix Nobel de la Paix qui les a récompensés de leurs nombreux efforts pour rassembler et diffuser les connaissances sur les changements climatiques.

Ces efforts ont été salués plus récemment. Ainsi, M. José Manuel Barroso, alors président de la Commission européenne, vous félicitait pour votre contribution à la lutte contre le changement climatique

qui « a accru l'intérêt pour cette question partout dans le monde et a inspiré tant les responsables politiques que les citoyens. Plus que jamais, le présent déterminera l'avenir ».

Comme vous le disiez – vous citez souvent Martin Luther King au terme de vos conférences – et pour être totalement en phase et avant de vous donner la parole, je partagerai cette sentence que vous aimez à répéter de ce pasteur américain : « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ».

Monsieur le Professeur, Monsieur l'expert, Monsieur le candidat président, aujourd'hui, le lutrin vous appartient et vous vous adressez à vos frères pour qu'ils ne deviennent, pas plus moi qu'eux, des idiots.

Je vous remercie.

La parole est à M. van Ypersele.

M. van Ypersele, professeur ordinaire de climatologie et de sciences de l'environnement à l'UCL, Vice-président du GIEC. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie pour votre présence, Monsieur le Ministre.

C'est un grand honneur pour moi d'être accueilli dans votre assemblée. Je dois dire que je suis un peu ému, car j'étais aussi très heureux, il y a trois ou quatre ans, de recevoir les insignes de Commandeur du mérite wallon, parmi la première fournée de récipiendaires de ce titre. Pouvoir parler aujourd'hui dans cette séance plénière est un grand honneur pour moi.

Je voudrais vous parler, pour l'essentiel, du contenu du dernier rapport du GIEC : quels sont ses messages-clés, en essayant de reprendre dans ce contenu parfois très technique, ce qui peut être le plus intéressant pour vous, décideurs politiques ?

Tout d'abord, quelques mots pour rappeler ce qu'est le GIEC et pourquoi il a été créé.

Le GIEC est le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ce n'est pas autre chose, car parfois on met autre chose derrière cet acronyme. En anglais, c'est aussi l'IPCC. C'est un groupe d'experts qui a été établi par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement, il y a un peu plus de 25 ans, non pas pour faire des recherches supplémentaires sur le climat, mais pour faire quelque chose qui est d'une certaine manière, encore plus original, à savoir faire l'évaluation et la synthèse – mais le mot « évaluation » est très important – de l'état des connaissances à propos de toutes les dimensions des changements climatiques. Cela concerne aussi bien les aspects purement climatologiques qui sont importants, mais qui ne sont qu'une partie de ce dont le GIEC s'occupe et ce qui concerne les conséquences qui sont

soit déjà observées, soit attendues des changements climatiques, mais aussi de ce que l'on appelle l'espace des solutions.

Quelles sont les options disponibles pour soit s'adapter à la partie des changements climatiques que l'on ne pourra plus éviter, soit prévenir celles que l'on peut encore éviter, principalement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui causent les perturbations climatiques ?

Les trois grandes questions auxquelles les rapports du GIEC essayent de répondre sont les suivantes : que se passe-t-il dans le système climatique ? Quels sont les risques ? Que peut-on faire ? Je vous ai mis, sur la gauche de la diapositive que je vous présente, les couvertures des trois principaux volumes du dernier rapport du GIEC. C'est la cinquième série de rapports d'évaluation. Le premier volume concerne la climatologie, le deuxième concerne les impacts, la vulnérabilité et les options d'adaptation et le troisième, les options d'atténuation. Je n'aime pas cette traduction du mot anglais *mitigation* car elle ne rend pas bien le sens anglais du terme. Ce que l'on entend par atténuation, c'est la réduction et tout ce qui concerne les réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Ces trois volumes – il y en a même un qui est divisé en deux parties – c'est beaucoup de matières, soit près de 5 000 pages. Voici, en une diapositive, une tentative de résumé des messages-clé que je vais détailler un peu plus par la suite, de ce cinquième rapport d'évaluation du GIEC qui a été terminé il y a un plus de six mois à Copenhague, lorsque le rapport de synthèse du GIEC a été publié.

Le premier message, c'est que l'influence humaine sur le système climatique est claire. Il n'y a pas de probabilité associée à cette affirmation. Il y a une affirmation très claire que l'influence humaine sur le système climatique est claire. La poursuite des émissions de gaz à effets de serre augmentera le risque d'impacts graves, répandus et irréversibles pour les populations et les écosystèmes avec malheureusement – je reviendrai sur ce point – une règle assez générale que ce sont les populations les plus pauvres qui sont d'habitude les premières et les plus affectées, même si les autres ne perdent rien pour attendre, si je peux dire.

Alors que les changements climatiques représentent une menace pour le développement durable, il existe de nombreuses opportunités pour intégrer l'atténuation, l'adaptation, mais aussi la poursuite d'autres objectifs sociétaux, puisque les 836 auteurs principaux du GIEC sont bien conscients que les décideurs politiques que vous êtes ont d'autres problèmes à résoudre que le seul problème des changements climatiques.

Il est possible d'intégrer de manière cohérente la recherche de l'atténuation, de l'adaptation et la poursuite d'autres objectifs sociétaux.

Enfin, en résumé, l'humanité a les moyens de limiter les changements climatiques et de construire un avenir à la fois plus durable et plus résilient.

Que se passe-t-il dans le système climatique ? C'est la première question à laquelle s'attelle le rapport du GIEC. Cette question reste d'actualité parce que certains font leurs choux gras de cette courbe, de ces quelques points. Ce n'est pas une courbe très longue, ils vous parlent de la température des 15 dernières années. Et encore, sur cette courbe-ci, il n'y a pas les deux dernières années – je devrais mettre ce diagramme à jour. Quand on regarde cette courbe de la température mondiale des 15 dernières années, on ne voit pas une tendance à la hausse extraordinairement marquée.

Certains font leurs choux gras du fait qu'à voir cette courbe, le réchauffement climatique ne serait qu'une illusion. C'est toutefois ce que l'on appelle mentir avec des statistiques et citer les informations de manière sélective, parce que si l'on regarde au cours des 100 dernières années, on aurait pu sélectionner plusieurs fois des périodes de 10 ou 15 ans au cours desquelles la température n'évoluait pas, en première apparence, clairement à la hausse. Mais comme vous le voyez, successivement – et c'est encore plus visible quand on prend l'ensemble de la courbe sur les 100 dernières années – les décennies sont devenues de plus en plus chaudes. Le climat ne se définit pas sur 10 ans ou sur 15 ans, il est défini au minimum sur une période de 30 ans. Si l'on fait les moyennes 10 ans par 10 ans, voilà comment se présentent les quatre dernières décennies : elles sont successivement plus chaudes que les précédentes.

Pour ce qui concerne la dernière période de 30 ans pour laquelle on a des statistiques, dans l'hémisphère nord en tout cas, elle est probablement la plus chaude depuis 1 400 ans. Ce réchauffement est bien en cours.

Si l'on n'a pas assez d'informations avec les courbes de température, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur quelques autres paramètres.

Par exemple, voici le glacier du Plateau en Alaska, tel qu'il se présentait en 1961. Le voici 40 ans plus tard, pris depuis le même endroit, avec un objectif de la même focale. On constate que la glace a pratiquement fondu. C'est le comportement de plus de 80 % des glaciers dans le monde et c'est un des autres signes bien visibles du fait que le climat est en train de changer profondément.

Il y en a d'autres. C'est par exemple l'élévation du niveau des mers – que vous voyez sur la diapositive quant à son niveau moyen – avec une élévation déjà d'une vingtaine de centimètres au cours des 100 dernières années. C'est aussi un changement dans la composition de l'atmosphère, et l'on sait bien qu'il y a un lien entre les deux. Vous voyez la courbe qui montre le pourcentage de CO₂ dans l'atmosphère, la concentration

en CO₂. La courbe rouge est représentative de la concentration dans l'hémisphère nord ; la ligne noire, qui est juste en dessous, présente les mesures au pôle Sud, au cours des 50-60 dernières années.

Si l'on prend même un peu plus de recul et que l'on regarde les reconstructions qui ont été possibles grâce à l'analyse des bulles d'air piégées dans la glace antarctique, on a pu reconstituer la composition de l'atmosphère pour les 800 000 dernières années – c'est l'enregistrement que vous voyez sur la diapositive. Pendant 800 000 ans, cette concentration en CO₂ a oscillé entre – j'arrondis les chiffres – 200 millionnièmes et 300 millionnièmes, alors que nous sommes aujourd'hui à 400 millionnièmes.

Il y a deux jours, nous étions à 403 parties par million, en ce qui concerne la quantité quotidienne de CO₂ mesurée dans l'hémisphère nord, dans la station de référence. Cela représente une augmentation de quasiment 40 % au cours de la période industrielle ; ce qui nous a fait sortir de la gamme des fluctuations naturelles au cours du dernier million d'années, à peu de choses près.

On sait aujourd'hui que le CO₂ est un gaz à effet de serre. Tous les enfants dans les écoles le savent maintenant, c'est un gaz qui laisse passer le rayonnement solaire et qui ne laisse pas ressortir facilement la chaleur émise par la surface de la Terre. Plus il y a de CO₂ dans l'atmosphère – c'est un petit peu comme si vous ajoutiez des couvertures sur votre lit – plus il fait chaud en dessous de la couverture de CO₂, en l'occurrence.

Ce que l'on sait peut-être un petit peu moins, c'est que le mécanisme de l'effet de serre, qui fait maintenant partie, heureusement, de la culture générale, c'est la manière dont le cycle du carbone fonctionne. Je voudrais dire deux mots sur ce sujet, parce qu'il est très important à comprendre. Si la concentration en CO₂ augmente dans l'atmosphère, c'est parce que les cycles naturels, qui sont montrés sur cette diapositive, ont été perturbés par les activités humaines.

Vous voyez deux grandes boucles sur la diapositive que je vous présente. La boucle de gauche correspond aux échanges entre la végétation et les sols, d'une part, et l'atmosphère, d'autre part. Ces chiffres représentent des milliards de tonnes de carbone par an. Ce sont à peu près 120 milliards de tonnes de carbone par an qui sont émises vers l'atmosphère par la végétation et les sols, mais ce sont aussi 120 milliards de tonnes qui sont absorbées par la végétation : c'est le processus de la photosynthèse que nous connaissons bien et qui nous permet de respirer puisque, par cette photosynthèse, les plantes absorbent du CO₂, rejettent l'oxygène que nous respirons et gardent le carbone pour construire leurs feuilles, leurs racines, leurs fruits, et cetera.

L'autre boucle présentée sur la diapositive, ce sont les échanges très importants entre les océans et l'atmosphère. Un peu plus de 70 milliards de tonnes de carbone sont émises chaque année dans la partie chaude des océans et à peu près autant absorbées principalement dans la partie froide des océans, soit 70 milliards de tonnes.

Pourquoi le CO₂ est-il davantage absorbé dans la partie froide et émis dans la partie chaude ? C'est la loi de Henry. Non, ce n'est pas la loi de l'ancien Ministre Henry, c'est la loi d'un chimiste qui dit que les gaz se dissolvent plus facilement dans l'eau froide que dans l'eau chaude. Retenez cela, parce que cela va avoir des conséquences par la suite.

Si l'on fait le bilan, vous avez l'habitude – peut-être allez-vous en parler aujourd'hui, Monsieur le Président – de faire des budgets, vous savez bien que, dans un budget, il y a des flux entrants et des flux sortants. Ce qui est important, c'est qu'ils soient les plus équilibrés possible. Avant perturbation par les activités humaines, ce budget était parfaitement équilibré : 120 + 70, soit 190 milliards de tonnes qui sont absorbées chaque année et qui correspondent exactement aux 190 milliards de tonnes de carbone qui étaient émises chaque année.

Ces chiffres pourraient être 500 et 500 ou 2 000 et 2 000, cela ne changerait rien. Cela veut dire que la quantité qui reste dans l'atmosphère et qui était, avant le début de l'ère industrielle, d'un peu moins de 600 milliards de tonnes, restait parfaitement constante. C'est ce que l'on a observé au cours des 10 000 dernières années. Pendant 10 000 ans, la concentration est restée à 280 ppm, elle est restée très stable.

Ce que nous faisons depuis le début de la révolution industrielle au 18^e siècle, quand on a commencé à brûler massivement du charbon, du pétrole, du gaz naturel, c'est perturber ce cycle, en émettant du carbone sans s'occuper de son recyclage, parce que, contrairement aux océans et à la végétation qui recyclent leurs émissions, nous émettons du carbone dans l'atmosphère sans nous occuper de le recycler. Contrairement à ce que l'on fait ou que l'on essaie de faire, en tout cas, pour d'autres déchets, le CO₂, on ne le recycle pas. On l'envoie dans l'atmosphère et on ne s'en occupe plus.

On en envoyait, à la fin du 20^e siècle – ce sont les chiffres moyens pour la dernière décennie du 20^e siècle – 8 milliards de tonnes de carbone chaque année. Je devrais peut-être expliquer qu'il y a une différence entre les tonnes de carbone et les tonnes de CO₂. Les chiffres qui sont donnés, ici, sont exprimés en tonnes de carbone.

Pour savoir ce que cela représente en tonnes de CO₂ – parce que ce sont les tonnes de CO₂ qui sont gérées par exemple sur les marchés du carbone ou qui sont dans les inventaires d'émissions – pour passer du carbone au CO₂, il faut tenir compte du poids du O₂ qui

n'est pas dans la tonne de carbone. Autrement dit, la règle simple, c'est qu'il faut multiplier par 3,7. Si vous voulez avoir tous ces chiffres en tonnes de CO₂.

On émet 8 milliards de tonnes de carbone chaque année, principalement suite à la combustion des combustibles fossiles, mais il y a une partie, de l'ordre de 20 %, qui vient du déboisement qui a un rôle tout de même important. Si l'on convertit l'augmentation observée chaque année, soit 1,5 ppm de plus chaque année, 1,5 milliardième de CO₂ en plus chaque année dans l'atmosphère, si l'on convertit cette augmentation du pourcentage en une quantité de carbone, cela correspond à 3,2.

Je suis désolé d'être un peu technique et je ne vais pas faire cela pour toutes les diapositives, mais il est très important de comprendre ceci et c'est quelque chose qui est trop peu connu.

On émet 8 milliards de tonnes. Dans l'atmosphère, il y en a 3,2 qui restent. Il y a un petit problème là, il y a quelque chose qui a disparu quelque part. Ce qui a disparu, c'est ce qui a été recyclé par les systèmes naturels qui nous rendent un service extraordinaire en recyclant une grosse moitié de ce que nous émettons, aussi bien du côté de la végétation que du côté des océans. Il y a absorption supplémentaire, dans les forêts qui existent encore, d'une partie du CO₂ que nous émettons et absorption, dans la partie froide des océans, d'une partie du CO₂ également.

Le problème, c'est que les systèmes naturels n'arrivent pas à recycler tout ce que nous envoyons dans l'atmosphère à partir du déboisement ou des combustibles fossiles. Ce sont ces 3 milliards de tonnes qui sont devenus, depuis la fin du XXe siècle, pratiquement quatre maintenant, parce que les émissions ont continué de croître. C'est l'accumulation de ces milliards de tonnes qui s'ajoutent année après année qui cause le problème.

Il faut bien comprendre cela parce que cela veut dire que si l'on ne faisait que stabiliser les émissions mondiales en arrêtant d'augmenter, on continuerait à ajouter chaque année grosso modo la moitié de ce que nous émettons dans l'atmosphère. Il est très important de le comprendre. Il y a encore beaucoup trop de décideurs politiques qui confondent émission et concentration. Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre, cela veut dire réduire les émissions au niveau de ce que les systèmes naturels peuvent absorber.

Si vous prenez le graphique que je vous montre, il n'y a pas besoin de modèle climatique, et cetera, ce sont des budgets carbone qui sont bien connus, on connaît bien les éléments du budget. En première approximation, si l'on ne divise pas par deux les émissions mondiales assez rapidement, les concentrations vont continuer à augmenter. Si on les divise par deux, ce que l'on va émettre va à peu près être

absorbé par les systèmes naturels. C'est la première approximation parce qu'à cause de cette loi de Henry, comme le climat se réchauffe, les océans sont de moins en moins capables d'absorber du CO₂ et vont en absorber de moins en moins et en laisser de plus en plus dans l'atmosphère.

D'autre part, il faut être logique, si l'on déboise la partie des systèmes naturels qui peut absorber du CO₂, à savoir les forêts qui jouent un rôle très important, c'est en diminution aussi. Il faut alors s'attendre à ce que la part de nos émissions qui est recyclée soit en fait diminuée avec le temps, ce qui explique ce que je vais vous dire un peu plus tard, à savoir que les réductions qui sont nécessaires si l'on veut simplement stabiliser l'augmentation de température au niveau qui est l'objectif international maintenant, soit plus 2 degrés au-dessus de la période préindustrielle. Cela veut dire qu'il faut, avant la fin du siècle, réduire les émissions non pas d'un facteur 2, mais de 100 % et même plus, arriver à des émissions globales nulles bien avant la fin du siècle, ce dont encore beaucoup de décideurs politiques n'ont pas la perception de l'importance et de l'urgence.

L'influence humaine sur le système climatique est sans équivoque. Je ne vais pas entrer dans les détails de ceci.

En deux mots, un des éléments essentiels, ce n'est pas le seul, mais à l'appui de cette conviction qui est maintenant très forte dans la communauté scientifique compétente sur le sujet, c'est que, sans les gaz à effet de serre, on n'arrive pas à reproduire le réchauffement, en tout cas des 50 dernières années.

La courbe noire, ici à gauche sur la diapositive, montre la température observée. La zone bleue, ce sont les résultats des simulations qui ne tiennent compte que des facteurs naturels. On voit bien qu'après 1950, cela ne marche plus. Il faut faire intervenir les facteurs naturels et les facteurs humains, principalement les gaz à effet de serre, pour avoir les résultats de simulation, montrés en rose, et qui reproduisent beaucoup mieux les simulations observées. C'est ce qui a conduit le GIEC à conclure qu'il était extrêmement probable – un degré de certitude supérieur à 95 % – que l'influence humaine a bien été la cause principale du réchauffement, en tout cas depuis le milieu du XXe siècle.

Pour le futur, on doit s'appuyer sur des scénarios qui sont présentés, sur les diapositives, sous la forme d'évolution possible, dans les 300 ans qui viennent, de la concentration en gaz à effet de serre. Ce qui est montré, c'est le CO₂. Vous avez un scénario, le scénario rouge, qui est appelé RCP8.5, qui est le scénario en quelque sorte *business as usual*, avec une prolongation des tendances actuelles, et trois scénarios de stabilisation qui arrivent à stabiliser à différents niveaux, dont le dernier, le plus bas, qui s'appelle RCP2.6 – retenez ce nom un peu compliqué parce qu'il va revenir – qui stabilise en résumé, qui arrive à stabiliser à long terme

la concentration en CO₂ à peu près au niveau actuel, 400 ppm.

Quand on fournit ces scénarios à des modèles climatiques, voilà la gamme de résultats que l'on a pour les 100 prochaines années, avec – pour ce scénario le plus bas que je viens de vous montrer – malgré tout encore un réchauffement, parce que le système a beaucoup d'inertie, parce que si l'on arrête d'ajouter des couvertures sur le lit, il y a toujours celles que l'on a ajoutées auparavant et qui exercent tout de même leur effet. Dans ce cas-là, on arrive à stabiliser la température à peu près à un degré de plus qu'aujourd'hui, c'est-à-dire à peu près 2 ° au-dessus du niveau préindustriel – ce qui est l'objectif de la Communauté internationale – ou bien dans l'autre extrême, le scénario le plus élevé, le *business as usual*, sur lequel nous sommes, pour le moment, c'est +4 °, +5 °, d'ici la fin du siècle, avec une répartition dans l'espace dont il faut être bien conscient aussi.

Sur la gauche de la diapositive, vous avez le scénario bas, sur la droite, le scénario élevé pour la fin du siècle. Quand on vous présente ces chiffres moyens, il faut se souvenir que ce sont toujours des valeurs plus élevées que la moyenne sur les continents, parce que l'inertie des océans est très grande et que les continents s'échauffent plus. On arrive, par exemple, dans les régions polaires arctiques, à des élévations de température qui atteignent 9 °, 10 °, 11 °, à la fin du siècle, ce qui est un réchauffement extraordinairement important.

Je zoome un petit peu. Vous pourrez avoir ces diapositives à votre disposition par la suite.

Voyez ce que cela représente en moyenne annuelle, dans le pire des cas, pour le scénario le plus élevé. Ce sont, dans nos régions, des élévations de température qui se situent quelque part entre 3 ° et 5 °, si je décède bien le code de couleur. Ce sont aussi des changements dans le régime des précipitations. Un monde qui est plus chaud, c'est en moyenne un monde où il pleut plus.

Désolé pour les mauvaises nouvelles, si vous estimez que la pluie est une mauvaise nouvelle. Pour l'agriculture, dans certaines régions, il est important d'avoir plus de pluie. Malheureusement, tout le bassin méditerranéen, lui, va s'assécher, comme vous le voyez – tout le sud de l'Europe, le nord de l'Afrique, d'où je reviens. Vous accueillez le Maroc, ici, Monsieur le Président, au début de cette semaine, mais j'étais au Maroc lundi et en Algérie mardi. Je peux vous dire qu'ils sont très préoccupés de l'assèchement qui est en train de se produire et qui est annoncé encore plus vif pour le futur, comme vous pouvez le voir ici. Par contre, le nord de l'Europe est appelé à devenir plus humide.

Pourquoi pleut-il plus dans un monde plus chaud ? Simplement parce qu'il y a plus d'évaporation à la surface des océans, donc plus de possibilités de pluie.

En Belgique, on va se trouver entre la partie de l'Europe où l'on va avoir plus de pluie et celle où l'on va en avoir moins. En moyenne annuelle, cela ne va pas beaucoup bouger probablement, mais les étés risquent de devenir plus secs, les hivers plus humides. En moyenne annuelle, même si cela ne va pas trop bouger, on aura tout de même des différences en ce qui concerne la répartition de l'eau dans l'année. Cela peut avoir des conséquences aussi bien pour l'agriculture que pour la gestion de l'eau potable.

Au niveau des mers, cela continuera à monter de 30 centimètres à un mètre, quand je prends les deux extrêmes : le scénario le plus bas, le modèle le moins sensible et le scénario le plus élevé, le modèle le plus sensible. Un mètre, c'est certainement gérable. Pour la géographie de la Belgique – je sais que l'on est en dehors de la Wallonie, mais c'est tout de même intéressant – c'est la zone bleue, c'est 63 000 hectares du territoire belge qui est potentiellement sous l'eau en l'absence de mesures de protection supplémentaires. À plus long terme – parce que les changements climatiques sont quelque chose que l'on regarde sur le long terme – ce sont huit mètres qui sont typiquement à attendre. Là, cela devient beaucoup plus difficile de s'adapter, c'est-à-dire probablement un retrait vers l'intérieur des terres.

Ce sont des phénomènes très préoccupants pour bien d'autres régions du monde. Par exemple, le Delta du Nil, la zone en rouge, se trouve à un mètre au-dessus du niveau de la Méditerranée, c'est une zone où vivaient il y a 15 ans une dizaine de millions d'habitants. Ne fût-ce que 50 centimètres de plus, ce sont des conséquences humaines très importantes.

Ce sont aussi des événements extrêmes qui augmentent en intensité ou en probabilité. Les deux types d'événements pour lesquels c'est le plus clair, ce sont les jours extrêmement chauds et les pluies intenses qui, nombre de fois en Wallonie et certainement dans certaines de vos communes, ont causé des inondations et de gros dégâts. Encore une fois, l'intensité des pluies est liée à cette présente plus grande de vapeur d'eau dans l'atmosphère, dans un climat plus chaud.

Il est temps de se demander quels sont les risques. Les risques sont fonction non seulement des aléas climatiques eux-mêmes, des phénomènes climatiques eux-mêmes, de leur augmentation d'intensité, de fréquence, que sais-je, mais aussi de ce que l'on appelle la vulnérabilité et l'exposition.

La vulnérabilité – illustrée par ce noir en chaise roulante dans les rues inondées de La Nouvelle-Orléans il y a 10 ans – est plus grande que pour quelqu'un qui a les moyens d'aller dans sa résidence secondaire avec son 4X4 dans les environs de la ville. La vulnérabilité dépend fort des facteurs socio-économiques.

L'exposition, c'est l'importance des infrastructures qui sont exposées, c'est la taille des populations exposées. Un cyclone tropical va faire courir un risque beaucoup plus important sur une île où il y a 5 millions d'habitants que sur une île déserte, pour prendre un exemple simple.

Les impacts couvrent une palette très large de domaines. C'est d'ailleurs le rapport sur les impacts qui est divisé en deux parties. Quelques exemples : pénurie de nourriture et d'eau, pauvreté accrue, migration humaine accrue, inondation des régions côtières. Des impacts sont déjà observés partout dans le monde, aussi bien dans le domaine des écosystèmes que dans le domaine des effets sur les conditions de vie des populations.

C'est ce qui est illustré par les petits symboles. Je sais que cette diapositive est trop petite, mais nous n'avons pas le temps d'en explorer les détails, elle sera à votre disposition. Chaque petit symbole indique un secteur, des effets sur les pêcheries, des effets sur la fréquence des feux de forêt, sur l'agriculture, sur les conditions de vie. Ce que le diagramme montre, c'est que dans toutes les régions du monde, on a déjà pu, avec le petit réchauffement observé jusqu'à présent – après tout, c'est de moins d'un degré depuis une centaine d'années – pour chacun des points pour lesquels il y a un symbole, attribuer des conséquences des changements climatiques.

Que peut-on faire ? Il est temps d'arriver à cette troisième question essentielle. En réponse à cette question, il y a deux grandes catégories d'options. Premièrement, il y a ce qui concerne l'adaptation. Par exemple, ici, ces enfants qui plantent des palétuviers dans les régions côtières de Tuvalu qui a été affectée il n'y a pas très longtemps par ce terrible cyclone tropical. Les palétuviers aident à modérer l'effet des marées très hautes qui font des dégâts plus importants quand le niveau moyen de la mer est plus haut que quand il est plus bas.

Les options dans les secteurs principaux ont été identifiées dans le monde entier. Le potentiel d'adaptation a été identifié dans le monde entier pour des secteurs clés dans chacune de ces régions. Pour chacun de ces diagrammes, il y a une estimation de l'augmentation du risque de « très faible » à « très élevé » suite à deux évolutions en particulier qui sont montrées, ici en dessous. Une évolution dans un monde où le réchauffement est limité à deux degrés et une évolution dans le monde où la température s'échauffe de quatre degrés. Le potentiel de l'adaptation pour réduire la gravité des impacts est montré par la zone hachurée.

Dans cet exemple-ci, dans un monde où le réchauffement est limité à deux degrés, on peut réduire un risque élevé, par un réchauffement à deux degrés, à un risque faible grâce à l'adaptation. Par contre, le potentiel d'adaptation est moins grand, beaucoup moins

grand dans un monde où la température monte jusqu'à quatre degrés, en sachant que l'on pourrait encore aller au-delà de cette valeur-là.

C'était un peu abstrait, mais voilà de manière plus concrète comment pour l'Europe – en ce qui concerne les dommages liés aux inondations côtières, les difficultés dans le domaine de la gestion de l'eau et les effets sur la fréquence des incendies de forêt – le risque est appelé dans ces trois secteurs clés, a augmenté respectivement dans un monde qui se réchauffe dans un monde de deux degrés, dans un monde qui se réchauffe de quatre degrés. Vous voyez qu'il y a, dans chacun des cas, un potentiel pour l'adaptation, mais que ce potentiel est loin de réduire les risques à zéro et d'autre part, ce que l'on voit aussi sur le même diagramme, c'est que toutes les régions du monde ne sont pas placées à la même aune. Regardez ce qui se passe pour la productivité agricole en Afrique et regardez le potentiel extrêmement réduit de l'adaptation pour la productivité agricole en Afrique. Cette adaptation est possible dans un monde où le réchauffement est limité à deux degrés, elle devient impossible ou impayable, si la température peut s'élever au-delà de ce seuil qui est le seuil décidé par la communauté internationale comme l'objectif à essayer de ne pas dépasser.

Il est temps de parler de l'atténuation et de la réduction des émissions. Un des éléments nouveaux particulièrement importants du dernier rapport du GIEC, c'est la mise en lumière du fait qu'une élévation de température – c'est l'axe vertical sur ce diagramme – était principalement fonction des émissions cumulées de CO₂. Qu'entend-on par là ? On fait le total simplement, année après année, depuis la révolution industrielle, ou en tout cas depuis que l'on a les données pour faire le calcul – avant que l'on ait les données, c'était des chiffres qui n'étaient pas très élevés, donc, ce n'est pas très grave si l'on n'a pas le début de la période. Ce que l'on voit, c'est qu'il y a une relation qui est quasiment linéaire entre le total des émissions et le réchauffement.

Cela veut dire que si l'humanité veut rester en dessous d'un réchauffement de deux degrés, elle a grosso modo un budget carbone de l'ordre de 800 ou 900 milliards de tonnes de carbone. Exprimé en CO₂, cela fait une multiplication par 3,7, soit 2 900 milliards de tonnes de CO₂. Ce qui veut dire que, si l'humanité, entre le début de l'industrialisation et, à un moment donné, a émis jusqu'à un total de 2 900 milliards de tonnes de CO₂, elle atteindra ce réchauffement de deux degrés, en tous les cas avec un niveau de probabilité de 66 à 67 %, soit deux chances sur trois.

Le petit problème, c'est que l'on a déjà utilisé jusqu'en 2011 les deux tiers de ce budget. Il reste en fait 1 000 milliards de tonnes de CO₂ à émettre à partir des combustibles fossiles si l'on veut rester en dessous de cet objectif de deux degrés.

Sachant que l'on émettait en 2011 à peu près 40 milliards de tonnes de CO₂ chaque année, il ne faut pas être Prix Nobel de mathématique ou de physique – parce qu'il n'y a pas de Prix Nobel de mathématique – pour savoir que le degré d'urgence est très grand pour amener les émissions à zéro, à un moment donné – puisque l'on ne peut pas passer à zéro du jour au lendemain. Si le budget est de 1 000, on sait bien que l'on va devoir arriver à zéro. Quand ? C'est ce que montre ce diagramme. Vous avez ici la traduction pour ce fameux scénario RCP 2.6 – dont je vous ai dit plus tôt qu'il était le seul qui permettait de garder la température en dessous du réchauffement de deux degrés. Ce scénario qui part des émissions mondiales de CO₂ croise la ligne du zéro bien avant la fin du siècle – même avant, dans certains cas, 2080.

Le défi auquel l'humanité a à faire face, c'est celui-là, à savoir soit d'être sur une trajectoire qui amène l'habitabilité de la planète à devenir beaucoup moins grande – l'adaptation à devenir extrêmement difficile par rapport aux changements climatiques avec des conséquences dans toute une série de domaines – soit des réductions d'émissions tout à fait substantielles puisque l'on doit arriver progressivement à ne plus émettre de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre – mais ce dernier est vraiment le gaz principal avant la fin du siècle. Et ce, alors que les tendances actuelles vont dans l'autre sens. Ceci, c'est l'évolution, au cours des quarante dernières années, des émissions mondiales de gaz à effet de serre, avec le CO₂ qui est montré dans cette couleur-ci pour le CO₂ qui vient des combustibles fossiles. Vous voyez toutefois que la tendance va dans le mauvais sens.

Pourtant, le GIEC dit qu'il est techniquement et économiquement faisable – en tout cas sur papier – d'après les scénarios qui sont dans la littérature scientifique, de garder le réchauffement sous la barre des deux degrés, avec une probabilité supérieure à deux tiers – ce qui n'est pas encore un niveau de probabilité très élevée, mais tout de même. Ces scénarios, dit le GIEC, sont caractérisés par une amélioration rapide de l'efficacité énergétique – ce qui est un élément-clé, l'énergie la moins polluante étant bien souvent celle que l'on n'utilise pas – et un quasi quadruplement, d'ici 2050, de la part des sources d'énergie bas carbone – renouvelable, nucléaire, capture et stockage du carbone provenant des combustibles fossiles. On entend par là les techniques qui permettent de continuer à utiliser, pendant un certain temps, les combustibles fossiles, mais sans que l'on ne laisse le CO₂ être émis dans l'atmosphère. On le capture avant qu'il ne soit émis et on essaye de le comprimer et de l'enterrer là où l'on peut l'enterrer. Ce n'est pas facile, ce sont des techniques qui coûtent cher, qui ne sont pas encore tout à fait au point, mais on pourrait y arriver. Ou encore la capture et le stockage du carbone à partir de biomasses – ce qui pose aussi toute une série de difficultés – de manière à ce que la part de ces sources d'énergie bas carbone atteigne 60 % en 2050. Le GIEC estime qu'il serait même possible de garder le réchauffement sous la barre du

1,5 degré, mais il faudrait alors des réductions d'émissions qui commencent encore plus vite et avec encore plus de détermination.

Le GIEC attire aussi l'attention sur le fait qu'il y a des bénéfices qui peuvent être dégagés dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ou de l'adaptation aux changements climatiques, des cobénéfices dans d'autres domaines, comme une réduction des dommages liés à la pollution atmosphérique, par exemple, qui pose des problèmes dans bien des villes – on l'a encore vu, même ici, en Europe de l'Ouest récemment, quand il y a des inversions de températures avec des particules fines, et cetera, ce qui pose des problèmes importants pour la santé humaine – une sécurité énergétique et alimentaire améliorée ou une amélioration de l'emploi puisque – c'est un des points sur lequel le GIEC attire l'attention – les programmes d'amélioration massive de l'isolation des bâtiments pourraient créer de l'emploi. Vous avez ici une liste. Le rapport sur les options d'atténuation fait 1 500 pages. Cette diapositive est extrêmement réductrice.

Cette diapositive – qui vient du rapport précédent du GIEC, mais je trouve qu'elle reste particulièrement intéressante – montre le potentiel de réduction, à l'horizon 2030, dans ces différents secteurs, dans différentes hypothèses que nous n'allons pas étudier ici. Ce qui ressort clairement, c'est que les secteurs dans lesquels les réductions d'émissions peuvent être obtenues à meilleur coût, c'est – aussi bien dans les pays du nord que dans les pays du sud – le secteur des bâtiments.

C'est là que les gaspillages énergétiques sont les plus grands, dans les pays froids, pour réchauffer les bâtiments, dans les pays chauds, pour les refroidir. Il y a un potentiel de réduction d'émission très important dans ce secteur.

Le GIEC dit aussi que, à condition qu'il y ait une coopération internationale suffisante – d'où l'importance de la conférence de Paris – à condition qu'il y ait un prix à cette pollution invisible que l'on envoie dans l'atmosphère, prix qui est encore très faible et qui ne concerne qu'une certaine région du monde, le coût pour la croissance économique mondiale pourrait être extrêmement faible : moins de 0,06 % du PNB mondial serait consacré à cette lutte contre les changements climatiques dans un PNB qui croîtrait, en moyenne, à l'échelle du monde, quelque part, entre 1,6 % et 3 %, c'est négligeable, d'autant plus que c'est un calcul qui ne tient pas compte des gains en termes de dommages évités, y compris le dommage à la vie économique, si les changements climatiques ne sont pas maîtrisés.

Le GIEC insiste sur l'urgence. Tout retard dans la mise en œuvre des réductions contribue au fait que l'on continue à ajouter ces couvertures sur le lit dont je parlais tout à l'heure, le réchauffement continuerait à s'aggraver. L'ambition est importante après 2020 – 2020

est l'objectif pour l'accord de Paris, si accord il y a –, mais l'ambition avant 2020 est aussi essentielle parce qu'il y a toute une série d'infrastructures qui sont mises en place, aujourd'hui, et qui vont rester telles quelles, bien souvent pendant des décennies. Il y a des effets, comme on les appelle en anglais, de *lock-in*, de blocage, qu'il faut essayer d'anticiper.

Le GIEC insiste aussi – et ce sont mes deux dernières diapositives, Monsieur le Président – sur l'importance de la mise en contexte du développement durable, en tenant compte des aspects liés à l'équité et à la justice, question qui se pose aussi bien en rapport avec l'adaptation qu'avec l'atténuation. Pour traiter de ces questions-là, le GIEC a fait appel à un certain nombre – pour ne pas dire à un nombre certain – de philosophes, de spécialistes de l'éthique, pour discuter de ces questions-là sur la base de la littérature, bien sûr, parce qu'il y a bien des questions liées à l'équité et à la justice qui se posent à propos de ces questions-là.

L'humanité a, d'une certaine manière, le choix entre ces deux mondes : le monde de gauche qui est le monde RCP2.6 où l'adaptation est encore possible et le monde représenté à droite sur la diapositive, qui est lié à ce scénario, prolongation des tendances actuelles, où l'habitabilité de la planète serait clairement mise en cause.

Ce patrimoine que nous avons à notre disposition, que nous partageons avec 7 milliards d'êtres humains, nous n'en avons qu'un. Dans le système solaire, il n'y a pas d'autre planète habitable comme celle-ci. Nous aurions peut-être intérêt – et dans l'intérêt de nos enfants, petits-enfants et de tous les enfants et petits-enfants de la planète – à essayer de la garder en bon état.

Si vous voulez en savoir plus, je vous encourage à consulter le site du GIEC et, sur ma page, vous pourrez trouver cette présentation-ci, d'ici 24 heures au plus tard, ainsi que beaucoup d'autres documents qui peuvent vous être utiles.

Merci beaucoup pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Professeur. Malheureusement, notre ordre du jour est assez chargé.

Nous avons aussi les questions budgétaires et la problématique des aéroports.

Cela tombe peut-être bien – ou mal – selon les différents sujets que vous avez abordés, mais rassurez-vous, les parlementaires ne vont pas rester sur votre faim, ni non plus vous sur la nécessité d'un débat.

D'ores et déjà, chers collègues, pour les membres de la Commission des pouvoirs locaux et de l'énergie, avec notre ministre, M. Furlan, je vous invite à rejoindre la

salle 5, c'est-à-dire la salle juste à côté de l'entrée du Parlement et vous aurez, alors, l'occasion de poursuivre le débat.

En tout cas, sachez que nous sommes très reconnaissants du temps que vous nous avez réservé et de la qualité de votre exposé.

(Applaudissements)

Je vais laisser quelques instants pour permettre aux membres de la commission de se retirer et au professeur de prendre ce dont il a besoin.

Je remercie M. van Ypersele et l'invite à se rendre en Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie en salle 5 afin de procéder à un échange de vues avec les membres de la commission.

Vous l'aurez compris, le climat est en salle 5 et le budget, c'est la séance plénière.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat relatif à la communication du Gouvernement wallon sur le premier feuillet d'ajustement des budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015.

Comme nous l'avons convenu à la Conférence des présidents, la communication et le débat se dérouleront comme suit : une expression du Gouvernement, soit par son ministre-président, soit par son ministre du Budget, soit les deux, mais il me semble qu'en l'occurrence, c'est au ministre du Budget à qui revient ce plaisir ou ce devoir. Puis nous enchaînerons avec le débat.

C'est un débat dit « petit format ». Nous serons à peu près dans l'heure de débat.

Sont inscrits au débat : pour le MR et pour 20 minutes, mais je n'ai pas encore d'orateur, Monsieur Jeholet ? C'est M. Crucke.

M. Collignon pour le groupe socialiste. M. Hazée pour Ecolo ? Plus M. Daele ? Je vous prie de bien vouloir m'excuser. Comme vous levez votre main, j'allais vous inviter à partager...

M. Jeholet (MR). - Il y aura M. Bouchez aussi pour nous, Monsieur le Président.

M. le Président. - M. Crucke ouvrira le bal, suivi de MM. Collignon et Hazée, puis M. Fourny pour 15 minutes, seul orateur du groupe cdH. M. Gillot ? Non. Nous donnerons la parole à M. Bouchez et nous clôturerons, il en a l'habitude, par M. Puget avant, si

besoin, de rendre la parole, mais je pense aux uns et aux autres.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Chers collègues, débat « petit format », mais entre gens de qualité !

Les travaux budgétaires ont été rythmés par le débat sur l'estimation des additionnels à l'IPP faite par le Fédéral et sur la diminution de recettes de 247,9 millions d'euros qui ont eu un fort impact sur les moyens de la Région.

Il me paraît indispensable de faire le point sur l'état de cette question, en particulier avant d'entrer dans le vif du sujet de l'ajustement 2015.

Deux approches méthodologiques continuent de s'opposer. Le Fédéral se base sur un échantillonnage, la Wallonie sur une estimation globale de la masse IPP. Le Fédéral a confirmé son ajustement sur base de sa propre méthode. Le Gouvernement wallon a, quant à lui, décidé d'intégrer strictement le montant contesté, sans pour autant imposer des mesures d'économies pour pallier cette diminution de recettes inattendue et toujours contestée.

Il ne s'agit pas d'une opposition bête et méchante vis-à-vis du calcul mathématique effectué par le Fédéral, puisque le débat se situe au-dessus de la controverse politique.

La contestation est justifiée, car nous restons persuadés que les données retenues, à ce stade, par le Fédéral sous-estiment le rendement futur de l'IPP, et ce pour l'ensemble du pays. La formule wallonne est celle qui est la plus proche du rendement réel de l'impôt sur les personnes physiques. Opter pour l'estimation du Fédéral revient à accepter un appauvrissement structurel des trois Régions de 750 millions d'euros en base annuelle, même si le Fédéral temporise et évoque dans le Pacte de stabilité un impact non structurel de 190 millions d'euros ristournés vers les Régions.

Pour la Région wallonne, 247,9 millions d'euros. Il s'agit d'une diminution de plus de 9 % de nos recettes additionnelles à l'impôt sur les personnes physiques.

À ce stade ici, il y a un consensus à tous les niveaux de pouvoir pour dire que sur la base de notre méthodologie, un écart de 1,8 milliard d'euros subsiste, confirmé par la base des données complètes du Fédéral entre l'estimation du 26 mars 2015 du Fédéral et notre propre estimation.

À ce jour, aucune explication ne permet d'expliquer cet écart, mais je salue le fait que le dialogue ait repris, que le dialogue soit renoué et que des contacts entre le Fédéral et les entités fédérées, en particulier la Wallonie,

soient à nouveau mis au goût du jour et travaillent pour affiner et trouver une clarté définitive, je l'espère, sur ce débat des chiffres.

La trajectoire est transmise à l'Europe dans le cadre du programme de stabilité 2015-2018.

Le Fédéral nous demandait, pour établir le Pacte de stabilité, de nous tenir à la trajectoire prévue par le Conseil supérieur des finances et, par conséquent, de réaliser dès cette année et dans leur totalité, les efforts complémentaires requis, y compris les 143,5 millions d'euros de révision des additionnels IPP que nous contestons. Cela, de toute évidence, était socialement inconcevable et économiquement irresponsable.

Le Pacte de stabilité déposé dans les temps par la Wallonie – malgré un calendrier bousculé par les prévisions fédérales du 26 mars 2015 – intègre les efforts nécessaires pour atteindre un objectif que nous estimons acceptable, un objectif que nous estimons supportable. Le ministre fédéral du Budget avait déterminé un objectif nominal de -0,12 % du PIB en 2015 pour la Wallonie avec un retour à l'équilibre en 2018.

Lors du Comité de concertation du 29 avril 2015, nous avons demandé, pour le Pacte de stabilité, de tenir compte des trois points suivants :

- que l'objectif nominal de la Wallonie pour 2015 soit porté à -0,16 % du PIB, soit -685 millions d'euros ;
- que seul l'objectif 2015 fasse l'objet d'une formalisation dans le pacte. Pour 2016-2018, la trajectoire wallonne doit comprendre les réserves que nous avons intégrées dans les commentaires de la contribution wallonne ;
- qu'il ne soit pas prévu de surplus budgétaires pour la Wallonie en 2018, contrairement à ce que proposait le CSF dans sa trajectoire.

La trajectoire sera réexaminée lors de l'élaboration du budget initial 2016, en tenant compte de révolution des paramètres macro-économiques et des éléments extérieurs – ce qu'en langage technocratique on a l'habitude d'appeler les « éléments exogènes » – non prévisibles pouvant voir un impact sur nos recettes institutionnelles. Le Gouvernement wallon a pris acte de l'objectif du programme de stabilité, indiquant un retour à l'équilibre structurel en 2018 pour les Entité I et Entités II.

J'en viens à l'ajustement 2015, plus précisément.

Aux 70 millions d'euros d'effort du contrôle budgétaire sont venus s'ajouter 70 millions d'euros qui concernaient principalement une réduction des impôts régionaux toujours perçus par le Fédéral. L'effort prenait ainsi de la hauteur pour atteindre les 140 millions d'euros. À ce chiffre, le Gouvernement wallon a décidé d'inclure la partie non contestée, liée à la réduction des

recettes IPP, soit 76 millions d'euros de plus que les 27,5 millions d'euros arrêtés lors du contrôle budgétaire dont je vous ai parlé tout à l'heure. Au total, l'addition s'élevait, avant le conclave, à 216 millions d'euros.

Tout d'abord, nous avons opéré des corrections purement techniques venant s'ajouter au contrôle budgétaire du 19 mars. Le Gouvernement wallon a tout d'abord décidé de prendre en compte une croissance de 1,2 % et une inflation de 0,2 % sur la base des dernières estimations du Bureau fédéral du Plan, se calquant ainsi sur les paramètres retenus par le Fédéral pour établir son propre ajustement.

Une réestimation des corrections swap a été effectuée, pour lesquelles nous avons été forts prudents lors du budget initial 2015, comme l'avait d'ailleurs précisé la Cour des comptes dans son rapport, et que l'ICN a d'ailleurs réévaluées pour 2014. Les recettes du Fonds de la recherche ont été estimées en fonction de la réalisation comptable de 2014, et un recalcul des fonds structurels a été opéré pour s'aligner sur les besoins réels des opérateurs. Le budget Santé a été calqué sur les derniers chiffres du contrôle budgétaire fédéral transmis par l'INAMI. Enfin, le périmètre SEC a été réévalué, pour tenir compte du respect des objectifs fixés à l'initiale 2015.

Le Gouvernement a également décidé de continuer à plaider pour la déconsolidation du projet PPP Tram de Liège et des infrastructures liées au péage kilométrique vis-à-vis d'Eurostat, en collaboration avec l'ICN qui, dans le projet du tram de Liège, lui avait remis un avis favorable. Il est bon de le rappeler.

Les recettes réestimées intégrées à l'ajustement concernent majoritairement les résultats positifs des entreprises wallonnes dont la Région est actionnaire. Nous trouvons logique qu'à un moment, l'ascenseur soit renvoyé à la Région et qu'elle puisse ainsi réinvestir par ce biais dans des politiques de relance économique.

Des économies sont également réalisées en matière de dépenses. Tout d'abord, un lissage léger a été réalisé pour les enveloppes de financement alternatif. Ensuite une réduction des dépenses diverses a été décidée : frais d'avocats, diminution des acquisitions de terrains par la Société wallonne du logement, pôle Infrastructures, primes Économie et Recherche, les subventions en encadrement agricole et pour le Schéma de ressources en eaux.

Il y a deux secteurs que nous avons voulu préserver, que nous avons voulu immuniser d'efforts complémentaires. Il s'agit d'économies qui auraient dû être réalisées sur la base de l'évolution des paramètres macroéconomiques, mais que le Gouvernement a décidé de ne pas effectuer. Il s'agit des points APE, qui aident surtout les pouvoirs locaux et le secteur non marchand, et de la dotation à la SRWT, permettant ainsi de

maintenir un service au public équivalent sans modifier ses tarifs.

Enfin, nous avons intégré des dépenses incontournables, liées au transfert de compétences, dans les domaines de la santé et dans les domaines de l'emploi.

Concrètement, nous avons fait un ajustement qui se veut le plus indolore possible pour la population, pour les entreprises et pour le développement du tissu économique. Les maîtres mots du Gouvernement avant d'entrer en conclave étaient : « préserver et relancer ». Ils le sont restés après le conclave. Le résultat auquel on aboutit respecte ces engagements :

- 42 % de l'effort global est lié à des corrections techniques ;
- 23 % sont liés à un ajustement du regroupement économique ;
- 17 % sont liés à des recettes réévaluées en fonction de la perception réelle ou intégrant les résultats des entreprises wallonnes en boni ;
- enfin, 18 % de l'effort final est réalisé en réduisant les dépenses à la marge. On parle de 40 millions d'euros sur un budget initial de 12,8 milliards d'euros.

Ces efforts consistent davantage en des réajustements pour coller à la réalité. Le résultat d'ajustement s'élève à -685 millions – j'arrondis les chiffres – soit 0,16 % du PIB, qui ont été intégrés pour 2015 dans le pacte de stabilité 2015-2018 transmis à l'Europe.

Par ailleurs, Moody's a confirmé, le mardi 5 mai, le rating A1 avec une perspective stable de la dette régionale wallonne, ce qui donne une crédibilité supplémentaire aux choix posés par le Gouvernement. Malgré la phase transitoire de la sixième réforme de l'État et ses quelques zones d'ombre qu'il va falloir très vite chasser, nous prenons la bonne direction. Malgré les turbulences, nous parvenons, à ce stade et compte tenu des paramètres à notre disposition aujourd'hui, à maintenir le cap défini par la trajectoire budgétaire.

Je tiens aussi à rassurer. Le Gouvernement wallon entend, plus que jamais, jouer la carte de la responsabilité, de la non-austérité et du développement des conditions nécessaires pour une relance économique.

(Applaudissements)

M. le Président. - Le temps de parole de 20 minutes sera partagé entre MM. Crucke et Bouchez.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les informations que vous nous avez données. Sur les chiffres, vous comprendrez qu'il y a une certaine

prudence dans le débat. Dans la mesure où, pour l'instant, à part vous entendre, on a pu également vous lire ce matin dans la presse. Nous n'avons aucun document sur les bancs de l'opposition. Rien ne nous a été transmis. « Chat échaudé craignant l'eau froide », vous vous souviendrez qu'entre le moment où vous aviez annoncé des mesures budgétaires et le moment où les chiffres sont arrivés sur les bancs du Parlement, il y a eu pas mal de modifications. On a dû attendre assez longtemps pour débattre sur ces chiffres. Je prends pour ce qu'ils sont ceux que vous avez annoncés. Nous en débattons sûrement au mois de juin, puisque c'est l'échéance qui nous est offerte.

Il y a deux approches méthodologiques différentes qui se feraient avec un dialogue qui a déjà repris. C'est tant mieux, on peut s'en réjouir également, mais tout cela a des conséquences qui pourraient être extrêmement sensibles à terme. Nous en reparlerons au mois de juin.

Par contre, sur la philosophie de votre ajustement budgétaire, il y a matière à dire. D'abord, permettez-moi l'étonnement de vous entendre aujourd'hui sans évoquer le moins du monde l'outil qui est à votre disposition, à savoir la DGO7, votre administration qui, selon les qualificatifs que vous employiez vous-même ce matin, n'est manifestement pas le bras armé du Parlement, sûrement pas du Gouvernement, elle est le bras désarmé.

J'ai rarement vu, en dehors d'une belle photo que j'ai vue ce matin – magnifique photo, un peu rassurante d'ailleurs, on a l'impression que tout baigne quand on voit cela, que tout va aller, pas de problème – un ministre défoncer son administration et ses prédécesseurs – les responsabilités sont politiques, je l'accepte bien volontiers également avec vous – de manière telle que vous l'avez fait. Je pourrais vous lire, ce que vous dites là est incroyable, si ce n'est que c'est dramatique pour la Wallonie.

Vous dites : « Il ne faut pas s'attendre à une révolution fiscale en Wallonie » – je prends acte – « Remettre l'administration fiscale wallonne, son état était à ce point terrible à mon entrée en fonction que je dois le déplorer. C'est un véritable gruyère : cadre incomplet, manque de direction, manque d'inspection, informatique obsolète, service de recouvrement déforcé. D'où le plan de mise en place par le même ministre. Rien qu'avec la DGO7 efficace, cela nous éviterait une perte de 90 millions d'euros ». Elle vous coûte, en plus, cette DGO7, j'imagine. « La Wallonie veut être ambitieuse, elle doit avoir une administration des finances propre, fière, forte et capable de gérer ses impôts ». En d'autres termes, ce n'est pas le cas aujourd'hui et vous avez raison, on vous l'a d'ailleurs signalé à plusieurs reprises au sein de ce Parlement en commission. On l'a dit également à vos prédécesseurs. Vous avez le courage de mettre le doigt là où cela fait mal, vous avez le courage de dire qu'il faut le modifier

nous vous demandons d'avoir le même courage pour avoir une transparence complète, c'est-à-dire les explications sur ce chaos : nous voulons savoir ce qu'il en est, pourquoi on en est arrivé là et qui est responsable.

Je demanderai des auditions à ce Parlement. Je le dis aux collègues, ce n'est pas tout d'avoir un plan en nous disant : « On est rassurant pour l'avenir ». Le plan n'est valable que si l'on comprend bien le passé. On doit savoir qui a fauté et qui a mis l'administration de la DGO7 dans un tel état et qui n'a pas pris ses responsabilités. C'est un minimum de renseignements que l'on doit avoir.

La conséquence de tout cela est que votre principal objectif est de remettre à flots l'administration. Vous dites qu'il n'y aura pas de *tax shift* wallon, que vous devez d'abord remettre de l'ordre dans la maison et que, jusqu'en 2018, je cite : « C'est cela que j'ai à faire ». Mettez de l'ordre dans la maison, mais mettez de l'ordre au sein du Gouvernement aussi !

Pas plus tard qu'il y a un mois, j'entendais un de vos collègues ministre, M. Furlan, nous annoncer un *tax shift* sur la fiscalité immobilière. Il allait supprimer le précompte immobilier, tant pis pour les communes.

Cela veut dire que tout ce que l'on nous a sorti sur ces effets d'annonce dans la presse, du matin au soir, on doit considérer aujourd'hui que tout cela ne tient pas la route.

Vous devez non seulement mettre de l'ordre dans la maison, mais aussi sur le rafiot que vous commandez pour l'instant.

Un mot sur les chiffres. Il y a deux chiffres, Monsieur le Ministre, sur lesquels nous serons d'accord – et qui sont mauvais – c'est le chiffre de départ. On nous avait annoncé des chiffres rassurants, à savoir 86 millions d'euros de surplus annoncés pour 2014. C'est ce que l'on vous disait quand vous êtes devenu ministre. Je comprends que vous l'ayez fait avec un certain enthousiasme, en disant : « Ça va, il y a 86 millions, on va pouvoir s'amuser un petit peu ». Les comptes sont tombés – pas les mots, pas les verbes, par les grandes phrases, par enchantement préélectoral – c'est moins 463 millions d'euros. Ça, c'est la matière avec laquelle vous devez travailler.

Face à cela, vous avez un autre chiffre – tout aussi dramatique – que je ne sors pas de ma poche. Selon l'ICN, le déficit wallon est de 19,9 milliards d'euros. En 2015, nous passerons au *Guinness Book* avec 20 milliards d'euros. C'est 165 % du budget. *Proficiat !*

Ce sont les chiffres sur lesquels vous allez travailler. Maintenant, vous venez nous dire : « J'avais un objectif, pour 2015, c'était -465 millions d'euros, mais je ne les aurai pas. On va aller sur -600 millions à -700 millions d'euros en fonction des vérifications méthodologiques ».

C'est toujours plus que l'objectif fixé dès le départ. Cela veut dire que l'on va reporter l'effort sur les suivants ? Ce que vous ne faites pas comme effort aujourd'hui, vous devrez le faire après.

Face à cela, je pense que l'on a besoin de crédibilité budgétaire. Qu'allez-vous nous annoncer comme réponse aujourd'hui ? Des trucs, des astuces, quelques ficelles, des mesurette, des dividendes en plus. Les entreprises ont bien travaillé – le service public – c'est normal qu'elles rendent quelques millions au budget. Des coupes de bois – c'est ce que l'on fait dans toutes les communes, quand on a besoin d'un peu d'argent, pour celles qui ont des bois – on va jusque-là. Vous évoquez encore des reports des investissements – le fameux lissage – on supprime les aides à la recherche, des *one-shots*, des corrections techniques. J'aime le terme, parce que l'on ne sait pas ce qu'il y a derrière les termes « corrections techniques ». Enfin, il y a 42 % dans ce que l'on va rechercher.

Est-ce cela que l'on attend de vous ? Non. Ce que l'on attend d'un Gouvernement, d'un ministre du Budget, ce sont des réformes en profondeur, des réformes structurelles. Pas un mot sur ce schéma-là, pas une ligne sur cet esprit-là. On a quasiment peur de l'aborder.

La sixième réforme de l'État qui devait être l'occasion de venir avec cette réforme : pas un mot non plus. On ne l'intègre pas. Je pense, Monsieur le Ministre, que vous faites bien votre boulot dans ce que l'on appelle la gestion quotidienne du budget, mais ce que l'on demande à un ministre, c'est une gestion de l'avenir, de la Wallonie et celle-là, on ne la voit pas. Celle-là est plus qu'inquiétante.

Revenons à 2018, puisque vous évoquez ce retour « éventuel » à l'équilibre budgétaire. Il y a un comité de concertation ; l'ensemble des entités – fédérale et fédérées – semblait s'être engagé sur le retour à l'équilibre en 2018.

Aujourd'hui, j'entends déjà un son de voix plus fébrile. J'entends même l'expression, selon laquelle vous avez « pris acte » de 2018. Je ne vous demande pas de prendre acte ; je vous demande de dire si oui ou non, vous tenez l'engagement de revenir à l'équilibre en 2018. C'est oui ou c'est non. Et n'attendez pas l'aide d'autres entités. Vous avez lu, comme moi, ce que la Flandre a dit : « Plus de bonis, on sera à l'équilibre budgétaire, mais pas de bonis ».

En d'autres termes, ce n'est pas sur l'entité II qu'il faudra compter. C'est donc une obligation – pas seulement morale, mais de crédibilité budgétaire – de revenir à l'équilibre.

Là aussi, je peux vous lire : « Il ne faut pas attendre une révolution fiscale en Wallonie ». D'accord, il ne faut pas l'attendre. Et pour 2018 ? « Nous en restons à notre trajectoire initiale et donc, à l'équilibre pour 2018, je

veux voir quel sera l'impact du *tax shift* du Fédéral sur les Régions ».

Cela veut dire que ceux qui travaillent, investissent et demandent que, demain, leur travail soit respecté, que demain ce travail soit moins imposé, vous dites déjà « Si cette philosophie du Fédéral est appliquée, en Wallonie, on s'en fout de ceux qui bossent ! On s'en fout de ceux qui veulent avoir le fruit de leur travail ! Nous, on augmentera l'imposition ». C'est cela le message que vous donnez aujourd'hui ?

Si ce n'est pas cela, le message doit être : « Quelles que soient les mesures prises en cas de *tax shift* wallon, fédéral, répercussions sur les Wallons, on respectera cela pour pouvoir relancer la machine ». Ce n'est pas le message que vous donnez dans la presse et si ce n'est pas ce que vous avez dit, si le journaliste a transformé vos propos, corrigez-le, et rapidement, car c'est dramatique de devoir lire cela sous la plume d'un ministre du Budget.

En plus, il n'y a pas un mot sur les nuages qui s'annoncent. Je comprends que la difficulté d'un ministre du Budget, ce n'est pas seulement de faire face aux chiffres, ce n'est pas de résister aux collègues qui en veulent toujours plus. M. le Ministre Furlan vient de faire sa réforme fiscale immobilière qui, manifestement, n'est pas arrivée sur votre bureau. Ce n'est pas que cela, mais il faut de temps en temps s'intéresser à ce qui se dit ailleurs, dans des gouvernements frères, à la Région bruxelloise, à la Fédération Wallonie-Bruxelles où, là aussi, le budget a dérapé. Il est clair que l'on n'est pas dans les arcanes telles que prévues : on était à 170 millions d'euros de déficit prévu et on en est à 250 millions d'euros de prévus.

Savez-vous comment ils annoncent, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la possibilité de le résorber ? Savez-vous ce qu'ils disent ? Je cite la chef de groupe du cdH, Mme Schyns, qui relativise d'abord les chiffres en disant que l'on est jamais passé que de 170 à 250 millions d'euros. Je la cite : « C'est la trajectoire budgétaire de l'Entité II – Pouvoirs locaux, Régions et Communautés – qui doit être respectée laissant entendre ainsi que les éventuels manquements budgétaires de la Fédération à l'horizon 2018 pourraient être comblés par d'autres. Les Régions, sous un passé récent, sont déjà venues, financièrement, au secours de la Fédération dont la marge de manœuvre n'est pas extensible ».

Que dit Mme Schyns ? « La Communauté française n'est pas payée, on va aller demander aux Régions ». La Région bruxelloise, vous rêvez ? Cela se saurait si, un jour, ils avaient défendu la Fédération Wallonie-Bruxelles ! Les Wallons, nous, qui avons déjà des difficultés à arriver à équilibrer ? Vous avez été mis au courant de cela ? M. Flahaut vous a donné un coup de téléphone ? A-t-il dit : « On va encore faire un effort. On ne sait pas encore comment, mais on va le faire » ? Y a-t-il un accord entre vous ou n'y en a-t-il pas ? Donnez-

vous ce signe-là ou dites-vous à tous ceux qui doivent faire des efforts qu'il faudra en refaire ?

Si ce n'est pas la Wallonie, il y a aussi les communes, dans l'Entité II. Dans les communes, pourrait-on faire un effort pour la Fédération ? Imagine-t-on que c'est là-bas que l'on va aller chercher ? Vous venez de dire le contraire. Monsieur le Ministre, je veux rester correct avec vous. J'ai entendu : « On a préservé dans les communes ». Jusqu'en 2018 ? Vous vous y engagez ?

Quand on voit tout cela, non seulement on se dit que l'on n'est pas dans de beaux draps, non seulement on se dit que la pluie n'a pas fini de tomber et que, manifestement, certains nuages ne semblent pas être perçus comme des dangers, mais qu'en plus, on n'est pas encore psychologiquement prêt. Matériellement, vous devriez l'être. Matériellement, la situation est suffisamment grave que pour dire que vous devriez avoir l'audace de prendre les mesures qui, aujourd'hui, redressent la Wallonie pour que, demain, elle se porte mieux.

Psychologiquement, vous ne l'êtes pas encore. Non seulement vous ne l'êtes pas encore, mais vous ne donnez pas les signes qui sont rassurants. J'avoue, Monsieur le Ministre, vous le savez, que j'ai un énorme respect pour la personne qui est la vôtre et pour le travail que vous faites.

J'apprécie aussi cette qualité de débat qui est la nôtre. Mais aujourd'hui, je pense que sincèrement, on fait porter un fardeau qui est de plus en plus lourd. J'ai cette impression qu'un peu à la fois, vous vous retrouvez tout seul. J'espère qu'à un moment donné, le réveil se fera. Au plus tôt, au mieux.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais, en préambule, remercier le Gouvernement parce que, de mémoire parlementaire, en tout cas depuis que j'ai la chance de siéger dans ces travées, c'est la première fois qu'en séance publique, nous avons la possibilité de discourir d'un ajustement en suite d'un Gouvernement, qu'en général les choses attendent l'ajustement qui se fait avec les chiffres précis en commission.

C'est une première, je souhaitais le souligner.

Deuxième élément, je crois que je vais peut-être surprendre, mais je rejoindrai un petit peu M. Crucke sur la DGO7. Je n'en tirerai pas la même analyse, mais il est évident, et j'ai bien mon avis aussi sur le Ministère des Finances fédéral et sur la saga des auditions. Pour tous ceux qui sont de temps en temps confrontés à cette administration, lorsque l'on doit y aller, on n'est pas du

tout persuadé non plus que la modernité a pénétré ces lieux. C'est la parenthèse que je referme parce que nos débats sont sereins et de qualité. Je n'ai pas du tout envie d'envenimer le débat, mais j'ai bien mon opinion par rapport à cela.

La DGO7, soyons clairs, n'est pas prête aujourd'hui à assumer les missions qu'elle devra encore plus assumer demain puisque cette réforme de l'État nous demande de récolter nous-mêmes l'impôt. Il faut souligner le volontarisme du ministre et du Gouvernement qui ont décidé d'engager massivement pour pouvoir répondre à cette demande. Je crois que c'est extrêmement nécessaire. Cela ne me choque pas non plus que l'on ne fasse pas de révolution de palais tant que l'on n'est pas certains que l'impôt, que l'assiette qui recouvre l'impôt soit bien définie, que l'on puisse récolter les recettes correctement. D'abord assainir le modèle, permettre à ce que l'on puisse avoir la plénitude des moyens que l'on a, avant d'anticiper les choses, même si je suis persuadé – et je pense que les choses doivent se faire en corrélation – que l'on doit si l'on veut trouver un équilibre dans cette société, trouver un équilibre aussi dans le cadre des ressources. Il est évident que le revenu du travail est trop taxé par rapport à d'autres sources de revenus. On sait aussi qu'en matière fiscale, l'assiette de l'impôt importe essentiellement et que l'efficacité, l'efficacité doivent être le guide.

Je n'ai pas de problème à ce qu'un ministre vienne devant nous dire les choses clairement plutôt que de pratiquer la langue de bois. C'est tout à l'honneur du Gouvernement.

Je n'ai pas l'intention de revenir ici sur la saga de l'ajustement, sur la forme. Sur les difficultés de la maison Belgique. Peut-être une leçon politique, oui, clairement, la Belgique fédérale permet l'asymétrie des Gouvernements. Cette asymétrie, il faut l'assumer jusque dans les partis, jusque en Wallonie. Je ne reproche pas au MR d'être le seul parti francophone au niveau du Gouvernement fédéral, mais il doit aussi en tirer les leçons et assumer pleinement cette responsabilité de défendre la Wallonie et les Francophones, seuls dans un gouvernement fédéral, avec des nationalistes. Ce n'est pas un reproche, c'est simplement un constat, mais c'est une responsabilité qui pose sur les épaules de cette formation. Je pense que c'est une lourde responsabilité. Je pense que les choses, en Wallonie, ne peuvent aller qu'en se concertant entre tous les partis, mais principalement aussi entre les deux grands partis.

Je pense que le MR doit aussi cesser de reprocher au premier parti de Wallonie de ne pas s'être allié au second parti de Wallonie et de faire un gouvernement qui a ses préoccupations, qui est un gouvernement socioéconomique à tendance progressiste. Cela, c'est la leçon politique.

Sur la forme de l'ajustement, je crois que cela fera l'objet d'une motion qui sera soumise, aujourd'hui, et qui demande aussi du respect pour les entités fédérées, car vis-à-vis de l'Europe – nous avons reçu M. Van Rompuy, hier – il est clair que les Régions font partie intégrante des schémas budgétaires, des schémas européens.

Ceci étant, pour l'Europe, c'est la trajectoire de la Belgique qui compte. Il faut aussi pouvoir respecter les différentes entités de ce pays, ce pour quoi je demanderais également aux groupes de l'opposition de soutenir cette motion que j'ai cosignée avec le chef de groupe cdH, qui demande simplement du respect et à pouvoir vérifier les chiffres. C'est particulièrement étonnant qu'en quelques jours, en quelques semaines, on vous prive de 10 % de vos recettes ou plutôt 9,5 %, on ne va pas faire dans l'exagération et l'on va évoquer le chiffre exact.

On demande simplement à vérifier la méthodologie. Je crois que ce n'est pas trop demander quand on a quelques difficultés. Quand on soumet un chèque, c'est un petit peu normal de savoir comment ce chèque est calculé. Je ne doute pas que l'opposition votera avec nous cette motion.

Elle demande aussi quelque chose de raisonnable. Le *tax shift*, c'est bien ; cela me semble être quelque chose qui va peut-être pouvoir égaliser la société et permettre de rendre pérennes nos politiques. Je peux le comprendre, il ne faut pas faire reporter les dettes, nos actions, sur nos enfants et nos petits-enfants. Il faut pouvoir protéger le modèle social, mais à partir du moment où l'on est dans un processus de responsabilisation – sixième réforme de l'État – il faut que ce *tax shift*, s'il impacte nos ressources premières, que nous puissions avoir un mot à dire. Si pas un mot à dire, à tout le moins, être consultés.

Je suppose qu'il n'y aura aucune objection, aucune difficulté de l'opposition, à rejoindre la majorité dans ce qui est une motion d'intérêt pour la Wallonie – c'est l'élément que je souhaitais souligner.

Je voudrais aussi couper les ailes à un canard. Je trouve inopportunes les expressions qui font dire que la Flandre ou l'État fédéral sont responsables et font les efforts nécessaires tandis que les Wallons, mauvais élèves, vivent à crédit – ce qui accrédite les clichés et les difficultés relationnelles de ce pays. Je pense qu'il faut cesser ce type de propos.

À partir du moment où nous avons un budget qui avoisine les 3 milliards, à partir du moment où, déjà lors des exercices antérieurs, des efforts ont été faits, à partir du moment où l'on fait, sur ces 13 milliards, 310 millions d'efforts directs, à partir du moment où l'on ajoute à ceux-là 340 millions d'efforts, j'estime que l'effort est conséquent.

J'estime que l'effort est conséquent. Peut-être ce qui diverge entre nous, c'est qu'au-delà de cet effort, je pense que l'effort va être contre-productif. Si vous avez été attentifs à l'actualité, vous aurez noté l'interview du ministre du Budget, mais il y avait aussi une autre actualité : le chômage en Wallonie diminue de manière récurrente, 5 % en moins de chômage. Cela veut dire que les différents plans mis en œuvre commencent à fonctionner, à porter leurs fruits.

On vous parle de recettes d'entreprises wallonnes, mais ce sont des entreprises wallonnes que le Gouvernement a mises en place, que cette majorité, sur le long terme, a mises en place. Des choix stratégiques, des choix importants : soutenir la FN, la SONACA, les aéroports. Bref, toute une série de politiques sur des secteurs porteurs qui portent leurs fruits. Je crois aussi qu'il faut souligner ce que les prédécesseurs ont fait, ont posé comme choix pour la Wallonie.

Je pense qu'aller au-delà de l'effort, et donc de simplement souscrire à ce qui est un problème méthodologique finalement... Personne ne conteste que l'on doit appliquer la loi spéciale de financement, c'est la méthodologie sur le calcul de cette avance qui est mise en difficulté ou mise en question. La simple demande de la Wallonie est de vérifier les choses. Je pense que le dialogue est en train de s'opérer puisque, si j'ai bien compris les retours des comités de concertations, le dialogue s'enclenche. Cela est de l'intérêt, à la fois, du pays, mais surtout de l'intérêt de nos concitoyens.

Pour poursuivre le propos, aller au-delà de cet effort-là, il va être contre-productif et il va aller à l'encontre des politiques de relance mises en place. C'est de la sémantique : la rigueur, l'austérité. En budget, ce n'est pas que des chiffres à aligner. Derrière les chiffres, il y a des politiques, il y a des administrations, des hommes et des femmes et il y a surtout une trajectoire au-delà de la trajectoire budgétaire 2018 et le lissage sur cette trajectoire de se retrouver à l'équilibre. Mais il y a surtout des hommes et des femmes et une politique que l'on doit pouvoir mener pour redresser la Wallonie.

Ce que le Gouvernement wallon a fait depuis cet exercice et d'autres exercices par rapport au « déperimétrage » si je peux m'exprimer ainsi, parce que vous faites grand cas de la dette wallonne, mais il faut aussi avoir la correction de dire que cela vient surtout des corrections budgétaires, des corrections qui sont faites par le périmétrage européen de la prise en compte de la dette, cela est une évidence, cela fait plus ou moins un tiers du montant, donc, ce n'est tout de même pas rien. Il faut être correct et parfaitement intellectuellement pour saisir le propos.

En conclusion, les choix qui ont été posés vont préserver les politiques du Gouvernement : premièrement, le plan économique que vous voyez aujourd'hui qu'il fonctionne, puisque au moins 5 % du chômage, c'est quelque chose à souligner.

Deuxièmement, les recettes que l'on tire des choix économiques opérés par la Wallonie sur les entreprises que le Gouvernement wallon soutient et a même suscités. C'est extrêmement important.

Enfin, un mot sur le social. Il n'y a pas d'efforts conséquents qui vont peser sur le citoyen en termes de taxes ou d'impôts et au contraire, les politiques sociales sont préservées.

Monsieur le Président, je ne consommerai pas les quatre minutes qu'il me reste. J'espère avoir été clair et avoir convaincu l'ensemble de l'assemblée.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames, chers collègues, bonjour. Je me joins d'abord aux propos de M. Collignon pour saluer cette nouvelle tradition, espérons-le, d'un premier échange en séance plénière pour le contrôle budgétaire. On n'a que quelques informations, on restera sur les grandes lignes.

Sur les grandes lignes, c'est encore un peu plus de la même chose : les déséquilibres, les manques, les faiblesses que nous avons analysés et formulés, ici, lors du budget initial 2015 sont toujours présents, voire sont amplifiés par cet exercice du contrôle budgétaire.

Tout d'abord, la trajectoire budgétaire puisqu'en la matière le Gouvernement maintient son calendrier accéléré pour le retour à l'équilibre, beaucoup plus vite que la musique, beaucoup plus vite que ce que la conjoncture permet à nos yeux. Le Gouvernement maintient à ce stade, fut-ce à titre provisoire, l'échéance de 2018, mais il maintient surtout la vitesse effrénée. C'était 60 % de l'effort au mois de juillet dernier sur la première année avec 650 millions d'euros d'économies. On a maintenant ajouté une louche ou peut-être même une soupière puisque l'on a 200 millions d'euros en plus.

Cela nous conduit à 850 millions d'euros en un seul exercice budgétaire pour la Wallonie. Alors que la conjoncture est difficile, que la Région a un rôle d'investissement à jouer pour redresser la situation, les recettes sont en baisse et le Gouvernement accentue la cadence. On a les 70 millions d'euros découverts au mois de mars – on les prend sur l'exercice – on a les 70 millions d'euros, la première tranche du conflit avec l'État fédéral, la partie non contestée par le Gouvernement wallon est aussi endossée sur l'exercice. On a encore ajouté 76 millions d'euros de ce contentieux avec l'État fédéral, on ne voit d'ailleurs pas bien pourquoi, qui est pris aussi en charge pour avoir plus de 200 millions d'euros d'économies complémentaires sur cet exercice ajusté 2015.

Cela veut dire notamment aussi que l'on va encore reporter une série d'investissements : +10 millions d'euros de report d'investissement. On a alors vraiment du mal à croire ce qui a été dit il y a quelques mois ici par le ministre du Budget selon lequel ce n'était que la prise d'acte de retards techniques puisque politiquement on peut à nouveau accroître le rythme de report d'investissements.

Certes, il y a une série de corrections techniques, il y a eu des recettes qui se sont dégagées. Plutôt que de les investir dans la cohésion sociale, plutôt que de les investir pour poursuivre nos objectifs environnementaux, plutôt que de les investir dans l'économie, le Gouvernement les investit dans la résorption de son équilibre budgétaire qui est sa doxa, son dogme premier, le seul équilibre qu'il retient au bout du compte, alors que d'autres entités ont revu leur trajectoire, même la Flandre a ralenti le rythme.

Nous voyons que la France devra atteindre 3 % de déficit en 2017. Nous y sommes déjà aujourd'hui en Belgique, en avril 2015.

Un mot alors sur les recettes, il y a en la matière plusieurs chapitres.

Il y a d'abord les recettes perdues. Je veux me joindre au collègue, M. Crucke, par rapport à cette interview ce matin, où effectivement nous lisons l'état de délabrement de l'administration fiscale. Il était connu, mais on a maintenant un chiffre : 90 millions d'euros perdus par an, a dit le ministre, à cause de l'état de délabrement de l'administration.

Quelle condamnation de l'héritage de ses prédécesseurs si effectivement 90 millions d'euros sont perdus chaque année ? Nonante millions, c'est presque 100 euros par ménage, cela avoisine la recette de la taxe TV-redevance, la mal nommée taxe TV-redevance.

Monsieur le Ministre, expliquez-vous. Il arrive parfois que l'on s'exprime mal, l'on est mal compris. Y a-t-il effectivement 90 millions d'euros de recettes perdues chaque année ? Alors, il s'agit d'augmenter encore la cadence dans le rétablissement de cette administration.

Et puis, il y a les recettes IPP et ce contentieux avec l'État fédéral. Là, vous avez indiqué que le dialogue avait repris. Très clairement, nous nous en réjouissons. On avait fait un appel ici à la sérénité à la fin de la campagne électorale entre PS et MR, sur ce thème. Si les choses peuvent avancer, tant mieux.

Tout de suite alors, une question. On constate 250 millions d'euros d'écart qui ne s'explique pas. Le Gouvernement acte d'abord qu'il y a 70 millions d'euros non contestés. On peut suivre son raisonnement. Pourquoi ajouter encore 76 millions d'euros en cours de route ? On conteste 180 millions d'euros, néanmoins on endosse 76 millions d'euros. Ne seriez-vous pas très sûr

de vos chiffres ? Qu'en est-il finalement de l'explication de cet élément ? Cherchez-vous à accentuer encore un peu plus la cadence budgétaire ? C'est une question clairement importante.

Sur les recettes encore, la question du *tax shift*. Là, peut-être une question, même une mise en garde par rapport à la motion qui va être proposée au vote tout à l'heure. Cette motion appelle à vérifier les chiffres. M. Collignon l'a dit et nous souscrivons à cela. C'est ce que l'on a dit il y a 15 jours. Il faut effectivement pouvoir vérifier les chiffres et – a-t-on compris – le travail est en cours.

La motion appelle à la neutralité. Évidemment que nous avons des craintes par rapport à ce que prépare l'État fédéral dans sa composition, dans sa configuration de politique actuelle. Nous avons des craintes en termes de régression sociale par rapport à ce *tax shift* et nous les combattons au Parlement fédéral, le cas échéant. Il ne faudrait pas qu'à travers cette réforme, l'État fédéral cherche à ruser et à reporter une partie des réformes qu'il voudrait mener en maximisant finalement la charge à mettre au compte des Régions. Il doit y avoir transparence, concertation, loyauté fédérale, tout ce qui a manqué de la part du Gouvernement fédéral dans l'épisode des recettes IPP. Tout de même, rappelons-nous quand même, je vous parle à tous, tous les francophones, qu'avons-nous cherché à travers la réforme de l'État ? Nous avons cherché à préserver la capacité de l'État fédéral à pouvoir mener sa propre politique, avec deux éléments importants dans cette réforme de l'impôt des personnes physiques :

- la progressivité. Nous voulions éviter que la Flandre, beaucoup plus riche finalement, fasse des réductions d'impôt ciblées sur les plus riches de chez elle et voit finalement des revenus élevés s'en aller en Flandre. Cet élément-là est acquis. La Flandre ne pourra pas cibler des réformes sur les tranches les plus élevées. Elle doit respecter la progressivité ;
- nous avons veillé à ce que la base fiscale reste une prérogative de l'État fédéral. Ce n'est pas la N-VA autour de la table qui a demandé à ce que l'on empêche les entités fédérées de tirer des conflits d'intérêts sur cet enjeu. Nous voulions préserver les prérogatives de l'État fédéral pour lui permettre simplement de financer ces missions.

Évidemment que la configuration politique d'aujourd'hui pose un certain nombre de questions. Si l'État fédéral cherche à ruser, il sera condamné. En même temps, exprimer aujourd'hui le signal selon lequel une Région exigerait une neutralité, quel début de piège que pourraient utiliser les nationalistes demain de voir un appel à cogérer, d'une certaine manière, l'IPP. Le dialogue, la concertation, attention à ce que pourraient faire les nationalistes de ce vote.

Enfin, l'équité, parce qu'en matière d'impôt des personnes physiques, notre Région garde des prérogatives, celles que le Gouvernement refuse d'utiliser. Nous avons reçu de nouveaux leviers pour pouvoir permettre une fiscalité plus équitable, notamment en ciblant la fiscalité et en mettant davantage à contribution le pour cent des revenus les plus élevés.

Il n'y a pas d'impulsion en la matière, il n'y a pas d'impulsion pour plus d'équité, il n'y a pas non plus d'impulsion pour plus de cohésion sociale. Dans ce budget, il n'y a pas d'impulsion pour davantage de politique écologique. Tous ces enjeux restent sur le côté et nous sommes loin des discours du 1er mai.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny pour 15 minutes.

M. Fourny (cdH). - Messieurs les ministres, je vais également me joindre aux remerciements, en tout cas au satisfecit que nous avons d'avoir ce débat aujourd'hui, qui est l'entame, je l'espère, de nouvelles habitudes en matière budgétaire. Il est utile d'avoir ce débat en séance plénière pour pouvoir débattre, en toute transparence, des éléments essentiels des finances de la Région.

Concernant les éléments qui ont été relevés, par rapport à la DGO7, il n'est un secret pour personne que l'on peut faire mieux en la matière, que des efforts ont été faits et qu'il s'agit surtout d'un manque d'effectifs qui fait en sorte qu'il y ait, au niveau quantitatif et qualitatif la capacité de pouvoir fonctionner dûment. Des efforts ont été faits au fil du temps pour améliorer les équipes et pour pouvoir améliorer le fonctionnement de la DGO7. Même si les choses ne sont pas parfaites, il n'en demeure pas moins que des efforts ont été entrepris et qu'ils vont pouvoir être mis en œuvre très rapidement pour pouvoir amplifier ce qui avait été entrepris.

Par rapport aux 90 millions d'euros dont on a parlé tout à l'heure, nous n'avons, à mon avis, pas la même lecture au niveau des chiffres qui ont été avancés. Les 90 millions d'euros dont on parle, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une perte sèche annuelle de recettes que l'on doit constater, mais qu'il y a une potentialité de perte de recettes si l'on ne met pas en place les choses pour pouvoir percevoir dûment l'impôt. À cet égard, le Gouvernement a pris les dispositions pour pouvoir opérer la perception des impôts tels qu'ils sont fixés afin d'éviter cet écueil de non-perception de ceux-ci. Je tenais à le souligner.

Le deuxième élément sur lequel je souhaitais revenir, c'est l'endettement de la Wallonie et le fait qu'il aurait été caché depuis de nombreuses années et qu'il serait soudainement arrivé à un montant de 19 milliards d'euros. C'est de la malhonnêteté intellectuelle et un parjure par rapport à l'honnêteté intellectuelle. Cela a été répété à longueur de semaine et de mois, en commission et dans cette enceinte, il s'agit de requalifications qui se

sont imposées par Eurostat, l'ICN et dont ont été « victimes » non seulement les Régions, mais également l'État fédéral. Ne pas le redire ici serait trahir la vérité.

Troisièmement, par rapport à l'effort qui a été fait, il faut souligner que cet ajustement budgétaire est lié à une difficulté de recettes dont on a longuement parlé, voici 15 jours, au niveau du Fédéral, qui s'est complètement soustrait à ses obligations pour se décharger sur les Régions, au travers de l'appréciation négative des recettes au niveau de l'IPP. C'est maintenant devenu une évidence : il y a un rapprochement au niveau des points de vue, puisqu'il y a eu un dialogue qu'il n'y avait pas quant aux chiffres et à la hauteur de ceux-ci. Il faut toutefois admettre que les chiffres avancés *ab initio* par le Fédéral et le Bureau fédéral du plan diffèrent des montants réels et annoncés en début d'exercice. Ces chiffres et cette différence existent encore maintenant.

La trajectoire budgétaire, telle qu'elle a été fixée et maintenue par le Gouvernement, vise à atteindre l'équilibre en 2018. C'est une réponse claire au fait que la volonté du Gouvernement est de maintenir la trajectoire. Cette volonté a été rencontrée ici au travers des mesures qui ont été prises.

Il a fallu faire des efforts ; ils sont faits pour atteindre les objectifs et maintenir la trajectoire qui a été annoncée, sans qu'il n'y ait de mesures douloureuses.

Je tiens à souligner le fait que l'on va rechercher des recettes dans les dividendes des OIP et des organismes qui sont des organismes pararégionaux. On va maintenir – et c'est important de le souligner – des politiques liées au niveau APE, la SRWT, le Viapass, ainsi que toutes les compétences transférées en matière de santé. Ce sont des éléments essentiels sur lesquels nous devons retenir notre attention.

Un élément important que nous ne pouvons pas passer sous silence, c'est la volonté réaffirmée par le Gouvernement wallon d'assurer, non pas une révolution fiscale, Monsieur Crucke, comme semble vouloir le décider de manière unilatérale le Fédéral au travers d'un *tax shift*, mais d'opérer la stabilité fiscale.

Le Gouvernement wallon s'est engagé, à l'entame de la législature, de ne pas augmenter les impôts, ni la contribution des Wallonnes et des Wallons. Cet objectif est atteint, maintenu. Nous stabiliserons la pression ou la limitation de la pression fiscale en Wallonie.

J'en appelle, à cette tribune, à ce que le dialogue entre la Région wallonne et le Fédéral reprenne, non seulement pour mettre en œuvre la loi de finances et l'arrêté royal dont on a parlé, définissant la méthodologie avec laquelle on va calculer les recettes. Ce dialogue a repris et nous permettra, dans les semaines et mois à venir, de mieux préciser les chiffres, mais surtout de s'entendre sur une méthodologie exacte

qui nous évitera de devoir rencontrer les écueils que nous avons connus cette année-ci, l'année prochaine. Par ailleurs, au niveau du *tax shift*, il faut qu'il y ait concertation, dialogue avec les Régions.

En effet, on le sait, ce *tax shift* peut avoir un impact sur les Régions et Communautés. Je voudrais, à cette tribune, rappeler les propos de M. Luc Coene – je sais bien, Monsieur Crucke – qui, en commission lundi, rappelait que s'il devait y avoir des mesures prises par le Fédéral qui aient des impacts sur les Régions et les Communautés, il faudrait trouver les moyens d'éviter qu'elles soient pénalisées et trouver d'autres alternatives afin de pénaliser davantage les Régions.

Cela passera par la reprise du dialogue, une loyauté qui doit s'imposer dans un État fédéral digne de ce nom et, de nouveau, d'éviter que le Fédéral ne fasse des efforts sur le dos des Régions ou que les Régions doivent subir les efforts que le Fédéral ne veut pas faire.

Si l'on veut véritablement aboutir à quelque chose de sérieux et de cohérent dans la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État, nous devons passer par ce dialogue. J'en appelle vraiment à celui-ci à cette tribune.

Enfin, et pour ne pas être trop long et rassembler mon propos, je voudrais véritablement indiquer que, au niveau de l'ensemble des mesures qui ont été prises, elles visent à assurer la stabilité fiscale de la Wallonie. Je ne peux que m'en réjouir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Chers collègues, l'ajustement budgétaire a tout de la mauvaise saga. Je ne vais pas vous exposer une énième fois le déroulé du thriller qui a tenu la classe politique et médiatique en haleine tout au long de ce printemps. Le Gouvernement wallon a prévu un ajustement d'un peu plus de 200 millions d'euros. La conséquence est qu'il reste, aujourd'hui, un total de 144 millions d'euros en suspens. C'est probablement l'addition salée de la confrontation entre le Fédéral et les entités fédérées. N'y a-t-il que moi qui m'en inquiète dans cet hémicycle ? Comment allez-vous nous convaincre, Monsieur le Ministre, que c'est vous qui avez raison et non le Fédéral ?

J'ai lu dans la presse que, selon votre parti, l'effort à fournir par la Wallonie n'est pas proportionnel à la part de la Région wallonne dans la masse de l'impôt sur les personnes physiques. Nous devrions prendre 33 % de l'effort supplémentaire à notre charge, alors que nous pesons seulement 28,3 % de l'IPPI. Comment cela est-il possible ?

Dans une carte blanche publiée avant-hier dans *Le Soir*, M. Paquot, directeur du département économique de l'Union wallonne des Entreprises indique lui-même que les chiffres macroéconomiques globaux témoignent d'une situation préoccupante. Je cite : « La production

par habitant reste bloquée à 80 % de la moyenne des pays de la zone euro et le taux de chômage atteint près de 12 %, soit le taux le plus élevé connu par la Wallonie, ces 15 dernières années. Le marché du travail – toujours selon M. Paquot – reste beaucoup trop inefficace comme l'illustre la persistance des métiers en pénurie. La lenteur du redéploiement industriel est aussi pointée du doigt ».

Les mesures structurelles manquent encore pour relancer l'économie dans une région qui compte, par ailleurs, une dette de 20 milliards d'euros. Où sont les mesures visant à rationaliser, à économiser, à être efficace ? Rien n'a encore été fait pour diminuer le nombre d'intercommunales, d'organismes d'intérêt public, de parastataux, pour diminuer le nombre de ces administrateurs. Rien n'a été fait pour redonner confiance dans l'esprit d'entreprendre.

On se souvient de la taxe d'outillage proposée puis retirée, mais pas totalement puisqu'elle a été mise temporairement au frigo.

On s'est posé la question de savoir si un impôt sur la fortune serait indiqué avant de se rendre compte, avec l'avis éclairé du conseil de la fiscalité et des finances, que ce n'était, économiquement, pas judicieux.

Pour le moment, hormis quelques ficelles pour réaliser des économies de bouts de chandelles comme le lissage de certains investissements, le maintien hors périmètre de la dette Viapass, des opérations liées aux swaps, la diminution des acquisitions de terrain pour les logements sociaux alors que votre collègue nous promettait ici une attention particulière sur cette problématique, ou la diminution de frais d'avocats, et hormis des recettes nouvelles qui semblent tomber du ciel, comme des dividendes, ou des corrections techniques apportant des sommes inespérées, rien ne peut structurellement sortir la Wallonie de l'ornière.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Tout d'abord, je voudrais me joindre aux remerciements pour le débat et aussi, pour la sérénité par rapport au Fédéral, car à part M. Fourny qui devra peut-être changer de liste la fois prochaine – il aime tellement parler du Fédéral – tous les intervenants sont revenus à beaucoup plus de raison et le dialogue reprend ; ce qui montre que quand chacun revient à un caractère plus raisonnable, on peut avancer de manière constructive.

Au niveau de la DGO7, il y a un point qu'il faut préciser. Beaucoup de critiques sont faites à l'égard de cette administration, légitimes par rapport à la désorganisation, mais on doit avoir une pensée pour les fonctionnaires qui y travaillent et préciser que les critiques ne sont certainement pas personnelles ou ad hominem à l'égard de ces gens, mais qu'au contraire, on invite le Gouvernement à les aider pour leur permettre

de travailler dans de bonnes conditions. Pour cela, ils doivent être en effectifs suffisants, mais il faut aussi l'organisation nécessaire. Il ne faudrait pas laisser penser que l'on est dans l'attaque à leur égard, certaines déclarations pourraient prêter à confusion.

Pour rentrer sur le vif du sujet, au niveau de la trajectoire, on nous dit que c'est un ajustement budgétaire. Dans le même temps, on nous dit que malgré ces corrections techniques, la Wallonie a déjà fait tellement que l'on se demande dans quelle mesure elle pourra aller plus loin. C'est assez amusant, car c'est le débat que l'on a également eu à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la semaine dernière, où le ministre-président, M. Demotte a même indiqué que l'on était à l'os. On se dit que ce soit au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit au niveau de la Wallonie, il semble que les perspectives budgétaires ne permettent plus d'atteindre l'équilibre ou d'aller plus loin.

Première question qui peut paraître banale, mais le problème, c'est quand on entend les deux discours en même temps, on a du mal à les réconcilier. Si l'on est si loin que cela, si l'on a tellement plus de marge, l'objectif est-il toujours le retour à l'équilibre en 2018 ? Je sais que M. Fourny s'est exprimé, mais il n'est pas membre du Gouvernement. Il n'a peut-être pas la dernière information en la matière. L'objectif est-il toujours 2018 ? Si l'objectif est 2018, on a alors une autre difficulté, c'est qu'il va falloir nous expliquer la trajectoire. Encore une fois, on me dit que c'est juste un ajustement budgétaire. Il ne faut pas non plus s'attendre à de grandes révolutions, mais il y a quand même deux aspects. Le premier, c'est qu'il y a une urgence colossale puisque l'on annonçait un boni budgétaire en 2014. Les comptes montrent près d'un demi-milliard de déficit supplémentaire puisque l'on en est à 463 millions d'euros de déficit sur 2014 et, par ailleurs, la trajectoire 2015 entre l'initial et la situation actualisée prête également un différentiel de près de 235 millions d'euros.

À partir de là, on se retrouve face à une situation d'urgence qui impose d'avoir une trajectoire. Et cette trajectoire, nous n'en avons pas un mot.

Et vous nous dites dans le même temps : « On va revenir à l'équilibre en 2018 », mais la situation n'arrête pas de se dégrader. On ne fait pas l'effort tout de suite, sous-entendu – je suppose que l'on aura le débat soit en juin lors du prochain ajustement soit, pire, au budget 2016 –, mais ce qui réduit de plus en plus le temps nécessaire pour mener ces réformes indispensables, et surtout on prend des dispositions sans réellement savoir où l'on va.

On ne sait pas où est le cap, on ne sait pas où est la direction, mais l'on essaie, bon an mal an, de faire un exercice qui, plus ou moins, rentre dans les clous que le

Gouvernement wallon s'est lui-même fixés et qui ne correspondent pas aux engagements de départ.

Alors, quelques pistes, parce que vous avez raison, dans l'opposition, c'est trop facile de dire : « Cela ne va pas si l'on fait ceci, cela ne va pas si l'on fait cela », mais quand on analyse votre exercice, que se passe-t-il ? On voit un exercice comptable, on voit toute une série de corrections, un peu de gestion active de la dette, on voit un peu de travail sur, comme mon collègue M. Crucke l'a indiqué, quelques recettes faciles, des coupes de bois. Cela ressemble, comme cela a été indiqué, à un budget communal où, je peux vous le dire d'expérience, lorsqu'il y a une petite modification budgétaire, on vient avec quelques variations en la matière.

Par contre, sur le structurel, rien du tout. Je prends un élément très simple. En ce qui concerne les dépenses, un cinquième de l'effort seulement concerne des dépenses. On ne vous dit pas « une réduction de dépenses ». Alors, que les choses soient claires : si l'objectif est le retour à l'équilibre en 2018, vous devrez passer par cette réduction de dépenses. Vous ne pourrez pas, ou en tout cas peut-être que vous allez nous annoncer quelque chose qui risque de faire peur à de nombreux Wallons, mais vous ne pourrez pas compenser l'ensemble de l'effort à faire uniquement par des recettes nouvelles.

Or on voit bien que vous ne souhaitez pas, que vous n'osez pas, vous attaquer à ces dépenses. Le souci, c'est que sans cela, vous n'arriverez pas à tenir votre trajectoire.

Qu'en est-il en la matière, Monsieur le Ministre ? Peut-on attendre des réformes structurelles qui diminuent le train de vie de la Wallonie, pas que l'on pense qu'il n'y a que des dépenses superfétatoires, certainement pas, mais il y a aussi moyen de mieux dépenser les moyens. Par exemple, dans le cadre d'une réforme que l'on attend déjà depuis longtemps, et l'idée de dire : « Le Gouvernement vient de se mettre en place » ne sera plus tenable longtemps, par exemple les aides à l'emploi. On attend cette réforme depuis un certain temps.

Je ne vais pas abuser de la clémence du président – je vous sentais dans le dos, Monsieur le Président –, mais simplement je ferai une remarque et poserai deux questions, pour conclure, très rapidement.

En ce qui concerne la *tax shift*, on a encore essayé de nous expliquer les difficultés budgétaires dans lesquelles la Wallonie serait. D'après certains c'est quasi à cause du Fédéral, et l'on est déjà en train de préparer le coup d'après. On est déjà en train de dire : « Si le Fédéral fait un *tax shift*, vous verrez, on n'arrivera pas à être dans les clous et ce ne sera pas de notre faute, ce sera à cause du Fédéral ».

Monsieur le Ministre, je ne vous invite pas à le faire. Mais si à un moment donné vous considérez que le *tax shift* fédéral qui amène les citoyens à payer moins d'impôt vous gêne, rien ne vous empêche, via les additionnels, de gommer cet effet. Et donc d'augmenter les additionnels régionaux pour gommer l'effet de la réforme fiscale favorable aux citoyens, dans leur globalité. C'est un choix politique. Il suffit de dire : « Moi, je considère que cette diminution fiscale sur les revenus des travailleurs n'est pas nécessaire et donc je la corrige via les additionnels régionaux ». Ne surreprésentons pas non plus l'enjeu de ce *tax shift*.

Par contre, deux questions techniques pour conclure....

M. le Président. - Monsieur Bouchez....

M. Bouchez (MR). - Très vite, Monsieur le Président.

Simplement en ce qui concerne les chiffres du Bureau du Plan que vous avez choisis par rapport à votre trajectoire budgétaire, normalement, dans la loi spéciale de financement, il faut utiliser le budget économique. Vous avez modifié ce chiffre. Cela peut avoir une certaine logique, mais dans l'esprit de la loi de finances, ce n'était pas le principe, néanmoins, avez-vous adapté cela sur les recettes, mais aussi sur les dépenses ?

Deuxième et dernière question, pourrions-nous connaître – même s'il n'interviendra pas en 2015, mais il interviendra certainement d'ici 2018 – l'effet du saut d'index sur le budget de la Région ?

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur Bouchez, même si le temps de parole a été largement dépassé, alors que tous les autres l'avaient respecté. Je me dois de le relever, par correction pour la concision des autres orateurs.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Chers collègues, à entendre certains, j'ai l'impression que l'on confond tout. On confond un ajustement avec un débat sur l'ajustement et un débat sur le budget 2016.

On est bien ici dans le cas d'un ajustement budgétaire dont les corrections sont apportées en raison principalement, très principalement, de facteurs extérieurs qui ne sont pas imputables directement à la Wallonie et vous le savez. Il ne sert plus à rien de le nier.

Dans votre stratégie, il est plus facile d'essayer de laisser penser qu'il n'y a pas de pilote sur le navire 2015, alors que vous anticipez sur des débats qui doivent avoir

nécessairement lieu dans le cadre de la préparation de 2016. Débats que nous aurons en profondeur. Je sais que nous l'aurons et que vous veillerez à ce que nous l'ayons.

Anticiper, c'est bien, mais anticiper à ce point, cela en devient quelque part à un exercice de mauvaise foi où, mes chers députés de l'opposition et en particulier du banc MR qui siègent en commission des finances, je ne vous reconnais pas. Je ne vous reconnais pas dans la mauvaise foi.

Nous ne partageons pas la même foi, mais je trouve que particulièrement vous faites preuve d'une certaine mauvaise foi et j'y reviendrai dans ma conclusion où je serai peut-être un peu plus dur que d'habitude, vous m'excuserez, mais M. Crucke n'a pas eu que des propos gentils aujourd'hui à mon égard. Je ne lui demande pas d'être gentil, je lui demande simplement d'être juste et il ne l'a pas toujours été. J'y reviendrai.

(Réaction de M. Crucke)

Vous l'êtes souvent, je vous le concède. On va finir par croire que l'on s'entend vraiment trop bien, cela va commencer par devenir un peu problématique. Nous avons beaucoup de débats idéologiques entre nous et des points de divergence profonds.

Sur le report de l'effort sur les suivants, c'était l'un de vos propos, Monsieur Crucke : « Vous reportez l'effort sur les suivants, les efforts devront être faits après, c'est un ajustement fait de trucs, de ficelles, vous allez percevoir les dividendes des entreprises wallonnes, c'est quelque part une honte, vous faites du lissage encore une fois de plus, donc moins d'investissements. Vous supprimez les aides à la recherche, 42 % de corrections techniques. Nous, on veut des réformes structurelles. On demande une gestion de l'avenir et non du quotidien et tenez-vous votre engagement de revenir en 2018 ? ».

De revenir personnellement en 2018, je m'y engage, j'en espère. Revenir à l'équilibre en 2018, j'y reviendrai tout à l'heure, puisque des questions ont été posées sur plusieurs bancs de l'opposition.

Monsieur Crucke, sur l'ensemble des mesures décidées dans l'ajustement, je voudrais vous rappeler que 41 % des mesures sont récurrentes. Ce ne sont pas des trucs et des ficelles, 41 % des mesures sont récurrentes. Les swaps, les recettes liées au Fond à la recherche, les déchets, les réductions de dépenses, ce sont des décisions structurelles et elles représentent 41 % de l'enjeu de cet ajustement.

Il ne s'agit pas d'un ajustement « truc et ficelles », comme vous dites, mais bien, comme je l'ai dit, de réaliser un ajustement via la mise en œuvre d'efforts soutenables, du refus d'une politique d'austérité, dans le respect de la loi spéciale de financement et en poursuivant la contre-expertise, la contre-analyse avec les estimations du Fédéral.

Je rappelle, encore une fois, que la mécanique du contrôle budgétaire prévoyait un effort de 70 millions d'euros parmi lesquels nous avons provisionné une perte, déjà à l'époque, de 27,5 millions d'euros d'additionnel à l'IPP. Les efforts fournis vont bien au-delà de ce qui était prévu initialement. Notre sens de la responsabilité se situe à ce niveau.

Concernant la trajectoire et le retour à l'équilibre en 2018, la trajectoire sera réexaminée lors de l'élaboration du budget 2016. Il en va de cela depuis quasiment la nuit des temps ; c'est comme cela, puisque l'on sait bien que des prévisions budgétaires doivent être réactualisées en fonction de facteurs tels que la croissance. Vous ne pouvez pas demander, aujourd'hui, d'aller au-delà de ce que j'ai déjà précisé – mais je reviendrai encore un instant sur la trajectoire puisque cela a vraiment fait l'objet d'un débat aujourd'hui – car, comme vous l'avez souligné, il y a des éléments tout à fait extérieurs qui ne sont pas prévisibles et qui peuvent avoir un impact, notamment sur nos recettes et nos recettes institutionnelles.

Vous avez aussi insisté sur la dette et vous avez repris les discours que vous avez tenus lors de la discussion de l'initial 2015. Je vous l'ai déjà dit souvent, vous avez une constance dans vos propos qui force sans doute le respect – peut-être un peu moins l'admiration, mais au moins le respect. Vous rappelez : « Oui, cette dette de 19 milliards d'euros ! ». Expliquons d'où cela provient : ce sont des décisions d'avril et septembre 2014, suite à un repérimétrage de plus de 160 institutions qui sont aujourd'hui dans le périmètre wallon. Ce n'est pas dû à une mauvaise gestion ou au fait que le navire ait été laissé sans capitaine pendant de nombreuses années. Ce n'est pas ce dont il s'agit. Votre correction doit nous permettre de le reconnaître.

C'est d'autant plus vrai que tout le monde a été touché, au-delà de la Wallonie : Bruxelles et la Flandre. La Flandre a été touchée par une augmentation de sa dette due à un repérimétrage décidé par l'ICN.

Je vous rappelle aussi ce que j'ai dit, en date du 5 mai : « Moody's confirme la note A1 stable pour la Wallonie ». Ce ne sont pas mes amis – ils ne le seront sans doute jamais –, mais je suis content que des institutions comme celles-là disent du bien de la Wallonie. Je vous invite, puisque vous m'invitez souvent à relire quelques ouvrages, à contacter Moody's et vous verrez le rapport favorable qu'ils font sur la note wallonne.

Le *tax shift* a été évoqué par vous et par M. Bouchez. On va me reprocher de parler du Fédéral, mais il y a des mesures qui seront prises par le Fédéral qui vont avoir un impact durable et structurel sur la Wallonie. Si je ne peux pas en parler aujourd'hui ou si l'on ne peut pas en parler sur les bancs de la majorité, on peut fermer le rideau et retourner chacun dans son bureau. Il faut avoir le courage, sur tous les bancs, de

reconnaître que les décisions du Fédéral ont un impact structurel sur les recettes des Régions.

Je vous dirai que le respect du travailleur implique que le Fédéral envisage par priorité un *tax shift* qui taxe le capital. En effet, taxer la consommation, c'est reprendre ce que l'on a donné aux travailleurs. Pour la majorité de la population, on consomme ce que l'on a gagné, c'est-à-dire le fruit du travail. Par conséquent, si le Fédéral travaille, comme vous le dites, et respecte les travailleurs, nous espérons que les mesures qu'il prendra vont concerner essentiellement le capital en vue d'un véritable *tax shift* en faveur des travailleurs. S'il taxe davantage le capital, il n'y aura pas d'impact négatif pour les recettes régionales, bien entendu, que du contraire. Mais cela, c'est un sens de la justice que je vous invite à maturer.

Sur la DGO7, les fameux 90 millions d'euros et cet article qui provoque l'émoi sur les bancs de la minorité, vous me citez toujours partiellement, c'est le bon ou le mauvais côté des choses. Je rejoins M. Fourny, je lui ai dit : « C'est notamment et principalement un problème d'encadrement ». Ma réponse figure dans la note au Gouvernement wallon du 3 avril, dans la réponse à la question que votre groupe m'a posée en commission et qui a fait l'objet d'une longue réponse de ma part, vous semblez découvrir à travers l'article de presse, mais il n'y a rien de nouveau par rapport à la DGO7, sauf ce que vous connaissez déjà.

Nous expliquons, effectivement : la problématique est que l'administration n'est pas une mauvaise administration. Au contraire, le Gouvernement lui donne, aujourd'hui, les moyens de travailler, notamment en comblant les problèmes d'encadrement.

Les 90 millions d'euros, ce sont 90 millions d'euros de pertes potentielles. Si l'on ne donne pas les moyens suffisants à l'administration des finances de Wallonie d'être efficace, c'est un risque potentiel de perte de 90 millions d'euros. Je n'ai jamais dit que nous perdions, chaque année, 90 millions d'euros par un défaut de qualité structurelle au sein de la DGO7. Il faut également le rappeler.

Sur les lissages d'investissement, puisque cela a été évoqué par M. Hazée, c'est un très léger lissage complémentaire de 10 millions d'euros. Les projets seront, comme nous l'avons annoncé pour le lissage au budget initial, toujours bien réalisés puisqu'il s'agit d'une meilleure programmation des investissements, grâce à un pilotage plus fin et plus proche de la réalité qu'auparavant. Il ne s'agit en rien de faire peur au secteur concerné. Ces investissements auront lieu et cette même logique vaut pour le lissage des cofinancements européens.

Monsieur Hazée, je pense qu'il y a une confusion. À un moment donné, vous abordez les 76 millions d'euros. Pourquoi les 76 millions d'euros sont-ils acceptés ? En

fait, nous acceptons bien plus que cela, puisque aux 76 millions d'euros que vous évoquez, nous avons déjà, au moment du contrôle budgétaire, incorporé une diminution de recettes IPP de 27,5 millions d'euros. Ce que nous acceptons, grâce à notre calcul, grâce à la méthode wallonne, ce qui fait l'objet, aujourd'hui, d'un accord, c'est 103,5 millions d'euros de recettes additionnelles IPP en moins. Il y a effectivement 143,5 millions d'euros qui sont, aujourd'hui, toujours contestés, qui font l'objet d'une contre-analyse. La partie non contestée est égale à la surestimation des recettes effectuée par le Fédéral au budget initial 2015.

Sur la trajectoire, Monsieur Bouchez, j'y reviens et je réprécise ce que j'ai dit dans le cadre de mon discours d'introduction. Vous avez évoqué le fait que je n'en avais pas parlé, mais si. Je reprends d'ailleurs – c'est aux pages 3 et 4 de mon intervention – « lors du comité de concertation du 29 avril 2015 – je parle de faits et un fait vaut mieux qu'un lord-maire – nous avons demandé, pour le Pacte de stabilité, de tenir compte des trois points suivants, c'est la position de la Wallonie :

- que l'objectif nominal de la Wallonie pour 2015 soit porté à -0,16 % du PIB, soit -685 millions d'euros ;
- que seul l'objectif 2015 fasse l'objet d'une formalisation dans le pacte. Pour 2016-2018, la trajectoire wallonne doit comprendre les réserves que nous avons intégrées dans les commentaires de la contribution wallonne ;
- qu'il ne soit pas prévu de surplus budgétaire pour la Wallonie en 2018, contrairement à ce que proposait le CSF dans sa trajectoire ».

La trajectoire sera réexaminée lors de l'élaboration du budget initial 2016, en tenant compte de l'évolution des paramètres macro-économiques et des éléments extérieurs non prévisibles pouvant avoir un impact sur nos recettes institutionnelles.

Le Gouvernement wallon a pris acte de l'objectif du Programme de stabilité indiquant un retour à l'équilibre structurel en 2018 pour les Entités I et II.

Je terminerai mon intervention par des propos qui seront un peu ressentis plus durement sur les bancs de la minorité, peut-être de la minorité libérale. Il ne s'agit pas d'attaque ad hominem, mais d'attaque par rapport à un courant de pensée qui est un peu trop raccourci.

J'entends tout le temps le mot « réforme ». Il faut réformer structurellement. Le mot réforme, c'est un mot, évidemment, quand on vient du Mouvement réformateur, qui fait partie de l'ADN. Qu'y a-t-il derrière ce mot « réforme » ? Je vais vous le dire. Ce mot « réforme » n'est pas nouveau. Ce mot « réforme » a été employé par Mme Margaret Thatcher. Il a été employé par Ronald Reagan. Oui, en fait, vous faites des réformes. Quand vous êtes au pouvoir, vous faites des réformes. Des réformes qui s'attaquent à qui ? Qui s'attaquent aux citoyens, qui s'attaquent aux classes

moyennes, qui s'attaquent aux chômeurs, qui s'attaquent aux pensionnés.

Quand allez-vous porter des réformes qui s'attaquent au capital, aux plus-values des actionnaires, aux fraudeurs fiscaux ? Quand ? Je vous le demande. Vous taillez vos réformes avec le sens aigu de celui qui taille un diamant : cela brille, mais qu'est-ce que cela fait mal ! Qu'est-ce que cela peut faire mal quand on voit, derrière le brillant, la réalité des choses. Je vous dirais : « Oui, vous ne taillez pas que vos réformes dans le sens d'une précision diamantaire, vous taillez plutôt des croupières à nos concitoyens ». Voilà ce qu'il y a.

(Applaudissements)

(Réaction de M. Jeholet)

Je vous entendais, Monsieur Jeholet, vous taillez des croupières à nos concitoyens.

(Réaction de M. Jeholet)

M. le Président. - Monsieur Jeholet, sauf si vous êtes diamantaire, je vous donne la parole.

(Rires)

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je rejoins avec beaucoup de conviction ce qu'a dit M. Fourny, je crois que 2015 est une année où nous devons avoir comme cap la stabilité, parce que nous sommes confrontés à de nombreux orages, de nombreux bouleversements, dont certains sont, pour nous, tout à fait inattendus, ou ont des effets plus importants que l'on ne le pensait. Sommes-nous responsables de la panne de la croissance alors que c'est le courant ultralibéral qui domine en Europe et qui fait que, aujourd'hui, on a aussi une panne de la croissance aussi importante ?

Je reviens, mais pas longtemps, sur les mesures prises par le Gouvernement fédéral qui auront un impact structurel sur les Régions. C'est notamment une des questions que M. Bouchez m'a posées. Oui, l'impact notamment du saut d'index par exemple, ce sera 50 millions d'euros en moins pour la Wallonie dès 2016. Nous aurons l'occasion d'en redébattre, si vous le voulez. Je vous prouverai ce chiffre et, croyez-moi, j'arriverai à vous dire que c'est bien 50 millions d'euros et, malgré votre bagou que j'apprécie beaucoup, vous serez obligés de l'accepter. Avec le sourire, on tient le pari.

Je vais même plus loin : l'augmentation du forfait déductible pour frais professionnels. En 2016 : -35 millions d'euros pour la Wallonie...

(Réaction de M. Bouchez)

C'est facile de faire des cadeaux aux autres en demandant...

(Réaction de M. Bouchez)

Vous faites des cadeaux aux travailleurs en demandant aux autres de les payer ! Ah, mais c'est facile.

M. le Président. - Monsieur Bouchez, vous aurez une réplique, attendez votre tour. Laissez parler M. le ministre.

(Réaction de M. Bouchez)

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne suis pas sûr que ce sont eux qui sont visés par la déductibilité des frais professionnels. Je crois que nous ne parlons pas des mêmes gens. Vous découvrez votre fond de pensée, Monsieur Bouchez.

(Réaction de M. Bouchez)

(Rumeurs)

M. le Président. - Monsieur le Ministre, quand vous mettez M. Bouchez à l'index, vous lui donnez un coup de pouce. M. Bouchez interviendra lorsqu'il aura la réplique.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est un homme majeur, donc je peux me permettre, si vous le voulez bien.

(Rires)

Il me reste moins de deux minutes, je serai bref dans ma conclusion.

Quant aux impacts du *tax shift*, j'y ai fait brièvement allusion dans mon introduction. Je suis d'accord avec M. Hazée, je ne veux pas rentrer dans un débat qui viendrait faire le jeu de la N-VA, mais nous avons l'occasion – c'est un des acquis du Comité de concertation, donc, ayons l'honnêteté de le reconnaître – de décider entre nous, entre Gouvernement fédéral et entités fédérées, de faire en sorte que la Conférence interministérielle des ministres du Budget et des Finances soit l'occasion de débattre des impacts du *tax shift* qui pourrait être décidé par le Fédéral, mais chacun doit avoir le respect de ses propres compétences et de sa propre légitimité.

Monsieur Crucke, vous m'avez dit : « Vous êtes isolé ». Non, je ne suis pas isolé. Nous avons un front déterminé pour refuser l'austérité, pour faire en sorte que notre budget et notre ajustement budgétaire soient le plus indolores possible, qu'il comporte des mesures structurelles qui sont répétées, qui amèneront la stabilité pour 2015 et qui nous permettront de faire en sorte d'accentuer à travers 2016 les décisions bonnes et intelligentes que nous prendrons pour la Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je félicite M. Crucke qui n'a pas interrompu M. le Ministre et il a donc pleinement le droit de la réplique.

M. Crucke (MR). - Permettez-moi de remercier M. Collignon, parce que je trouve qu'il a eu le courage, par rapport à l'administration, de dire des choses comme elles sont et surtout le courage d'accepter qu'il fallait voir clair sur le passé pour mieux comprendre l'avenir et espérer que cela aille mieux à l'avenir.

Je sens déjà que vous serez d'accord avec ces auditions qui méritent de connaître les responsables de cette cacophonie, de cette malheureuse administration qui n'est pas au service de la Wallonie et ce ne sont pas les hommes qui sont en cause, mais les responsables politiques et il faut, un jour ou l'autre, qu'on les débusque.

« La presse a tous les torts » selon vous, je le comprends. Mais moi, je vous lis et quand je vous lis, je vous cite en entier. Ce n'est pas du potentiel – quand vous parlez de 90 millions d'euros – et ce qui m'inquiète, c'est votre revirement à l'instant. Ce que vous dites, ce n'est pas ce que moi je dis : « Rien qu'avec une DGO7 efficace, cela nous éviterait, « éviterait » au conditionnel, pas « évitera », éviterait une perte de 90 millions d'euros pas an ».

C'est-à-dire comment faire pour que l'on ne puisse pas perdre 90 millions d'euros, c'est cela ! Si vous considérez que c'est du potentiel, on va alors devoir aller jusqu'au bout des choses. Vous allez nous dire : « Où est le risque sur 90 millions d'euros ? ». Je vous assure que je reviendrai en commission sur ce chiffre.

En ce qui concerne l'équilibre 2018, je le pressentais, vous ne confirmez pas l'accord pris en concertation et cela m'inquiète. Vous ne le confirmez pas, mais un autre membre de la majorité l'a confirmé, c'est M. Fourny qui a dit : « Oui, je veux que l'on revienne en 2018, sans mesure douloureuse ». Il croit au père Noël, au cdH, c'est possible.

Mais penser que l'on va prendre des mesures difficiles sans faire mal aux autres, qui croit cela ? C'est cela votre problème, c'est que vous n'osez pas dire la vérité en face aux gens. Même si à un moment, il faut prendre des mesures difficiles, même si ce n'est pas de gaieté de cœur de le faire, si l'on ne le fait pas maintenant, on les paiera demain.

Il faut couper le cordon ombilical. C'est vrai que dans votre bouche, j'ai entendu le mot « Fédéral ». Chez M. Fourny, on s'est fait un plaisir de les noter : 20 fois, en n'ayant pas épuisé son temps de parole ! Il faut croire que sincèrement, il préférerait y être. S'il en a envie, qu'il y soit. Moi, je le respecterai le jour où j'entendrai « Wallonie, Wallonie, Wallonie ». Cela, manifestement, on l'oublie.

L'ajustement budgétaire est un acte technique, si je vous entends. On a toujours fait comme cela. Non, Monsieur le Ministre, quand on subit du mauvais grain – c'est ce que vous avez subi – ce n'est pas qu'un acte technique, c'est une situation qui demande des réponses et qui demande des prises de responsabilité urgentes. Que ferait le bon père de famille dans votre situation ? Que ferions-nous, libéraux, dans votre situation puisque vous nous reprochez temps en temps de critiquer et de ne pas proposer ? Le bon père de famille irait chercher dans les réserves ? Il n'y en a plus, depuis 20 ans, vous avez tout épuisé. Le bon père de famille a fait en sorte qu'il y ait des réserves. Vous iriez courir chez l'assureur en demandant qu'il prenne sa responsabilité ? Plus personne ne veut assurer la Wallonie dans l'état dans lequel vous l'avez mise. Vous relèveriez les manches ? Cela, même, vous ne le faites pas et vous dites : « On verra demain, un autre jour ». Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas crédible, c'est même dangereux.

Cet ajustement budgétaire est une occasion ratée, une de plus dans les occasions ratées.

Il vous reste neuf ans. Cela commence à compter. Je ne vous dis pas qu'il n'y a pas de pilote sur le navire. Vous dites qu'il n'y a pas de pilote sur le navire. Il y a un pilote, mais je dis qu'il n'a pas pris le rythme de croisière nécessaire au redressement de la Wallonie.

Enfin, Monsieur le Ministre, puisque vous m'avez chatouillé sur les réformes, manifestement, je devrais encore de temps en temps donner d'autres lectures sur les réformes. Je pourrais même vous renvoyer à M. Van Rompuy hier lorsqu'il a employé le terme « réforme ». Quand allez-vous comprendre que réformer, cela veut dire limiter les passe-droits que l'on connaît en Wallonie, de fusionner les intercommunales, d'éviter les doublons, de rationaliser certaines structures, de faire confiance aux entreprises, à ceux qui sont dans le capital à risque. Vous savez, celui que vous voulez encore taxer et qui est déjà taxé à 52 %, plutôt que de taper sur ceux qui travaillent, qui y croient encore, qui prennent des risques, de temps en temps il faut les aider. Quand, Monsieur le Ministre, combattez-vous la pauvreté en Wallonie ? Votre gestion, ici, en Wallonie, depuis 20 ans, c'est plus de pauvreté et plus de chômage. Ce que nous voulons faire, c'est autre chose. Mais, Monsieur le Ministre, avec toute l'amitié que j'ai pour l'homme, on ne monte pas au mât quand on a un trou dans le pantalon.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, j'ai été extrêmement attentif au débat et j'ai vraiment le sentiment qu'aujourd'hui, la majorité fait la synthèse entre les deux pôles de l'opposition. L'opposition écolo et l'opposition libérale, car à bien écouter M. Hazée, la majorité va plus vite que la musique. Il faudrait assouplir la trajectoire pour pouvoir assouplir les

politiques. C'est bien ce que j'ai retenu de votre intervention.

À l'inverse, M. Crucke, lui, dit qu'il faudrait plutôt accélérer le pas de danse, passer d'une valse à un rock, car il faut garantir la trajectoire et donc aller plus avant dans les frais de fonctionnement et dans les économies. Si je comprends bien, la majorité se situe dans un discours qui est au milieu, à savoir de pouvoir garantir une certaine trajectoire budgétaire, un certain réalisme budgétaire et maintenir les politiques de croissance à travers les politiques économiques et sociales ; ce qui me fait dire in fine de citer Aristote. Je ferai un peu de latin, car on est habitué à un président qui s'exprime en latin : « *In medio stat virtus* », ce qui veut dire aussi que la vertu est éloignée des extrêmes.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Trois réflexions, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, vous avez précisé les choses pour ce qui concerne les recettes IPP. Par contre, pour les 90 millions de recettes perdues, très honnêtement, on est un peu perdu. On annonce le matin qu'il y a 90 millions d'euros par an qui échappent à la Wallonie. On dit l'après-midi que ce sont 90 millions d'euros potentiels. Forcément, s'agissant de recettes qui sont perdues, sans doute sont-ils potentiels. Il s'agira d'y revenir en commission, car très honnêtement, j'ai du mal à comprendre.

Vous avez rejoint l'appel à la prudence que j'ai fait à l'égard d'une gestion confédérale de l'impôt des personnes physiques. Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt et vous êtes d'ailleurs resté cohérent avec la prudence que vous aviez déjà il y a 15 jours sur le sujet. Dès lors, il est temps d'amender ou de retirer la motion, car il y a un hiatus entre ce qui était déposé et l'attitude beaucoup plus sage qui vise à éviter depuis la Wallonie, d'ouvrir un scénario nationaliste par rapport à l'IPP.

Enfin, pour le reste, trois des accords majeurs se tissent entre nous et sont effectivement, à l'inverse de ceux du MR. Je suis d'ailleurs assez impressionné par la conversion centriste de M. Collignon qui monte au drapeau du parti socialiste ; ce qui pourrait être le slogan du cdH. À quand la fusion entre les deux groupes ? Effectivement, cette trajectoire accélérée, nous continuons à la contester, car elle renforce la récession. Il y a aussi cette absence de mesures pour justice fiscale. Effectivement, il y a là aussi, une incohérence avec les discours qui sont tenus sur l'importance d'une plus grande justice fiscale dans notre Région et puis, il y a l'absence d'impulsion quant aux enjeux sociaux, environnementaux.

On en revient à ce que l'on disait sur l'état de la Wallonie. Pour le Gouvernement, il n'y a que l'équilibre

budgétaire qui compte, et de la sorte il poursuit sa politique d'austérité ».

M. le Président. - Merci, Monsieur Hazée. Et en plus, vous avez scrupuleusement respecté le temps de parole et je vous en remercie.

J'invite dès lors M. Fourny qui a, semble-t-il, des supporters grecs, latins et même hutois.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Simplement pour indiquer trois remarques.

La première, j'entends M. Crucke dire que la Wallonie doit subir le mauvais grain du Fédéral. J'ai envie de dire que les masques sont tombés au travers des différentes prises de parole qui sont intervenues. La première concernant la *tax shift* et la diminution de l'impôt sur les personnes physiques.

Dois-je rappeler à M. Bouchez qu'une réduction d'une telle assiette doit être compensée d'une manière ou d'une autre ? Il faut avoir un peu de courage et je tiens à rappeler les propos de M. Coene lundi. Pour ne plus continuer à broyer du mauvais grain noir venant du Fédéral, Monsieur Crucke, il a rappelé : « Il faudra voir s'il y a une réforme ou une diminution de la base de la recette », qui aura, non seulement des impacts pour la Région, mais nos communes aussi. Il faut réfléchir un petit peu plus loin. Il a indiqué qu'il fallait soit, revoir le taux de financement en faveur des entités pour qu'elles ne subissent pas ce *tax shift*, ou deux, réduire la contribution des Régions dans les efforts d'assainissement.

Je pense que c'est la vérité. On ne peut pas, on a donné assez, on a été assez loin dans les efforts, et nous n'avons plus à subir les affres, en tout cas, du Fédéral.

Deuxième élément, Monsieur Crucke, je vais vous le dire, l'utilisation des réserves. Vous êtes bourgmestre. Vous savez que l'on ne peut pas le faire. Vous savez, les normes SEC ? Que disent-elles les normes SEC ?

(Réaction de M. Crucke)

Non, pourquoi ? Les requalifications dont vous parlez, Monsieur Crucke, vous savez que l'on doit les intégrer si l'on fait cela. C'est de la mauvaise gestion. Je comprends que vous ne vouliez pas assumer la gestion de la Wallonie. Nous, nous le faisons parce que nous appliquons les règles, nous les connaissons et nous n'allons justement pas commettre et nous ne voulons pas commettre les erreurs que vous voulez commettre et que vous voulez nous faire commettre, parce qu'il y a des règles qui trouvent à s'appliquer.

Troisième élément, Monsieur Crucke, je voulais vous le dire, je ne vais pas vous le dire en latin, mais en français. On ne monte pas au mât sans pantalon.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, j'avais posé deux petites questions gentilles, mais je vois que vous les avez esquivées, donc j'ai une certaine habitude que vous ne preniez pas en compte les questions que je souhaite vous poser. Après, on me demande d'aller les remettre en commission, mais on ne les prend pas en compte parce qu'il y a eu débat, c'est un peu compliqué.

Je n'ai pas entendu cette étincelle qui remettrait la Wallonie sur les rails en 2018. Personne n'est dupe, sans réel changement de cap et changement structurel, on n'y arrivera pas, vous n'y arriverez pas. Je pense que vous le savez déjà aujourd'hui. Mais cela fait partie de votre job de dire que tout va bien, comme M. le Ministre-Président.

Mais ce que je ne souhaite vraiment pas c'est de vous voir d'ici peu, faire le tour des ministres des Finances européens, tel que d'autres ont dû le faire il y a peu.

M. le Président. - Nous clôturerons par M. Bouchez, et je l'invite à être concis, puisqu'il partage le solde de la réplique de M. Crucke qui a été bavard.

(Rumeurs)

Je vous accorde une minute, mais tenez-vous-en à une minute.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Trop aimable Monsieur le Président.

Quatre points très rapides.

Je note, pour l'anecdote, une conversion du PS qui maintenant aime bien citer les agences de notation quand cela l'arrange.

Deuxième élément, vous avez dit tout à l'heure, sur le *tax shift*, que si l'on taxait plus le capital au Fédéral, il n'y aurait pas de difficulté pour la Wallonie. Mais je tiens simplement à ajouter une chose. Peut-être que c'est une des voies qui sera choisie, mais si elle est choisie, c'est qu'elle compense une diminution d'impôts ailleurs. Parce que la volonté, c'est de diminuer l'impôt pour les travailleurs. Je peux comprendre que c'est quelque chose qui est difficile à admettre pour certains partis, mais pour nous, il n'y a pas de volonté d'augmenter l'impôt. Peut-être de le transférer, éventuellement, pour permettre à ceux qui travaillent et qui font des efforts, de pouvoir récupérer plus de pouvoir d'achat.

Troisième aspect, l'équilibre en 2018. Vous l'avez réaffirmé, mais le problème c'est que vous rejetez les réformes.

Dès que l'on veut vous parler de réformes, vous nous renvoyez à Mme Thatcher ou à d'autres, je ne sais même pas encore qui ? Vous pouvez parler de Smith, de Keynes, de qui vous voulez, on peut parler des grands économistes, mais la question n'est pas là.

Vous n'arriverez pas à l'équilibre en 2018 si vous ne faites pas les réformes. Cela peut ne pas vous plaire, mais alors vous devez faire un choix : soit vous rejoignez la ligne PTB – parfois vous êtes tenté de dire que l'on ne revient pas à l'équilibre – et, dans ce cas, vous pourrez éviter les réformes, mais si vous voulez revenir à l'équilibre, vous n'aurez pas le choix que de faire des réformes, que cela vous plaise ou non.

Dernier point : ne contestez pas les réformes du Fédéral quand elles profitent aux travailleurs. Nous avons la conviction que l'émancipation des gens passe par le travail. Je peux comprendre l'agacement du PS de ne pas être au Fédéral, vous étiez habitués, c'était presque chez vous, mais...

M. le Président. - Monsieur Bouchez...

M. Bouchez (MR). - ... Ne contestez pas les normes qui profitent aux travailleurs. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président. - Monsieur Bouchez, je voudrais vous inviter à ce que vous respectiez vos propres engagements. Je vous remercie.

Ceci clôture l'examen de la communication du Gouvernement à l'égard de l'annonce du premier ajustement.

DÉBAT SUR LA STRATÉGIE AÉROPORTUAIRE EN WALLONIE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur la stratégie aéroportuaire en Wallonie, en application de l'article 62 du règlement.

Nous avons une configuration « petit débat » donc maximum une heure ; j'insiste bien, pour tous les intervenants. Je le dis pour le MR – surtout si c'est M. Bouchez qui intervient – : c'est 10 minutes, pas plus. Les 10 minutes de M. Bouchez ne sont pas les 10 minutes de M. Crucke, je commence à le mesurer. Je ne sais pas qui va intervenir, mais ce sera 10 minutes. Pour le PS, représenté par M. Onkelinx, ce sera 7 minutes et pour Ecolo, à travers M. Daele, ce sera 4 minutes.

Pour le cdH, y a-t-il un intervenant ?

M. Fourny (cdH). - Ce seront Mme Salvi et Mme Simonet.

M. le Président. - Elles devront l'une et l'autre se partager les 7 minutes de circonstance.

Pour le PTB, y a-t-il une demande ? Pas de demande d'intervention.

Pour le PP, représenté par M. Puget, ce sera 2 minutes.

Mme Trotta interviendra pour partager les 7 minutes de M. Onkelinx.

La parole est à Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, sauf erreur, on a parlé d'un « petit débat ». Or, les 20 minutes, c'est considéré comme un petit débat. Un plus grand débat, ce sont 40 minutes.

Encore tout à l'heure, en Conférence des présidents, on a parlé d'un « petit débat », on n'a jamais parlé de 10 minutes pour le MR. Un « petit débat », c'est 20 minutes, je suis désolé.

M. le Président. - Monsieur Jeholet, en cas de contestation, je vérifie toujours auprès de « l'arbitre vidéo », si j'ose dire, qui m'indique bien que les temps de parole que nous venons de communiquer sont ceux que nous avons arrêtés. Probablement, mais je ne vous en veux pas, y a-t-il une confusion dans votre esprit entre ce débat et celui qui l'a précédé où nous avons donné plus de temps.

Si tout le monde fait un effort, Monsieur Jeholet, je vous promets... Qui intervient chez vous ?

M. Jeholet (MR). - C'est moi qui intervins. Nous sommes deux à intervenir.

M. le Président. - Je ferai preuve d'une certaine tolérance, pour vous comme pour d'autres, mais, malgré tout, essayez d'être concis pour que nous puissions terminer à une heure raisonnable.

M. Jeholet (MR). - Je vous remercie pour votre compréhension. Nous ferons en sorte d'avoir un débat le plus concis possible.

M. le Président. - Vous pouvez déjà vous lever et démontrer que vous allez joindre la parole à l'intention.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, la politique aéroportuaire, les atouts de nos infrastructures, le milliard investi depuis plusieurs années, 8 500 emplois directs et indirects, une *success-story*, une mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, politiques, au-delà des clivages politiques depuis toute une série d'années.

Monsieur le Ministre, en une interview, vous avez semblé un peu balayer tout cela par des propos dangereux. Une façon aussi inélégante de vous en prendre à votre prédécesseur, d'une part, aussi au gestionnaire et au responsable actuel de l'aéroport, mais aussi un manque de correction, de loyauté à l'égard des actionnaires, à l'égard de votre partenaire de la majorité et même de l'opposition.

Nous sommes plusieurs à vous avoir interrogé souvent, au sein de ce parlement. Vous n'avez jamais dit grand-chose par rapport à la politique aéroportuaire. Les propos que vous avez tenus inquiètent et font peur plus qu'ils ne rassurent. Je le dis, c'est une déclaration d'une grande légèreté, d'une improvisation ahurissante et probablement d'un manque d'implication dans ce dossier.

Cela veut-il dire qu'il ne faut pas se préoccuper de la politique aéroportuaire, que tout va bien ? Non, parce que la situation est fragile pour plusieurs raisons.

D'abord, il faut continuer les investissements parce que cela génère un nombre important d'emplois – des emplois peu qualifiés – et parce qu'il y a aussi un potentiel de développement à Liège et à Charleroi.

Deuxième élément, la Commission européenne est intervenue par rapport aux loyers, notamment. C'est le litige à Charleroi.

Troisièmement, la situation financière de la Région wallonne est ce qu'elle est aujourd'hui.

Arrêtons d'opposer Liège et Charleroi, s'il vous plaît. S'il y a bien deux structures qui sont beaucoup moins redondantes et qui sont plus beaucoup plus complémentaires que beaucoup d'autres en Wallonie, ce sont bien nos deux aéroports.

Par contre, le quatrième élément, c'est la concurrence internationale avec Cologne, avec Lille, avec Amsterdam et, peut-être aussi, Zaventem.

Le cinquième élément, pourquoi il y a urgence, pourquoi il faut s'en préoccuper. C'est probablement notre grande dépendance de nos infrastructures, de nos deux aéroports par rapport à des acteurs historiques : TNT pour Liège, Ryanair pour Charleroi.

Pour le MR vous pouvez être rassurés, on peut discuter sans tabou :

- redéfinir un modèle économique ;
- le rôle de la Région wallonne ;
- le rôle de la SOWAER, je rappelle qu'il n'y a plus de contrat de gestion à la SOWAER depuis 2011, mais par contre qu'il y a des contrats de gestion avec les sociétés d'exploitation jusqu'à 2040 et il faut aussi en tenir compte. La Région wallonne ne tient pas toujours ses engagements, notamment en matière de sécurité et de sûreté ;

- le rôle des actionnaires, certainement que l'on peut en discuter, avec une privatisation peut-être accrue des acteurs privés.

Nous sommes, en tout cas, prêts à prendre nos responsabilités et à discuter de tout.

On a un certain nombre de questions très concrètes à vous poser.

D'abord, sur la forme. Qu'en est-il d'une future étude ? Vous avez mentionné cela dans la DPR, il y a déjà eu une étude en 2006 et en 2012. Le Gouvernement compte-t-il réaliser une troisième étude ? Nous n'en voyons pas l'utilité.

Deuxième question. Comptez-vous toujours faire cavalier seul dans ce dossier ou continuer, comme cela a été le cas dans le passé tous partis confondus, mobiliser les acteurs économiques, mobiliser les acteurs politiques et travailler dans un consensus positif pour développer nos infrastructures ?

Troisièmement, quelle concertation avec les différents ministres concernés : le ministre de l'Économie, le ministre des Zonings ? Parallèlement, qu'en est-il du renouvellement des instances ? Vous avez fait compte des dirigeants aujourd'hui de l'aéroport. Qu'en est-il des instances ?

Quatrièmement, je le dirai en boutade, quel est le sens de votre fusion ? Quel est le calendrier de votre fusion annoncée ?

Plus fondamentalement, quel est le nouveau plan stratégique aéroportuaire de la Région wallonne ? Comment voyez-vous l'avenir à court, à moyen et à long terme, avec les contraintes que j'ai données tout à l'heure, pour pérenniser les investissements, pour créer de l'emploi ? Je l'ai dit : c'est 8 500 emplois. On doit avoir l'ambition de créer encore davantage d'emplois, je rappelle que ce sont des emplois peu qualifiés, des personnes souvent éloignées du marché du travail, aujourd'hui. Quelle est la politique claire, cohérente, ambitieuse que le Gouvernement wallon – et pas vous uniquement, Monsieur le Ministre – a par rapport à l'avenir de nos aéroports ?

Sixième élément, qu'en est-il des actionnaires ? On en parle beaucoup : Save à Charleroi – on y reviendra – et les aéroports de Paris, à Liège. Confirmez-vous qu'il y a un plan qui a été élaboré à Liège avec les aéroports de Paris et qui a été présenté ? Confirmez-vous, Monsieur le Ministre, que les aéroports de Paris ont émis la possibilité de jouer un rôle plus important dans l'aéroport de Liège et de monter en puissance dans l'actionnariat ?

Comment allez-vous faire, Monsieur le Ministre, pour rassurer plutôt que d'inquiéter les actionnaires actuels aujourd'hui, mais peut-être attirer d'autres actionnaires pour investir en Wallonie, pour investir

dans nos infrastructures qui en valent tellement la peine ?

Septième question, qu'en est-il des différents investissements, que ce soit à Liège ou à Charleroi ? Êtes-vous favorable ? Allez-vous tout mettre en œuvre pour que l'on réalise ces investissements ? Je suppose que vous n'allez pas renoncer à ces investissements.

Huitième élément, qu'en est-il de vos discussions avec la Commission européenne et M. Tzanetatos y reviendra parce que de 3,5 millions à 15 millions d'euros ? Sept ou huit millions d'euros, vous négociez avec la Commission européenne. Comment ? Pourquoi ? Qu'en est-il ? Je suppose que vous avez de bonnes entrées. Vous allez nous rassurer à ce sujet.

Qu'en est-il des missions régaliennes sûreté et sécurité ? Je l'ai dit, il y a une convention avec les sociétés d'exploitation. Jusqu'à 2040, des engagements ont été pris par la Région wallonne. Il y a un gel de ces subventions. Qu'en est-il de ces subventions et des missions régaliennes dans nos aéroports ? Dans le contexte que nous connaissons, Monsieur le Ministre, c'est un élément important.

Dernier élément, qu'en est-il du contrôle aérien ? On sait qu'il existe un accord de coopération depuis 1989, avec une certaine gratuité pour l'activité avant 1989, mais un système payant ; votre prédécesseur a négocié à l'époque avec M. Wathelet sans tomber sur un accord. Belgocontrol, on peut en penser ce que vous voulez. Vous, vous avez l'idée de travailler avec un organisme étranger. Où en sont vos discussions ? Qu'en est-il du contrôle aérien ? Je dis simplement que la Wallonie a failli provoquer une restriction d'activité de TNT à Liège parce qu'elle ne répondait pas aux exigences de Belgocontrol pour le radar sol.

Je dirais, Monsieur le Ministre – pour ne pas être plus long car M. le Président est tenté de respecter nos engagements – que l'enjeu est majeur pour la Wallonie, car nous devons créer de l'activité économique, nous devons réaliser d'autres investissements dans nos deux infrastructures pour créer un maximum d'emplois. C'est vrai, même s'il y a des atouts énormes, l'avenir n'est peut-être pas si rose que l'on ne le pense et qu'il y a un enjeu, là-bas, et répondent à toute une série de questions.

Monsieur le Ministre, vous vous y êtes mal pris. Je pense que vous avez mal commencé ce chantier. J'espère que vous allez nous rassurer, vous reprendre, peut-être faire un mea-culpa, mais surtout arrêter et passer des paroles aux actes concrets pour faire en sorte de développer nos infrastructures aéroportuaires et de développer l'emploi en Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Ce n'est pas de passage de témoin, mais je vous comprends. Vous allez intervenir,

je vous dirai quand, Monsieur Tzanetatos. Vous aurez deux minutes 8 secondes plus une *rawette*, ce qui me permet de donner la parole à M. Onkelinx, mais je le sais sage et il veillera à laisser du temps à Mme Trotta.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas non plus sur la *success-story* de nos deux aéroports, ni aux actions menées par vos prédécesseurs depuis plusieurs législatures, qui ont montré que, peu ou prou, ils ont agi dans le même sens du développement économique, combiné avec des contraintes environnementales et européennes.

Depuis 2014, vous êtes à votre tour en charge de la mission d'agir dans cette perspective. Il s'agit dès lors de défendre le développement des aéroports régionaux. La Déclaration de politique régionale est très claire sur le sujet. Parmi les points principaux qu'elle définit, au sujet des aéroports wallons, relevant quelques-uns : défendre le développement des aéroports régionaux en faisant entendre sa voix auprès de la Commission européenne, élaborer dès le début de la législature un nouveau plan stratégique aéroportuaire en concertation avec la SOWAER et les sociétés de gestion des aéroports. Dans ce cadre, adopter le nouveau contrat de la SOWAER et intégrer au sein de cette même SOWAER les participations de la SOGEPa dans les sociétés de gestion ; évaluer les partenariats stratégiques avec les partenaires privés, revoir les mécanismes de financement des missions de service public au regard des contraintes budgétaires et des décisions de la Commission européenne. Depuis huit mois, ces sujets font l'objet de fréquentes questions parlementaires. C'est toujours avec une grande prudence que vous avez apporté des réponses, notamment au vu du contexte européen. C'est une position qui, si elle peut parfois laisser les parlementaires sur leur faim, se comprend aisément, car il s'agit ici de défendre les aéroports wallons et ne pas mettre en péril leur situation.

C'est dans ce contexte, Monsieur le Ministre, que la récente sortie dans la presse a surpris beaucoup d'interlocuteurs et d'observateurs de ce dossier. Cela nous amène à vous interroger en profondeur pour que vous puissiez clarifier vos intentions auprès des membres de ce Parlement notamment, car la Région n'est pas seule aux commandes des aéroports ; des actionnaires privés étant partie prenante du dossier.

Qu'en est-il de votre volonté déclarée, Monsieur le Ministre, de fusionner les aéroports wallons ? En quoi cela permet-il d'appliquer la DPR ? Cela a-t-il été discuté en Gouvernement ? S'agit-il d'une idée personnelle, d'une simple piste parmi d'autres ?

Favoriser un dialogue ou demander une fusion, cela n'a pas le même effet, ce n'est pas la même chose. D'autres pistes sont-elles envisagées par vous et par vos services ? Si oui, lesquelles et sur quelle base ? Cela

mérite, nous semble-t-il, d'en discuter au sein du Gouvernement, mais aussi au sein du Parlement avant tout. Il faut en effet se montrer prudent dans ce dossier, notamment vu la diversité des acteurs en présence.

Les solutions mises en œuvre devront démontrer leur plus-value. Elles doivent pour cela s'inscrire dans un schéma global repensé en fonction des budgets régionaux disponibles, des nouvelles normes de comptabilité publique, des lignes de conduite européenne et des objectifs de développement à atteindre.

Vous avez aussi déclaré transiger avec la Commission européenne. Qu'en est-il ?

Qu'en sera-t-il de la pression des autres acteurs du dossier, par exemple Brussels Airlines ou Brussels Airport Company ? Où en est-on dans cette transaction avec la Communauté européenne ?

Vous déclarez vouloir rencontrer les acteurs du secteur et les actionnaires privés. On peut légitimement penser que des rencontres ont déjà eu lieu depuis le début de la législature. Quels en sont, dans la mesure du respect de la confidentialité des échanges, les résultats à cette date ?

Par ces questions, nous entendons vous permettre, en tant que ministre de tutelle, de clarifier votre position, mais aussi et surtout celle du Gouvernement wallon, au sujet des derniers commentaires parus dans la presse, et, en revenant à la DPR, vous permettre de préciser l'état d'avancement du Plan stratégique aéroportuaire, des investissements à réaliser et du nouveau contrat de gestion de la SOWAER, d'exposer la position des actionnaires des deux aéroports et de préciser l'impact budgétaire des positions que vous évoquez, tout cela dans le cadre de la Déclaration de politique régionale.

Plus particulièrement sur Liège, j'aimerais ajouter quelques précisions au sujet de l'aéroport de Liège.

Les aéroports de Liège et de Charleroi ne sont pas en concurrence. Si l'on veut trouver un aéroport concurrent à Liège en ce qui concerne le fret et les passagers, il s'agit plutôt, par exemple, de l'aéroport de Maastricht. L'aéroport se développe bien, et cela est dû aussi à sa direction dans son ensemble, à son autonomie, et au travail de ses différents acteurs et actionnaires, notamment privés. Il est le résultat d'une politique dynamique, c'est un modèle gagnant et on ne change pas un modèle qui gagne.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'est une belle annonce qui m'a positivement surpris, je vous le dis clairement. Profitez-en parce que ce n'est pas tous les jours que vous entendez cela de la part de mon groupe.

Vous avez déclaré vouloir une structure de gestion unique des aéroports de Charleroi et Liège. Une structure unique permettrait en effet de mettre fin à une concurrence des deux aéroports sur un si petit territoire qu'est la Wallonie ; deux aéroports qui plus est dont l'actionnariat est majoritairement public.

Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de travailler en bonne intelligence, afin d'éviter une concurrence contre-productive. Nous sommes tous ici à dénoncer le dumping social, économique, environnemental entre pays au sein de l'Europe, également entre pays de différents continents. On entend beaucoup moins de voix qui s'élèvent contre le dumping entre aéroports sur un si petit territoire wallon.

Une fusion ? J'ai envie de vous dire : chiche, Monsieur le Ministre, allez-y. Mais ne faites pas que le dire, faites-le concrètement et montrez-nous votre bonne volonté. Je suis conscient que le chemin ne se fait pas en deux coups de cuiller à pot, mais je voudrais connaître votre plan.

Un premier pas ne devrait-il pas être au minimum des participations croisées entre les aéroports de manière à ce que les investissements qui sont réalisés à Charleroi ne rendent pas jaloux les Liégeois et que les investissements réalisés à Liège ne rendent pas jaloux les Carolos. De même, que Charleroi ne cherche pas à prendre des parts de marché à Liège et que Liège ne cherche pas à prendre des parts de marché à Charleroi, mais qu'une réelle stratégie de complémentarité se mette sur pied.

Enfin, une réelle stratégie de complémentarité. Cela permettra d'éviter du gaspillage d'argent et en Wallonie, on ne roule pas sur l'or, on le sait, et cela permettra aussi aux aéroports et in fine, à notre Région d'être plus forte pour trouver des investisseurs qui puissent être des investisseurs pour un projet industriel et non des investisseurs venant uniquement chercher des dividendes. Inutile de citer Save dont chacun est convaincu qu'il ne cherchait pas spécialement un projet industriel, mais plutôt des dividendes, qu'ils n'auront pas nécessairement cette année d'ailleurs.

Je vous ai également lu à propos de l'aéroport de Charleroi pour lequel vous souhaitez et je vous lis « La construction d'un petit terminal juste à côté susceptible d'accueillir 2 millions de passagers supplémentaires ». Je constate, en parallèle, que le terminal de Liège n'est pas saturé et qu'il peut accueillir des passagers, y compris à des heures tardives : stratégie de complémentarité.

Est-ce que l'on ne commencerait pas – soyons fous – par utiliser les infrastructures existantes qui ont encore une capacité d'accueil avant d'en planifier de nouvelles ? Et ce, peu importe, qu'elles se situent à Charleroi ou à Liège ? On n'a pas trop d'argent en Wallonie, il faut l'utiliser à bon escient.

Par ailleurs, vu les récentes décisions de la commission, avez-vous tenu compte des conséquences financières pour l'aéroport de Charleroi ? Financièrement, une analyse a-t-elle été réalisée pour de nouveaux investissements et si oui, pouvez-vous nous les fournir ?

Au-delà des mots, quelle est votre réelle volonté d'aboutir ? Quels contacts avez-vous déjà pris en ce sens ? Qui vous soutient ? Il y a moi, nous sommes deux. Qui d'autre ? Vos partenaires de gouvernement, j'ai entendu M. Onkelinx, beaucoup de questions, il n'a pas l'air d'être chaud bouillant.

M. le Président. - Vous m'expliquerez comment vous voyez quelqu'un chaud bouillant.

M. Daele (Ecolo). - Je vous l'expliquerai juste après.

Votre propre parti au moins. Avez-vous le soutien de votre prédécesseur ? Je ne sais pas ce qu'il en pense. C'est un fameux changement de politique.

Des stratégies de complémentarité. Il y a du boulot. Monsieur le Ministre, il ne s'agit pas que de faire décoller des idées, il faut aussi les faire atterrir. Je vous le redis « Chiche ! ». Allez-y, mais ne faites pas que le dire, faites-le.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (CdH). - Monsieur le Ministre, une chose est sûre, c'est que vos déclarations n'ont pas laissé de marbre les différents intervenants que ce soit à Liège ou à Charleroi. C'est vrai que si le titre de l'article parle de fusion, au cœur de l'article, vous utilisez également le mot synergie.

Je voudrais me faire le relais de celles et de ceux qui continuent à défendre le fait que nos deux aéroports sont complémentaires et à mes yeux qu'ils ne sont en tout cas pas concurrents. Nos aéroports sont des outils de développement économique et d'emplois extrêmement importants pour les deux bassins. Et leurs différences sont sûrement d'ailleurs à l'origine de leurs succès.

Je vois deux différences majeures. On a parlé de l'actionnariat. Ils bénéficient tous les deux d'actionnaires privés. À Charleroi, l'actionnaire a fait parfois l'objet de certains questionnements. La participation de cet actionnaire devait monter en force. Cela n'a pas été le cas. Il y a eu le couperet de la Commission européenne qui est intervenu. À Liège, les aéroports de Paris sont présents depuis 15 ans et ont perçu des dividendes qu'ils ont réinvestis et le capital social en 15 ans est passé de 5 millions d'euros à 20 millions d'euros. Ce sont des actionnaires que je trouve intéressants.

La deuxième différence, c'est le business. À Liège, c'est le fret avec des activités intéressantes de passagers, mais pas du tout dans la même mesure qu'à Charleroi. À Charleroi, c'est le transport « passagers ». Là, il y a

6,5 millions de passagers, alors qu'à Liège, il y en a entre 300 000 et 310 000 passagers et ce sont souvent des compagnies qui choisissent de ne pas s'implanter là où est déjà un gros concurrent comme Ryanair, par exemple.

Monsieur le Ministre, je connais, j'apprécie vos méthodes de travail, la manière dont vous aimez apporter des solutions concrètes sur le terrain. D'ailleurs, je l'ai vécu dans un dossier cher à Mme Morreale et moi-même, dans notre commune, à Tilff, sur le pont. C'est vrai que l'on est sur le pont. Je voudrais vous interroger. Comment voyez-vous la complémentarité des outils, le rôle de chacun des actionnaires, l'intérêt d'une fusion ou d'une coupole ? Je fais un petit clin d'œil dont il faudra déterminer le lieu du siège social. Quel pourrait être le rôle de la SOWAER ? Comment soutenir et aider nos deux aéroports dans leur développement respectif ?

M. le Président. - Mme Simonet a été d'une incroyable concision en laissant plus de quatre minutes à Mme Salvi ; bel équilibre entre Liège et Charleroi.

Après M. Puget, nous passerons au second tour où nous entendrons M. Tzanetatos, qui dispose de deux grosses minutes, Mme Trotta qui en dispose davantage et Mme Salvi, encore davantage.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, nous devons penser la politique aéroportuaire wallonne en termes de complémentarité entre Liège et Charleroi et non de concurrence. Nous n'en sommes heureusement plus à l'époque des tensions entre les deux bassins, mais à l'heure où ceux-ci doivent porter ensemble l'avenir de la Wallonie, les aéroports situés sur notre territoire doivent coopérer, coordonner leurs actions et collaborer. Le sous-régionalisme trop souvent à l'œuvre dans de nombreux secteurs ne tend pas à sortir la Wallonie de l'ornière. Ayons une vision globale de notre Région dans un but unique de son redéploiement.

Deux études concluent sur l'avantage d'une structure décisionnelle unique ; nous pouvons envisager la fusion des deux aéroports et leur rapprochement sous une coupole, afin d'augmenter les synergies et de faire des économies d'échelle.

Ce serait une solution de bon sens qu'il faudra mettre correctement en œuvre.

Monsieur le Ministre, par-delà votre sortie sur la fusion des deux aéroports, il faudra dissiper le brouillard qui entoure vos déclarations pour permettre un atterrissage en douceur.

La méthode, déjà, a de quoi nous étonner. Nous avons, à ce stade, l'impression que l'annonce de la fusion s'est faite sur un coup de tête, sans concertation, que ce soit au sein de la majorité – j'ai en effet déjà lu

quelques critiques émanant des bancs socialistes –, mais aussi avec les partenaires privés ou les sociétés de gestion.

Vous attendez ainsi de connaître la position de Nethys, majoritaire à Liège par le biais de TEB Participations, mais n'était-ce pas un préalable ? Les actionnariats des deux structures sont différents, ce qui ne manque pas de compliquer le dossier, mais vous pensez à une refonte totale. Quelle en sera la forme ?

Nous appelons également, comme vous, les protagonistes de l'aéroport de Liège, tous deux inculpés, à faire un pas de côté. Ayez le courage de l'imposer pour l'image de notre Région, Monsieur le Ministre ! Nous vous appelons à mieux communiquer sur cette position, car elle donne plus l'impression de régler quelques comptes avec les dirigeants de Liege Airport que d'agir pour le bien commun.

Nous avons une chance d'avoir deux aéroports qui fonctionnent plutôt bien : Liège, c'est, bon an, mal an, 600 000 tonnes de fret transportées, 300 000 passagers et situés au cœur de l'Euregio. Charleroi, c'est 6 500 000 passagers et un développement constant sur ce créneau. De plus, nos aéroports sont bien équipés et disposent de nombreux atouts que nous devons valoriser.

Quelques questions restent, enfin, en suspens. L'accessibilité des deux aéroports situés sur le territoire wallon pose encore question. Quelles sont les pistes envisagées ? Les nuisances sonores ne sont jamais totalement réglées. Comment, là encore, concilier développement de l'aéroport et santé publique ? Nous connaissons le litige opposant l'aéroport de Charleroi à l'Europe sur la redevance annuelle.

Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Il faudra aussi veiller à préserver l'emploi. Une fusion est-elle neutre à ce point de vue ?

Enfin, comment garantir la présence de compagnies aériennes dans nos aéroports ?

Les études montrent que les aéroports ont un impact économique important. Nous vous appelons à envisager l'avenir de Liege Airport et de Charleroi Bruxelles South Airport avec la plus grande des attentions – pensons emploi, économie et développement – sans clivage politique.

Je vous soutiens, évidemment et je soutiendrai toujours tout ce qui fait faire des économies aux Wallons.

M. le Président. - Nous en arrivons au second tour avec M. Tzanetatos pour environ deux minutes.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, c'est un sujet important et j'ai l'impression que chaque intervenant a sa position sur le dossier.

C'est un dossier important et, malheureusement, c'est un dossier sur lequel on ne peut avancer à coups de coupures de presse. C'était déjà difficile à la suite des décisions de la Commission européenne, mais vos différentes sorties ont – excusez-moi et passez-moi l'expression – un peu « foutu la pagaille ». En effet, aujourd'hui, on se demande s'il y a un pilote dans l'avion et qui est le commandant.

M. Vuylsteke, à la tête de la SOWAER, annonce qu'il n'y aura pas d'allongement de pistes à Charleroi. Il l'annonce alors que l'on prévoit l'allongement de pistes dans votre Déclaration de politique régionale. On en arrive ainsi à une situation où tout le monde essaye de sortir son épingle du jeu, tout le monde y va à coups d'articles de presse et tout le monde dit le tout et son contraire.

Ce n'est absolument pas sérieux pour la Wallonie, ni pour les partenaires, les investisseurs privés qui, comme on l'espérait – malgré que la question soit encore un peu plus délicate à Charleroi – prennent de plus en plus de parts dans nos sociétés de gestion.

Vous êtes en partie responsable de cette pagaille. Vous l'êtes parce que vous jouez cavalier seul. Vous annoncez prendre des mesures ou prendre la température auprès de la Commission européenne. Quelle crédibilité ce genre de comportement apporte-t-il au recours exercé par BSCA et la SOWAER à l'égard de la Commission européenne ?

Vous sortez un chiffre de 9 millions d'euros par an, alors que la SOWAER et BSCA, qui sont vos partenaires, ont fait un recours contre cette décision.

Il en est de même au niveau des subsides. Va-t-on aller jusqu'au bout ? Je vais davantage concentrer sur Charleroi : allons-nous prévoir, dans le prochain ajustement budgétaire, soit en juin soit en décembre prochain, d'aller au-delà des subsides autorisés par la Commission européenne ?

Bref, ce sont toutes des questions qui restent en suspens et qui méritent d'être tranchées. Ce sont surtout des questions qui doivent être abordées avec les professionnels du secteur. Je ne le suis pas, vous ne l'êtes pas. Avant de prendre des décisions, il y a lieu d'entendre les intéressés. On a deux structures qui fonctionnent ; c'est que les gens qui sont à leur tête font du bon boulot.

Dès lors, avant d'aller dans un sens ou dans un autre, il y a lieu de les mettre autour d'une table et d'envisager toutes les pistes en fonction des éléments qu'ils connaissent.

Vous connaissez le portefeuille mis à la disposition de la politique aéroportuaire ; ils connaissent le secteur. Donnons-leur alors la parole, ce sera fait en cours de commission, début juin et j'espère que nous pourrons, enfin, calmer et apaiser le secteur de la politique aéroportuaire.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être brève.

Je viens d'entendre les propos de mon collègue, M. Tzanetatos. J'ai un peu envie de lui dire que c'est toute l'utilité du débat d'aujourd'hui et que l'on va donner la possibilité à M. le Ministre de s'exprimer, de clarifier ses propos. Je lui laisse l'opportunité de le faire.

Je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il ne faut pas jouer la carte de la concurrence. On parle de complémentarité, de synergies. Si la concurrence se développe entre nos deux aéroports régionaux, le risque, à terme, est d'entendre la Commission européenne nous dire qu'il y a un équipement de trop dans le secteur. Charleroi et Liège doivent impérativement conserver leurs spécificités.

Quelle stratégie adopter ? Je pense que c'est la question centrale et c'est une question qui nécessite d'entendre, non seulement M. le Ministre, mais qui requiert, si pas une étude – parce que M. Jeholet n'a pas l'air d'accord – l'audition de gestionnaires et des actionnaires.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président...

Mme Trotta (PS). - Vous avez dit qu'une étude supplémentaire n'était pas intéressante.

M. Jeholet (MR). - L'audition des actionnaires, je rappelle que je l'ai proposée en commission, que cela a été accepté par la Conférence des présidents et que j'ai accepté que l'on n'auditionne pas les responsables de l'aéroport cette semaine pour des raisons d'agenda, mais le 1er juin ; ce qui a été confirmé en Conférence des présidents, ce midi.

M. le Président. - Comme vous voyez, Monsieur Jeholet, on vous accorde tout !

Mme Trotta (PS). - Nous sommes au moins d'accord sur cela, Monsieur Jeholet. Je suis d'accord avec vous.

Vous avez évoqué, Monsieur le Ministre – et mes collègues se sont déjà tous exprimés sur le sujet – une structure de gestion unique. Vous pensez à « une refonte totale », pour reprendre vos termes dans la presse. Que faut-il entendre par là ? Faut-il une concertation accrue

des gestionnaires ? Je pense que c'est certainement le minimum.

Voulez-vous aller jusqu'à une gouvernance commune de nos aéroports ou voulez-vous un rapprochement, sans aller jusqu'à une gouvernance commune ? Il s'agirait d'une véritable alliance stratégique, qui impliquerait un partenariat renforcé, ciblé sur certains aspects du développement aéroportuaire et qui permettrait aux deux aéroports de conserver une hiérarchie propre, ainsi qu'une certaine autonomie. N'est-ce pas, là, une piste intéressante à explorer ?

Je souhaite, tout comme mes collègues, que vous précisie, Monsieur le Ministre, votre volonté en la matière et les raisons et arguments de votre positionnement.

J'en arrive à mon deuxième point : les investissements à l'aéroport de Charleroi.

Vous estimez, Monsieur le Ministre, qu'un terminal *bis* de petite taille devrait voir le jour pour permettre un accueil, à moyen terme, de 9 millions de passagers par an. Vous avez même indiqué que, normalement, il devrait être opérationnel début 2017.

Dans le cadre d'auditions en commission en 2011, M. Cloquet avait rappelé que « les résultats d'un aéroport comme celui de Charleroi sont liés aux passagers ». Plus on fait de passagers, plus on peut avoir de bons résultats. Ces bons résultats se traduisent en création d'emplois pour la Région. Monsieur le Ministre, un investissement qui permet d'accueillir plus de passagers est le bienvenu. Pouvez-vous nous dire dans quelles mesures cette proposition de petit terminal *bis* a été discutée avec les acteurs concernés ?

La SOWAER proposerait une solution de leasing sur 20 ans pour le financement de ce petit terminal. Je voudrais savoir ce qu'il en est, Monsieur le Ministre.

Concernant l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi, les conclusions de l'étude d'incidence de l'allongement à 2 950 mètres, demandée par la SOWAER sous la précédente législature, disaient qu'il ne s'agit pas d'une distance optimale, raison pour laquelle la DPR actuelle a opté pour 3 200 mètres.

En octobre dernier, vous m'indiquiez que le Gouvernement devait examiner, notamment, les modalités de financement de ce projet.

Aujourd'hui matin, la presse faisait état d'une série d'éléments qui appellent des réponses de votre part. Concernant l'allongement, il serait, je cite : « tout à fait clair » qu'il ne se fera pas. D'après le président du comité exécutif de la SOWAER, il ne serait plus question, non plus, d'une nouvelle tour de contrôle, mais d'une rénovation de la tour existante.

Autre information majeure : la modification de l'actionnariat de BSCA qui pourrait être « forcée » à la mi-juin.

Nous souhaitons vous entendre sur ces différents points.

J'en termine, Monsieur le Président – merci pour votre clémence – par le financement des investissements à réaliser par la SOWAER. Il est en cours d'analyse, et ce, depuis plusieurs mois. Les nombreux éléments parus dans la presse ces derniers jours, et ce matin encore, laissent légitimement penser que cette analyse est terminée. Le confirmez-vous ? Dans l'affirmative, je voudrais en savoir plus quant à ces conclusions.

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions ne manquent pas. Nous espérons que vos réponses clarifieront ce débat et nous amènerons à penser que la *success-story* de Charleroi et de Liège pourra se poursuivre pour le bien de notre belle Région.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous avoue que, comme beaucoup de mes collègues, j'ai été à mon tour surprise – je ne dirai pas inquiète comme M. Jeholet – par votre interview relative à une éventuelle fusion de nos aéroports wallons.

Cependant, avant de revenir sur vos propos, je souhaiterais partager avec vous un échange que j'ai eu avec M. Cloquet, le CEO de Charleroi – je vous rassure, tout cela en parfait accord avec lui – concernant justement les métiers et les spécificités de nos deux aéroports.

Tout d'abord concernant le cargo, qui est la spécificité de Liège, il me disait qu'il était clair et évident que jamais l'aéroport de Charleroi ne fera de la concurrence à Liège sur ce domaine, et ce, pour trois raisons très techniques :

- Charleroi n'est pas un aéroport comme on dit « H24 », c'est-à-dire qu'il n'est pas ouvert pendant la nuit ;
- Charleroi ne possède pas une piste de 4 000 mètres ;
- enfin, il ne possède pas non plus de surface pour faire du cargo.

Il semble très clair que, sur cet aspect, pas de concurrence possible sur la spécificité du cargo.

Concernant le transport de passagers qui est, quant à lui, le métier de base du BSCA, là aussi les objectifs de Charleroi sont très clairs puisque Charleroi l'a annoncé, ils souhaitent atteindre les 9 millions de passagers – ils sont à 6,5 millions actuellement – à l'horizon 2018. Il est vrai que Liège pourrait, quant à lui, atteindre la capacité de 1 million de passagers.

Justement, sur ce métier du transport, M. Cloquet me disait qu'il souhaitait avant tout attirer aussi notre attention sur le fait qu'il ne faudrait pas demain que les compagnies low cost profitent d'une éventuelle tension, voire d'une concurrence entre nos deux aéroports pour les prendre en otage en jouant sur les deux tableaux et dès lors, marchander leur présence chez l'un ou chez l'autre. Il est fondamental que nos aéroports se parlent – il est vrai que sur cette question, ce n'est pas toujours le cas – afin de sortir gagnants, tous les deux, face à ces nouvelles compagnies.

Comme le rappelait M. Jeholet – là, je suis entièrement d'accord avec lui – il est important de comprendre qu'aujourd'hui, nos véritables concurrents sont Anvers, Lille, voire Maastricht. Tout comme d'autres collègues avant moi, je plaide pour plus de synergie, mais aussi pour plus de contacts informels entre les deux.

Pour en revenir aux éléments qui apparaissent dans la presse un peu plus tous les jours, je souhaitais aborder les priorités de notre DPR que sont l'allongement de la piste et la toute nouvelle tour de contrôle.

En effet, on a déjà eu l'occasion à différentes reprises – en commission ou ailleurs – d'en parler et vous répétiez que ces deux éléments étaient prioritaires pour BSCA pour que celui-ci puisse atteindre ses objectifs et son développement économique. Or, aujourd'hui – j'ai lu la presse comme tout le monde – il semblerait que les budgets prévus au niveau de la SOWAER soient insuffisants.

Sur ce premier point, je voulais que vous nous disiez ce qu'il en est. Est-ce toujours d'actualité dans nos priorités ? Par rapport à ces priorités, quand connaissons-nous exactement la stratégie de financement et l'évolution des différents travaux ?

Ensuite, concernant votre intervention sur une éventuelle fusion, je dois reconnaître que là aussi, les directions qu'elles soient de Liège ou de Charleroi sont dans l'attente que vous puissiez nous en dire plus. Je rappelle que dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement prévoit d'encourager la coordination, via la SOWAER notamment, entre les deux aéroports wallons ainsi que d'intégrer, au sein de la SOWAER, les participations de la SOGEPa dans le capital des sociétés de gestion dans le but d'accroître la cohérence des activités aéroportuaires.

Qu'en est-il exactement de cette notion spécifique ? Qu'entendez-vous demain par « structure de gestion unique » pour nos deux aéroports ?

Ce souhait s'inscrit-il aujourd'hui dans le contexte financier imposé à Charleroi par l'Europe ?

Comme je le disais tout à l'heure en introduction, il est sans doute important, voire fondamental, de créer plus de synergies entre nos deux outils tout en

maintenant – j'insiste – la spécificité de chacun d'eux, le passager d'un côté, le fret de l'autre. Par synergies, là, je voudrais être un peu plus concrète que tout ce que l'on entend jusqu'à présent, j'entends, par exemple, plus de coordination dans des achats groupés, par exemple, au niveau des produits des verres glaçants ou encore sur les droits de trafic, ou vis-à-vis de Belgocontrol.

En effet, nos aéroports ont des métiers différents, mais doivent sans doute pouvoir se coordonner sur ce qu'ils ont de commun. Là aussi, je voulais savoir si c'était bien ainsi que vous entendiez demain une éventuelle fusion.

Enfin, Monsieur le Ministre – j'en terminerai – si votre volonté était de mettre la pression sur les actionnaires, je dois bien reconnaître que c'est réussi pour Charleroi. Lors du dernier CA et pour la première fois, celui-ci a adopté à l'unanimité la non-distribution des dividendes et le maintien de bénéfice afin de répondre tant aux exigences européennes que pour maintenir les futurs investissements. Le CA a également prévu d'introduire une demande de permis pour assurer la construction d'une extension de l'aéroport. Je vous avoue que je préfère la notion d'extension d'aéroport à création d'un plus petit terminal *bis*. Je trouve que ce n'est pas suffisamment ambitieux par rapport à Charleroi. Là aussi, le CA, à l'unanimité, a démontré sa volonté de déployer encore un peu plus ce magnifique outil de développement économique et d'emploi à l'horizon 2018.

Voilà, Monsieur le Ministre, la situation Carolo est plutôt positive. J'appelle de mes vœux de nouvelles synergies avec nos amis liégeois dans le souci du respect du métier de chacun. Dès lors, tout comme mes collègues, j'attends avec impatience que vous puissiez nous en dire plus sur vos projets, afin que chacun puisse savoir à quoi s'en tenir pour l'avenir.

M. le Président. - Vous pouvez témoigner, comme d'autres, qu'il y a une certaine forme de souplesse, Monsieur Jeholet, pour les interventions, de façon à chacun puisse intervenir.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Mesdames et Messieurs les députés, tout d'abord, certains ont dit que l'on ne fait pas avancer les choses à coup de titres dans la presse. Je dois vous dire que je suis assez satisfait de cette sortie puisque, depuis lors, il y a beaucoup de choses qui ont bien évolué. J'ai l'impression d'avoir gagné six mois d'un coup. Il y avait le jeu caché des uns et des autres, les positions de certains actionnaires, ce qu'ils disaient, ce qu'ils ne disaient pas. Depuis une semaine, j'ai toutes les informations, tout arrive très vite, chacun donne sa position. J'ai l'impression d'avoir bien progressé dans ce

dossier. Je me félicite de cet article de presse, même si l'on ne sait pas, dans un article de presse, avoir toutes les nuances nécessaires et qu'il y a une série de titres ou de sous-titres qui sont peut-être parfois un petit peu excessifs. En tout cas, je me réjouis de la manière dont les choses ont pu se débloquent.

Mme Salvi vient de le signaler, nous étions en discussion depuis des mois, avec les actionnaires notamment à Charleroi, particulièrement l'actionnaire privé, pour obtenir son accord sur une non-distribution des dividendes en 2014, vu la situation nouvelle liée aux décisions de la Commission européenne. Nous étions aussi en discussion avec lui sur le fait de valider un investissement nouveau, de donner l'accord sur le fait de mettre en œuvre cet investissement. Tout cela s'est réglé jeudi au CA. Aujourd'hui, on part vers une extension de l'aéroport de Charleroi et accord de principe par rapport à cela. Les plans sont en fin de réalisation. La demande de permis sera déposée d'ici quelques semaines.

Comme quoi, cela peut parfois aider à faire bouger les choses.

Je ne vais pas revenir sur l'importance de ce débat. Vous mesurez bien toute l'importance et le caractère stratégique pour la Wallonie, du développement de deux aéroports régionaux. Je ne reviendrai pas non plus sur le passé. Désolé si cela a pu en choquer quelques-uns, ce n'était sûrement pas mon intention. Je salue ce qui a été fait jusqu'ici et bien fait.

M. Onkelinx a parlé de modèle gagnant. Je pense que, jusqu'ici, le modèle était gagnant, mais que, fondamentalement, les choses sont en train de changer. Il y a eu toute une série de décisions en 2014, liées à la Commission européenne, à l'adoption aussi de nouvelles lignes stratégiques de l'Union qui définissent la manière dont on peut intervenir dans les aéroports, qui font que, demain, le modèle gagnant n'est plus nécessairement le même. C'est le bon moment pour le faire – je vais y revenir – parce que nous avons une série de conventions qui sont en fin de vie, des conventions d'actionnaires. À Liège notamment, une série de choses sont des périodes propices à redéfinir à la fois une nouvelle stratégie, mais aussi une nouvelle gouvernance, un nouvel organigramme de la manière dont les choses sont gérées. Les décisions récentes de l'Europe nous poussent dans ce sens et cela inclut non seulement les sociétés de gestion, mais aussi la SOWAER. C'est le modèle global qui peut être revu.

Que faut-il pour que nos aéroports puissent demain continuer à se développer ? Pour que la dynamique de ceux-ci, dans la foulée de leur développement des activités périphériques, puisse aussi être développée, il faut être encore plus qu'aujourd'hui des moteurs du développement économique. En fait, nous avons deux objectifs à travers la manière dont la Région soutient les aéroports. Premièrement, permettre leur développement. Ils ont des projets, les uns et les autres, et on doit

pouvoir les mener en pleine synergie. Deuxièmement, c'est sans doute un aspect qui manque un peu aujourd'hui, c'est de faire en sorte de mieux gérer toutes les capacités extérieures aux aéroports : les terrains périphériques, les activités périphériques qui pourraient être mieux valorisées demain qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Ce sont les deux questions auxquelles il nous appartient de répondre. Je pense que vous partagez ces objectifs. À partir du moment où l'on injecte autant d'argent de la Région dans les aéroports – je vais revenir sur les chiffres – on a la volonté qu'ils se développent et que des activités viennent se greffer autour. C'est au moins aussi important que l'activité aéroportuaire en elle-même.

Avant de parler de demain, on peut refaire le point sur ce qui a été fait récemment. J'entends quelques remarques : « Depuis quelques mois, on ne sait pas bien ce qui se passe et ce qui se fait ». Je rappelle qu'à Liège, nous avons résolu le problème d'un radar sol. M. Jeholet a évoqué la nécessité de l'investissement, il a été réalisé et pris en charge par la SOWAER, donc la Région, ce problème a été résolu.

À BSCA, je viens d'évoquer les décisions récentes et pour lesquelles nous avons beaucoup travaillé. Le CA du 30 avril, à l'unanimité, a pris connaissance de la proposition qui était faite de report du bénéfice puisque, malgré les 9 millions d'euros de redevance supplémentaires à verser en 2014 par l'aéroport à la SOWAER, dû à la décision européenne, il restait un bénéfice de l'ordre de 700 000 euros. La décision a été prise de ne pas le distribuer et de renforcer les fonds propres de l'aéroport.

L'accord sur le projet de terminal, un terminal complémentaire qui viendra s'ajouter à ce qui existe aujourd'hui et qui rentre aussi dans le *masterplan* qui avait été évoqué pour un investissement beaucoup plus important de l'ordre de 80 millions d'euros. Ici, c'est un investissement entre 15 et 20 millions d'euros, dans cet ordre de grandeur, soutenu par tout le monde, et qui va permettre de répondre à la demande urgente des compagnies aériennes pour pouvoir passer d'une capacité de 6,5 millions-7 millions à une capacité de 9 millions de passagers par an, en permettant de renforcer les possibilités d'utiliser les *slots* les plus demandés : le matin, le soir, dans des tranches horaires où il y a une forte demande des compagnies aériennes.

Nous avons également travaillé sur l'accès à l'aéroport de Charleroi et notamment sur le projet... Une réunion se tenait encore, y compris avec la SNCB, à mon cabinet la semaine dernière, sur le fait de renforcer la liaison entre Charleroi sud et l'aéroport de Charleroi, dans l'idée de créer une navette rapide. Aujourd'hui, le dossier prend forme et le management de BSCA s'y intéresse de près puisqu'ils sont allés jusqu'à proposer que, à la gare de Charleroi sud, on puisse directement

enregistrer les passagers et prendre en charge les bagages. Nous suivons ce projet et il avance bien.

Madame Trotta, comme Mme Salvi, vous avez évoqué deux autres dossiers que sont la tour de contrôle et l'allongement de la piste. L'allongement de la piste est tout à fait possible aujourd'hui et les budgets peuvent être débloqués pour ce faire, mais dans la hiérarchie des dossiers prioritaires, cela apparaît en troisième position, tout simplement parce que l'allongement n'est pas nécessaire pour atteindre les 9 millions de passagers, qui est l'objectif. Ce qui est nécessaire, ce que demandent les compagnies – donc le management nous relaie ce genre de chose – c'est d'abord cette extension du terminal actuel, c'est ce qui est prioritaire, c'est d'abord là que nous devons mettre les moyens.

Le deuxième investissement dans l'ordre d'urgence, c'est la tour de contrôle. Des rapports récents montrent qu'il n'est pas nécessaire d'en construire une nouvelle, mais d'aménager la tour de contrôle existante, de la rénover et qu'elle pourrait remplir les fonctions de cette façon.

En troisième position arrive l'allongement de la piste. Pourquoi ne fait-on pas tout en même temps ? Tout simplement, de par la décision de la Commission européenne qui dit : « Vous pouvez mettre autant d'argent que vous voulez dans les aéroports, mais il faut une redevance adaptée ». Nous contestons le montant de cette redevance en disant que la manière dont elle est calculée est trop généreuse ou trop intéressante pour celui qui prête et trop dure pour celui qui reçoit l'argent. Dans l'attente de cela, on fait les investissements absolument prioritaires et on se dit que l'allongement de la piste n'est pas nécessaire pour aller jusqu'à 9 millions ou 10 millions de passagers. Gardons cela pour la suite, une fois que nous aurons un accord de l'Europe ou une décision définitive qui nous permettra de mesurer les conséquences.

Concernant la décision et le recours, M. Tzanetatos dit tout et son contraire. Vous me dites, il n'y a pas longtemps : « Vous ne faites rien, vous n'allez pas voir la Commission européenne, vous ne vous battez pas pour avoir une décision » et puis aujourd'hui, vous me dites : « Vous annoncez des chiffres, où êtes-vous allés les chercher ? ». Effectivement, je vous confirme qu'il y a un recours de BSCA – vous ne l'ignorez pas – non pas sur le fond de principe de la redevance, mais sur la manière dont il est calculé. La Région wallonne soutient ce recours à travers la SOWAER qui s'est associée au recours.

Moi-même et le ministre-président, nous demandons des rendez-vous. Nous aurons un rendez-vous à la rentrée, puisqu'il faut encore un peu de temps, qu'officiellement les plaintes soient publiées, que les recours soient officiellement déclarés pour que l'on puisse essayer d'aller négocier avec la Commission européenne. Effectivement, nous allons le faire, parce

que d'après nos calculs, il serait tout à fait justifiable d'aller vers des redevances de l'ordre de 8 millions à 9 millions d'euros et nous allons donner nos arguments à la Commission européenne, ce qui viderait de tout sens les recours. À partir du moment où nous aurions un accord, il ne serait plus nécessaire d'aller plaider à Luxembourg. Je vais tenter ces approches, je ne suis pas le premier à le faire. MM. Demotte et Antoine l'ont fait précédemment sous le litige précédent et dans le Gouvernement wallon précédent.

Pour l'avenir, que faut-il ? Tout d'abord, des moyens régionaux. Il faut constater aujourd'hui, parce que l'on donne beaucoup d'importance aux sociétés de gestion, c'est fondamental et important, mais quel est la réalité de la situation budgétaire, financière des aéroports ? Malgré le développement réussi de ces deux aéroports, la Région wallonne reste très sollicitée. Les chiffres d'affaires des sociétés de gestion progressent, mais sans l'intervention régionale, il n'y a pas d'équilibre financier possible.

Pour rappel, vous avez peut-être vu passer les décisions au Gouvernement wallon, je viens de faire adopter des arrêtés pour des interventions 2015 de plus de 50 millions d'euros uniquement en soutien au fonctionnement de nos aéroports. Cinquante millions d'euros à comparer avec les chiffres d'affaires que je vais vous donner ensuite. Si l'on ramène aussi à l'année, le coût de nos investissements successifs, on est aussi dans un ordre de grandeur de 15 millions à 20 millions d'euros d'impact par an de nos investissements. Tout cela est à mettre en parallèle avec les chiffres d'affaires des sociétés de gestion qui, Charleroi et Liège réunis, représentent environ 80 millions d'euros. Il est tout à fait inimaginable d'avoir aujourd'hui des sociétés qui auraient une autonomie plus forte vu le niveau des interventions wallonnes.

Je pense qu'il est important de rappeler ces chiffres afin que chacun puisse mesurer ce que la Région wallonne apporte et dès lors, le regard attentif qu'elle doit continuer à porter sur ces outils et leur gestion.

C'est l'occasion aussi de rappeler que la Wallonie a investi dans les aéroports afin qu'ils se développent. Créer de l'activité, de l'emploi, ouvrir notre Région vers l'Europe et vers le monde. Nous n'avons pas vocation à faire autre chose. Les actionnaires des sociétés de gestion, qu'ils soient publics ou privés, doivent, certes, être rémunérés pour le risque qu'ils prennent, pour le travail qu'ils font, mais les interventions régionales n'ont pas vocation à garantir des résultats d'exploitation qui seraient systématiquement positifs. J'ai dû rappeler à certains actionnaires privés – on a évoqué tout à l'heure la différence entre un actionnaire financier et un partenaire industriel – qu'il n'y a pas que le dividende qui compte, il n'y a pas que la manière dont on gère les conseils d'administration, il y a aussi la nécessité de venir avec des plus-values. Mme Simonet a insisté sur ce que pouvait apporter l'aéroport de Liège dans la

gestion et la connaissance du secteur. C'est important et c'est là dessus que l'on doit capitaliser, sinon quel intérêt d'avoir des actionnaires privés dans ces structures ?

Notre capacité d'investissement est bien réelle. Nous avons les possibilités de les faire, il y a des moyens à la SOWAER. Il y a des lignes régionales qui sont inscrites et j'ai évoqué les budgets de 2015, mais ce qui a sévèrement changé depuis le 1er avril 2014, c'est que nous sommes aujourd'hui cadrés par la commission qui a adopté des lignes directrices sur les aides d'État, un ensemble de règles assez strictes, surtout pour les aéroports ayant dépassé une certaine taille et Charleroi est directement impacté. Le message est clair : chaque fois que nous investissons un euro, la Commission impose que la redevance versée par le bénéficiaire soit adaptée en conséquence. Raison pour laquelle on me dit à Charleroi aujourd'hui que la première urgence, ce n'est pas l'allongement de la piste. Ceux qui n'ont pas envie de devoir impacter dans une redevance, tout de suite un allongement de piste, qui n'aurait pas pour conséquence directe d'augmenter le trafic. Il vaut mieux attendre et faire l'investissement au bon moment. L'investissement aujourd'hui qui est le plus rentable, c'est d'étendre le terminal. La logique est tout à fait respectée.

L'élément sur lequel je tiens aussi à insister, c'est la poursuite d'une approche globale des zones impactées par les activités aéronautiques. Je pense que l'on ne se rend pas compte à quel point le fait que la Wallonie ait apporté beaucoup de soin et mis en œuvre beaucoup de moyens afin de garder un contexte environnemental positif autour de nos deux aéroports, est précieux. Cela a certes coûté, on a évoqué des montants importants dans les investissements qui ont été réalisés, mais c'est une situation qui nous est aujourd'hui enviée par des gestionnaires d'aéroports concurrents. Nous continuerons à faire en sorte d'intégrer ces activités dans leur environnement.

L'impact sur les populations doit rester acceptable et la planification foncière, la politique d'insonorisation ou de dédommagement des riverains, doit être maintenue.

En ce qui concerne les sociétés de gestion, pour réussir le développement de nos aéroports, j'ai évoqué l'importance de l'environnement, des moyens que la Région met à disposition et troisièmement, il faut des sociétés de gestion efficaces en termes de management, avec un actionariat soucieux du développement. Je le répète, nous n'avons pas besoin d'actionnaires financiers. Ce n'est pas cela le but. Nous cherchons des partenaires industriels apportant des compétences spécifiques et un réseau de notoriété.

Lors de mes récentes rencontres avec les actionnaires actuels, j'ai insisté pour connaître la vision de chacun d'entre eux. Je dois dire que, pour revenir à mon intervention de départ, notre article a vraiment permis d'avoir des éléments importants. J'ai rencontré ce matin, un des actionnaires liégeois. J'en rencontrerai

encore un autre, parisien, demain matin. Les contacts se multiplient et sont intéressants, car les actionnaires se dévoilent et montrent jusqu'où ils veulent aller. Je pense que le chemin qui vient d'être fait par SAVE à Charleroi en donne une belle illustration.

On a toujours dit que l'actionnaire italien n'était là que par un intérêt lié à des dividendes. Ici, il sait pertinemment qu'il n'y aura plus de dividende pendant un certain nombre d'années et il s'engage dans un investissement nouveau qui va lui coûter soit en augmentation de capital ou en prise de risques. L'étape qui a été franchie jeudi par les représentants de SAVE au CA de BSCA est importante et est un signe qui montre que le partenaire, l'actionnaire italien, croit au futur du développement de l'aéroport de Charleroi.

Je demande aussi que les sociétés de gestion fassent preuve, elles aussi, de stratégie, car les plus grands spécialistes, ce sont elles. J'entendais à l'instant que je n'étais pas un spécialiste des aéroports. Ne vous inquiétez pas, je suis bien entouré par toute une série de spécialistes des aéroports qui me conseillent très bien, mais on peut penser que dans les sociétés de gestion, il y a aussi des stratèges et des gens qui ont une vision. J'étais un peu étonné d'une interview d'un responsable d'un des aéroports, je pense que c'est celui de Liège qui disait : « Ma stratégie de développement, c'était en un, garantir que la Région va continuer à donner des subsides sur le fonctionnement ; garantir que la Région va continuer à soutenir les investissements et en trois, garantir que la Région va nous donner les terrains avoisinants pour pouvoir les valoriser ». Cela me semble un peu court comme stratégie. Je comprends bien le message, mais on attend aussi autre chose en matière de stratégie de développement.

Faut-il une vision commune, un partenariat ou une fusion entre les deux aéroports ? Ce qui est essentiel pour moi, c'est une coordination qui permette de maximiser nos chances d'attirer en Wallonie de nouveaux marchés, de nouveaux opérateurs, de nouvelles lignes.

On l'a dit, nos deux aéroports sont fondamentalement différents, mais je ne veux pas qu'ils s'engagent dans une concurrence stérile. Et c'est vrai que la concurrence existe – peut-être moins sur le terrain que l'on ne le pense concrètement – entre les deux managements ; j'estime qu'ils se parlent insuffisamment, mais soit, on va arranger les choses à l'avenir. Mais là où s'établit souvent la concurrence, c'est entre les élus locaux ou les parlementaires des différents endroits qui viennent me dire : « On vient de faire cela à Liège, quand allons-nous faire cela à Charleroi ? », ce sont les syndicats qui m'alertent en disant : « Attention, Liège vient d'accepter une ligne passagers » ou « Charleroi a une velléité d'accepter une certaine forme de fret ». Dès lors, il faut sortir de cette concurrence, il faut avoir un intérêt commun.

Je veux que les structures collaborent, qu'elles valorisent leurs différences afin d'attirer chez nous les investissements et l'activité qui – si ce n'était pas le cas – serait accueillie à bras ouverts ailleurs. Vous avez cité Lille, Anvers et d'autres régions voisines qui ont aussi des capacités d'accueil. On doit pouvoir, demain, beaucoup mieux travailler ensemble qu'aujourd'hui.

Si quelqu'un vient sonner à la porte, aujourd'hui, de l'aéroport de Charleroi et que ce dernier n'est pas capable de répondre à la demande, il n'y a sans doute pas une démarche automatique qui est faite de lien avec Liège. C'est cela, en tout cas, qui doit s'améliorer, et vice-versa. J'ai pris cet exemple, mais c'est valable dans l'autre sens. On doit avoir une structure commune et il n'est pas question de créer des structures nouvelles. Il y a une nécessité de revoir le paysage de manière globale. Il y a la SOWAER, deux sociétés de gestion, du patrimoine, des cellules commerciales, une nécessité de pouvoir revoir l'ensemble pour plus d'efficacité et j'insiste sur ce fait parce que la donne a fondamentalement changé cette dernière année.

Concernant la structure de gestion unique, ce n'est pas non plus une idée nouvelle. Je rappelle qu'en 2012, une étude stratégique avait été réalisée et je dis tout de suite à M. Jeholet qu'il existe suffisamment d'études réalisées à la SOWAER, à la Région et dans les sociétés de gestion pour ne pas en faire de nouvelles. Pas de souci, il n'y aura pas de nouvelle étude stratégique. La dernière en date, la plus connue, celle de 2012, avait étudié des options de rapprochement entre les deux structures. La fusion des deux structures était un des modèles étudiés – un schéma simple et clair –, mais où l'actionnariat différent posait problème, ou la coordination, la régulation renforcée des activités, par l'amont – donc en partant de la Région et de la SOWAER – et voir de quelle manière on peut avoir une coordination qui implique les deux aéroports.

Je pense qu'il y a là, des pistes importantes et de bonnes pistes, dans le but d'avoir une stratégie de complémentarité, comme cela a été rappelé par M. Daele. Cela n'implique pas nécessairement une fusion avec un conseil d'administration unique ou une boîte aux lettres unique – que l'on ne saurait pas très bien où mettre. Ce n'est pas de cela qu'on parle et il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin.

Je pense qu'en matière de gouvernance, la réflexion doit également être menée sur la composition, le rôle du CA et du comité de direction des sociétés de gestion. J'estime qu'aujourd'hui, la manière dont on fonctionne ne permet pas suffisamment à la Région de faire passer ses idées dans les comités de gestion. Je pense qu'au prorata des moyens que l'on injecte chaque année, il faut pouvoir les dire de manière plus structurée aux conseils d'administration et de direction. On n'est pas en train de chercher des postes dans des conseils d'administration, mais aujourd'hui, quand la Région doit vraiment faire valoir un intérêt, elle est presque obligée d'aller parler

individuellement à chaque actionnaire pour expliquer l'intérêt de tel ou tel positionnement. Je crois qu'en matière de gouvernance, on doit pouvoir faire mieux et avoir un poids plus fort de la Région dans la gestion des deux aéroports.

Je pense que la réflexion sur l'avenir doit se baser sur une réflexion permettant de sortir du régime de concession pour s'orienter vers un régime de régulation.

Quel est le problème aujourd'hui ? Les sociétés de gestion ont un contrat à durée déterminée. On leur demande potentiellement de pouvoir faire des investissements sur fonds propres. Et si elles font ces investissements sur fonds propres ou en ayant recours à l'emprunt, que la banque va leur dire : « Vous avez encore la garantie de gérer durant combien de temps ? ». Quand cela passe sous les 30 ans, que cela devient 25 ans ou 20 ans, on n'a plus le même poids vis-à-vis des banques. C'est la limite du système actuel dont il faudra aussi tenir compte.

Aller vers un régime de régulation permettrait sans doute de répondre à cette problématique et faire en sorte que les sociétés de gestion aient la capacité d'investir, de faire appel à l'emprunt.

Monsieur Jeholet, concernant une nouvelle étude stratégique, je vous ai répondu.

Concernant le contrôle aérien, Belgocontrol, je note que le Fédéral a demandé de rouvrir l'accord existant et de discuter des montants et de la manière dont la régulation et le contrôle aérien doivent être réalisés. Pas de souci, on va discuter de cela. Mais le seul objectif du Fédéral ne peut pas être de dire : « Vous devez payer plus ». Dans ce cas, il faut que l'on regarde ce que cela coûte par rapport à ce que cela peut coûter dans les Régions voisines.

Pas de souci pour avoir le débat, mais à service égal, il faudra que les prix soient concurrents et correspondent. J'imagine que vous partagez l'objectif avec nous d'avoir une régulation, un contrôle aérien qui se fasse au juste prix, dans l'intérêt de notre Région et de nos aéroports.

Je pense avoir fait le tour.

L'idée est de faire travailler ensemble les deux structures, de ne pas affronter les aéroports. J'entends M. Jeholet déclarer que mes déclarations vont dans le sens d'affronter les aéroports. C'est assez paradoxal d'annoncer cela alors que mes déclarations vont dans le sens d'aller jusqu'à les fusionner ou de les faire travailler ensemble. Cela me paraît être juste le contraire de les affronter.

Lorsque vous dites à deux ou trois structures différentes qu'elles vont travailler ensemble, cela génère inévitablement, dans un premier temps, de l'inquiétude en se demandant ce que l'on va devenir dans la nouvelle

structure, où l'on sera, quelle sera notre position, notre pouvoir, notre capacité de prendre des décisions. Je pense que l'on peut faire cela en concertation, de manière souple et intelligente, de façon à avoir des aéroports plus forts demain qu'aujourd'hui.

Le travail ne manque pas. Le Gouvernement travaille beaucoup sur ces dossiers. Je dois rentrer, pour dans quelques semaines, une première ébauche de stratégie aéroportuaire, adaptée à tout ce qui a changé. Nous sommes avec des structures qui ont été construites progressivement dans les années 1990, au moment où nous étions de tout petits aéroports, presque locaux. Aujourd'hui, la taille des aéroports n'est plus la même. Les règles européennes qui s'y appliquent sont fondamentalement différentes. Les partenariats à développer sont aussi complètement différents. On a eu des entraides privées qui ont, elles-mêmes, des atouts là où elles se trouvent. Il est nécessaire de revoir cette stratégie et la gouvernance qui va avec, à la lumière de ces éléments nouveaux.

Je plaide pour une refonte du paysage et de la gouvernance des aéroports.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Nous avons des temps de réplique beaucoup plus modestes compte tenu du formatage du débat. MM. Jeholet et Tzanetatos doivent se partager trois minutes. L'un va commencer et l'autre finira par la suite.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je pense que l'on a laissé aussi à M. le Ministre le soin de répondre largement.

Monsieur le Ministre, par rapport à vos propos, à part M. Daele, je pense que vos propos et votre méthodologie ont fait l'unanimité contre vous, y compris dans votre formation politique. C'est le premier élément, je reviendrai après sur le fond.

Deuxièmement, cela a fait bouger les choses. Monsieur le Ministre, je pense que c'est un fameux aveu de faiblesse et d'impuissance depuis plusieurs années. Je rappelle qu'il n'y a plus de contrat de gestion depuis 2011 à la SOWAER, que les conventions avec les actionnaires – c'est le cas notamment à Liège – sont terminées et ont été prolongées.

Quand vous dites que vous allez avoir des réunions... Les aéroports de Paris ont fait des propositions très claires depuis le mois de janvier. Vous daignez aujourd'hui les rencontrer, tant mieux. Quand ils se sont déplacés à Liège, c'est votre chef de cabinet adjoint qui était présent et pas vous. Je trouve cela assez dommage. Ce sont des négociations qui doivent avoir lieu à un autre niveau. C'est la preuve qu'aujourd'hui,

vous avez aussi senti l'importance de la politique aéroportuaire.

Troisièmement, vous êtes beaucoup plus prudent maintenant par rapport à la fusion. On parle de « complémentarité », de « synergie », de « collaborations », je n'ai aucun souci par rapport à cela. Je ne suis pas le porte-parole des syndicats, du sous-localisme. Vous aurez probablement plus facile, s'il n'y a qu'une structure, à régler les problèmes des instances – vous n'avez pas répondu à ma question.

Tout le volet maintenant, est de savoir – parce que vous dites qu'aujourd'hui vous avez des constats – ce que l'on a fait en investissements, ce qu'il y a sur la table, mais vous n'avez pas défini la politique et la stratégie aéroportuaire. Vous avez d'ailleurs dit que vous alliez le faire probablement prochainement au Gouvernement.

Justement, il faut redéfinir le modèle et cela, je peux être d'accord avec vous que la Région wallonne a déjà beaucoup investi et ne pourra, au fil des années, continuer à investir comme elle le fait. On parle d'un *phasing one*, je n'ai aucun problème par rapport à cela. Mais pour cela, si l'on veut continuer à développer de l'activité économique et créer de l'emploi, il faut faire en sorte que les sociétés d'exploitation ou l'exploitation des infrastructures soient optimales et de voir le rôle des actionnaires privés ou les intentions des actionnaires publics.

Il y a des actionnaires publics à l'aéroport de Liège. Une société mère Netis, pour ne pas la citer qui a beaucoup de parts à Liège, qui investit dans beaucoup d'autres secteurs. Cette société a-t-elle une intention de développer et de s'investir dans le secteur ?

M. le Président. - Monsieur Jeholet, il reste 30 secondes.

M. Jeholet (MR). - Je sais, Monsieur le Président. J'ai été très court dans mon intervention alors si vous me permettez simplement quelques secondes parce que le débat appelle.

M. le Président. - C'est juste un petit rappel.

M. Jeholet (MR). - Merci, Monsieur le Président.

Par rapport aux actionnaires privés, cela va être des partenaires et il faut établir une relation de confiance et voir comment dans l'exploitation – vous avez évoqué les 450 hectares de terrain à Liège – de voir comment cela peut être aussi une source de recettes complémentaires pour les sociétés d'exploitation ou demain ceux qui géreront l'exploitation des aéroports.

Monsieur le Ministre, vous êtes beaucoup plus prudent, vous avez fait preuve d'une certaine légèreté dans vos déclarations. Sachez simplement que même dans l'opposition, l'enjeu est tellement important que nous souhaitons participer au débat sans tabou et faire

en sorte que l'on puisse continuer demain en Wallonie à investir encore dans la politique aéroportuaire et créer des emplois. C'est l'objectif que nous partageons aujourd'hui et nous vous attendons quand vous aurez défini, enfin, votre stratégie aéroportuaire.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. À partir du moment où il y a une évolution au niveau des obligations européennes, il y a aussi une évolution dans le contexte. C'est vrai que ce sont des petits aéroports, maintenant nous avons des aéroports internationaux, nous en avons deux. C'est important.

Il faut avancer, il faut pouvoir mettre au goût du jour les structures. Mais avancer, faire évoluer les choses, il y a deux façons de le faire : il y a la bonne et la mauvaise. Sachant qu'à l'heure actuelle, les structures qui sont en place ont évolué depuis le début de l'aventure, que ces deux structures sont des structures gagnantes – je le répète – et vouloir tout détricoter ne me semble pas une bonne chose. Il faut maintenir ces deux structures et les aider.

On me dit que la Région wallonne met chaque année 80 millions d'euros dans les aéroports. Je pose la question de savoir quelles sont les retombées de ces 80 millions d'euros pour la Région wallonne en termes d'emplois, en termes économiques, en termes de plus-value sociale. C'est là qu'il faut voir un peu quel est l'apport de ces deux aéroports dans notre économie pour le développement de notre Région. C'est la deuxième question qu'il faut se poser. Sur cette seconde question, la *success-story* de nos aéroports est la preuve que les structures actuelles ne travaillent pas mal, mais nous sommes des progressistes et nous avons envie que le modèle continue à perdurer. Il est vrai qu'il y a aussi des obligations européennes qui ne nous permettent peut-être plus de continuer tout à fait comme maintenant.

Je me réjouis déjà de voir un peu le cadre stratégique que vous allez déposer et voir dans quel sens vous voulez aller parce que la réponse que vous nous donnez ne nous permet pas d'y voir assez clair pour vous donner notre approbation. On se réjouit déjà que vous veniez avec votre carte stratégique pour voir un peu où vous voulez aller. Des réponses que l'on a eues aujourd'hui, on reste un peu sur notre faim

M. le Président. - La parole est à M. Daele pour plus ou moins une minute.

M. Daele (Ecolo). - Vous êtes grand prince, Monsieur le Président.

M. le Président. - Non, j'essaie d'être équitable par rapport aux autres où je leur ai laissé plus de temps de parole. Je ne voudrais pas vous en priver.

M. Daele (Ecolo). - Il y a deux semaines, vous nous vendiez de la fusion. Aujourd'hui, comme mot, j'ai entendu « coordination » ou « collaboration ». Je dois dire que je suis un peu refroidi. On a assisté aujourd'hui à une idée qui a explosé en plein vol. Aujourd'hui, tout le monde l'a torpillée, y compris vous. On a vu le PS qui se satisfait très bien du modèle actuel : tout va bien comme cela. Au cdH, on a différentes tendances, j'ai vu des expressions sous-localistes où le Conseil provincial de Liège, le cdH qui déposait des motions, des ceci, des cela. Il n'y a pas beaucoup de soutien, y compris de la majorité, à cette idée.

Je dois bien vous dire que, maintenant, je vais bien me méfier de vos annonces, parce que ce n'est pas la première fois. On a eu d'abord l'annonce sur le CoDT : on allait voir ce que l'on allait voir, cela allait être emballé en six mois. Ici, il va falloir attendre au moins un an, si pas plus. On a eu l'annonce sur les petites éoliennes, on allait voir ce que l'on allait voir. Un an plus tard, M. le Ministre Furlan n'a pas été tendre avec vous. Je n'aurais pas aimé me faire tacler comme cela par un collègue. Pour la fusion des aéroports, on allait voir ce que l'on allait voir. Ici, ce n'est même pas deux semaines mortes et enterrées. C'était soutenu ni par le PS, ni par le cdH, pas par le Gouvernement, ni par vous-même. Je n'entends même plus parler, ici, de participation croisée, d'actionariat croisé.

Je pense que la concurrence entre Liège et Charleroi a malheureusement encore de beaux jours devant elle. En effet, en termes de stratégies de complémentarité, je ne vois pas comment vous allez pouvoir avancer avec si peu d'ambition.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je ne partage pas le pessimisme souvent enthousiaste de M. Daele.

Je vous remercie, d'abord, pour l'énergie que vous mettez dans ce dossier. Ce ne sont pas des dossiers faciles. Même si la Région wallonne met des moyens importants, elle n'est pas seule. Il faut dialoguer avec une série d'acteurs, ce qui, ici, comme dans n'importe quelle situation, complexifie, mais peut aussi enrichir le débat. Je vous remercie pour votre investissement et les différents contacts. Liege Airport a aussi un plan d'investissement. C'est important.

En ce qui concerne les actionnaires, c'est vrai qu'à Liège, ils réinvestissent – et tant mieux si, à Charleroi les choses se sont décantées. À l'heure où l'on voit, par exemple, une entreprise, comme Fedex en train de réfléchir sur ses hubs, dont le hub principal se trouve à Paris – dès lors, l'actionnaire aéroport de Paris a une pratique de cette entreprise – cela peut être un plus que Liege Airport soit présent à Liège par rapport à la concurrence. Ici, c'est bien la concurrence d'autres aéroports situés en dehors de la Belgique et de la Région wallonne que l'on vise.

Vous avez aussi parlé des terrains. Si la Région wallonne a mis des moyens importants, par le passé et encore maintenant, c'est aussi pour soulager les riverains. Nous disposons d'un patrimoine immobilier qui, à mon sens, doit pouvoir encore être valorisé. Là, les synergies avec les gestionnaires, avec la SOWAER, me semblent être une source de projets importants de part et d'autre.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Effectivement, Monsieur le Ministre, je rejoins l'avis de MM. Daele et Jeholet – uniquement sur ce point, bien sûr.

Je pensais aussi qu'il allait y avoir une fusion, que l'on allait faire des économies. Je me dis : « Voilà un ministre qui prend son courage à deux mains, qui va y aller. Enfin quelqu'un qui a compris ce que tout le monde attend ». Non, on continue comme avant. Vous allez faire de nouveaux articles dans la presse en disant : « Tout compte fait, je me suis mal exprimé lors de ce premier article. On va recommencer. On va faire marche arrière. Au secours, au secours ». Je sais que les avions, c'est relativement dangereux dans certaines formations. Il y en a déjà qui se sont brûlés les ailes. J'espère que vous ne brûlerez pas les ailes non plus avec ce dossier.

M. le Président. - Nous en arrivons au deuxième tour de répliques. J'inviterai chacun à faire preuve de concision, avec une certaine forme de tolérance, là aussi, rassurez-vous.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci pour votre tolérance, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le problème s'est un peu dégrossi et a rassuré beaucoup de personnes. L'essentiel, dans ce dossier, est de s'attarder et de s'attacher aux choses importantes. Ces deux aéroports sont des vecteurs d'emplois, valables au niveau européen et reconnus au niveau européen, même mondial. On doit y faire attention. S'il y a des économies à faire au sein du Gouvernement, de manière générale, ce n'est certainement pas dans le secteur aéroportuaire que ces économies doivent être faites. C'est essentiel.

Deuxièmement, il y a lieu d'avoir beaucoup plus de précisions sur la manière dont la SOWAER devra répondre du prêt Ecetia. La SOWAER a un bilan négatif de 4 millions d'euros, si je ne me trompe pas. Ce prêt Ecetia qui vient à échéance très prochainement ne va pas améliorer les choses. Quelle est votre politique sur cet aspect ? Vous dites que la SOWAER a pris naissance dans un cadre aéroportuaire bien précis qui a évolué. Je n'ai pas entendu de réponse sur ce point, je serai attentif à l'avenir que vous réserverez à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - À l'instar de mon collègue, je suis bien contente que ce débat ait eu lieu. Au moins, les choses sont précisées et sont claires.

Je vous ai bien entendu sur le fait qu'il y a des priorités, suivant la DPR, l'ordre des priorités et l'urgence.

Je me réjouis sur plusieurs choses : l'extension de l'aéroport de Charleroi et du terminal qui se précise. Je suis aussi contente d'entendre que SAVE a fait du chemin et qu'ils pensent au futur du développement de l'aéroport plutôt qu'à s'en mettre plein les poches. Parfois, il est gai d'être surprise positivement.

Au niveau de cette fameuse structure, il faut le maintien des spécificités de ces deux aéroports, c'est essentiel, mais il faut également miser, tout en gardant leur autonomie, sur le déploiement d'une vision et d'une stratégie commune. Il ne faut pas de concurrence à l'intérieur de la Wallonie. Cela doit absolument être évité et on doit faire en sorte que les aéroports soient plus forts pour faire face à la concurrence de l'extérieur.

Monsieur le Ministre, j'ai envie de vous dire : restez prudent, prenez votre temps. Je sais que vous êtes content parce que les choses avancent, mais je sais que vous êtes aussi quelqu'un de sage. Il convient d'examiner toutes les pistes, parce qu'elles sont multiples. Je reste convaincue que des auditions sont nécessaires, parce que le débat est vaste et qu'il n'est pas clos. Il en va du développement de notre Région.

Nos aéroports doivent vraiment continuer sur leur lancée, continuer à se développer, à être innovants malgré tous les changements en cours. Vous avez, en tant que ministre, la responsabilité, pour la partie qui vous concerne, de leur donner tous les outils qui leur permettront de suivre cette voie de la meilleure des façons. Je le répète, il en va du développement de notre Région.

M. le Président. - Je vous ai laissé un peu plus de temps, Madame Trotta, parce que j'ai bien vu que vos voisins ont tenté de vous déstabiliser, mais vous avez tenu bon.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je dirais plutôt un homme qui ose, plutôt qu'un homme de sagesse.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, la situation a évolué entre la mise en place des aéroports, il y a déjà plusieurs années, et la situation actuelle. Il est important de pouvoir réfléchir à un nouveau modèle. C'est, en tout cas, ce que vous nous avez proposé cet après-midi, avec une série de pistes différentes. Vous avez parlé de coordination, de faire se parler les gens.

Je pense qu'au-delà des pistes, on a véritablement senti une volonté de maximiser les différents opérateurs

en les coordonnant, en les faisant se parler tout en gardant leur spécificité.

C'est vraiment sur cette notion que je voudrais insister, à ce stade de la discussion, ce qui me paraît essentiel et à retenir du débat que nous avons eu aujourd'hui, puisque le chemin est encore long. On sera attentif à la suite des opérations, mais il me semble que les messages ont été entendus par les uns et par les autres. Nous vous soutiendrons dans cette nouvelle audace qui est la vôtre et on attendra de voir la suite des opérations tout en gardant, comme je l'ai dit, la spécificité de nos opérateurs.

M. le Président. - Voilà qui clôture, chers collègues, le débat sur les aéroports. Nous allons, d'ici quelques instants, ouvrir notre séance de vote.

Je vous demanderai d'être particulièrement attentifs, nous avons au programme 17 votes. Il ne faudra pas se tromper parce qu'il y en aura pour tout le monde, opposition et majorité.

Je demande dès lors aux secrétaires, vu la tâche ardue qui nous attend, de venir me rejoindre. Le sénateur M. Wahl est présent, le président de groupe-secrétaire aussi. Je vois que M. Wahl est déjà emballé.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. HENRY À M. COLLIN, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À
LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION
SUR « LA MISE EN DEMEURE PAR LA
COMMISSION EUROPÉENNE CONCERNANT
NATURA 2000 »,
PAR M. HENRY ET MME RYCKMANS
(DOC. 172 (2014-2015) N° 1)
ET PAR M. MOTTARD, MME MOINNET ET
M. DESQUESNES
(DOC. 173 (2014-2015) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région sur « la mise en demeure par la Commission européenne concernant Natura 2000 ».

La première motion motivée de M. Henry et Mme Ryckmans a été imprimée et distribuée sous le document n° 172 (2014-2015) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Mottard, Mme Moinnet et M. Desquesnes a été imprimée et distribuée sous le document n° 173 (2014-2015) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Mottard, Mme Moinnet et M. Desquesnes.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
37 membres répondent oui.
28 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzi, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Gillot, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Ryckmans, Tzanetatos, Wahl, Warnier.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

M. Hazée (Ecolo). - Vous observerez que la majorité est relative, aujourd'hui.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. MOUYARD À M. COLLIN, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À
LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION
SUR « L'IMPACT ET LE DEVENIR DU
NOURRISSAGE DISSUASIF DU SANGLIER »,
PAR MME BROGNIEZ, MM. EVRARD,
MOUYARD ET DODRIMONT
(DOC. 174 (2014-2015) N° 1)
ET PAR MM. DESQUESNES ET MOTTARD
(DOC. 175 (2014-2015) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des

Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région sur « l'impact et le devenir du nourrissage dissuasif du sanglier ».

La première motion motivée de Mme Brogniez, MM. Evrard, Mouyard et Dodrimont a été imprimée et distribuée sous le document n° 174 (2014-2015) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Desquesnes et Mottard a été imprimée et distribuée sous le document n° 175 (2014-2015) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Desquesnes et Mottard.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

37 membres répondent oui.

28 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Gillot, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Ryckmans, Tzanetatos, Wahl, Warnier.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. JEHOLET À M. FURLAN, MINISTRE DES
POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU
LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE
HOLD-UP DU GOUVERNEMENT WALLON EN
MATIÈRE DE CERTIFICATS VERTS POUR LES
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »
PAR MM. JEHOLET, CRUCKE,
MME DEFRANG-FIRKET ET M. MAROY
(DOC. 177 (204-2015) N° 1)
ET PAR MM. STOFFELS ET FOURNY
(DOC. 178 (2014-2015) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le hold-up du Gouvernement wallon en matière de certificats verts pour les installations photovoltaïques ».

La première motion motivée de MM. Jeholet, Crucke, Mme Defrang-Firket et M. Maroy a été imprimée et distribuée sous le document n° 177 (2014-2015) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Stoffels et Fourny a été imprimée et distribuée sous le document n° 178 (2014-2015) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Stoffels et Fourny.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

37 membres répondent oui.

28 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Gillot, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Ryckmans, Tzanetatos, Wahl, Warnier.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

**PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN
CONCLUSION DU DÉBAT SUR LE TRANSFERT
DES MOYENS FINANCIERS DE L'ÉTAT
FÉDÉRAL AUX RÉGIONS EN APPLICATION DE
LA NOUVELLE LOI DE FINANCEMENT,
PAR MM. FOURNY ET COLLIGNON
(DOC. 179 (2014-2015) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion du débat sur le transfert des moyens financiers de l'État fédéral aux Régions en application de la nouvelle loi de financement, par MM. Fourny et Collignon (Doc. 179 (2014-2015) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
37 membres répondent oui.
24 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Gillot, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl, Warnier.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Justification d'abstention

M. le Président. - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Mon abstention a été exprimée au cours du débat.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À
REPORTER L'INTRODUCTION DE LA TAXE AU
KILOMÈTRE POUR LES CAMIONS,
DÉPOSÉE PAR MM. CRUCKE, JEHOLET,
MME DOCK ET M. DODRIMONT
(DOC. 66 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à reporter l'introduction de la taxe au kilomètre pour les camions, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Mme Dock et M. Dodrimont (Doc. 66 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
22 membres répondent oui.
43 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Daele, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À
LA POLITIQUE CLIMATIQUE ET À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA
WALLONIE,
DÉPOSÉE PAR MM. BOUCHEZ, JEHOLET,
CRUCKE, MME DEFRANG-FIRKET ET
M. MAROY
(DOC. 93 (2014-2015) N° 1 À 3)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la politique climatique et à la solidarité internationale de la Wallonie, déposée par MM. Bouchez, Jeholet, Crucke, Mme Defrang-Firket et M. Maroy (Doc. 93 (2014-2015) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
22 membres répondent oui.
39 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Justification d'abstention

M. le Président. - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je l'ai exprimé lors du débat, Monsieur le Président.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS, DÉPOSÉE PAR M. ANTOINE, MMES SIMONET, MOINNET ET M. FOURNY (DOC. 150 (2014-2015) N° 1 À 5)

Votes nominatifs

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement n° 1, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par MM. Gillot et Warnier (Doc. 150 (2014-2015) N° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
6 membres répondent oui.
37 membres répondent non.
22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

Il n'y a pas de demande de justification d'abstention.

Nous allons voter sur l'amendement n° 2, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par MM. Gillot et Warnier (Doc. 150 (2014-2015) N° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
6 membres répondent oui.
37 membres répondent non.
22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

Il n'y a pas de demande de justification d'abstention.

Nous allons voter sur l'amendement n° 3, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par MM. Gillot et Warnier (Doc. 150 (2014-2015) N° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
6 membres répondent oui.
35 membres répondent non.
24 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vadorpe, Vienne, Waroux.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Fourny, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl, Zrihen.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Président, je souhaiterais justifier mon abstention par le fait que cet amendement qui demande que le CETA soit inclus dans le rapport sur le TTIP pourrait paraître intéressant à

première vue, sauf lorsque l'on dépose, à côté, une résolution.

Cela veut dire que, d'une part, on voudrait un petit peu transformer le contenu du texte tel que nous l'avions voulu et, d'autre part, que l'on reprenne une discussion très prochainement. Dans le souci de cohérence, je me suis abstenue. Je trouve qu'il est important - et je crois que le groupe socialiste l'a suffisamment manifesté - que nous nous opposions au dispositif CETA étant donné les clauses qui sont inscrites dedans, mais nous demandons une certaine cohérence et une certaine raison pour bien travailler et le faire, en tant que parlementaire, en toute connaissance de cause.

Je vous remercie.

M. le Président. - Fort bien. Il n'y a pas d'autre demande...

M. Fourny (cdH). - Si, Monsieur le Président. J'entends également justifier mon abstention de la même manière et me joins à l'explication qui vient d'être donnée par Mme Zrihen.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur Fourny.

Votes nominatifs (Suite)

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement n°1, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 150 (2014-2015) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
6 membres répondent oui.
35 membres répondent non.
24 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans et Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vadorpe, Vienne, Waroux.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Fourny, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl, Zrihen.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je pense que, lorsque l'on a élaboré le texte, la volonté était bien que l'on arrive au plus large consensus possible. Plusieurs de nos collègues ont été sollicités. La volonté de faire ce texte et uniquement de traiter de ce partenariat transatlantique de commerce et d'investissements et de faire en sorte que si d'autres opportunités se présentent et elles vont se présenter, je pense, incessamment, que nous puissions, à chaque fois, examiner, de manière extrêmement précise, puisqu'il s'agit d'une liste positive ou d'une liste négative, toutes les propositions qui sont faites.

Je pense que le Parlement, en tout les cas, le groupe socialiste et je pense que notre partenaire, le groupe cdH, est dans la même position, nous voulons avoir la possibilité d'examiner et de débattre en commission pleinement, sans faire un amendement qui pourrait se perdre dans un simple traité comme celui-ci.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je partage le point de vue développé par Mme Zrihen. Vous aurez l'occasion d'en débattre très prochainement en commission. Je pense que ce débat mérite une discussion de fond et pas se limiter à un amendement.

Votes nominatifs (Suite)

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement n°2, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 150 (2014-2015) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

6 membres répondent oui.

37 membres répondent non.

22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans et Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement n°3, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 150 (2014-2015) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

6 membres répondent oui.

37 membres répondent non.

22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans et Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement n°4, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 150 (2014-2015) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

43 membres répondent oui.

22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Daele, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement n° 5, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 150 (2014-2015) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

6 membres répondent oui.

37 membres répondent non.

22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, déposée par M. Antoine, Mmes Simonet, Moinnet et M. Fourny (Doc. 150 (2014-2015) N° 1 à 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

39 membres répondent oui.

26 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gillot, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Hazée, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Ryckmans, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, la proposition de résolution amendée est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Justification d'abstention

M. le Président. - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Président, vu l'importance du débat qui nous préoccupe aujourd'hui, nous ne pouvons déjà que regretter que la majorité ne soit pas en nombre. Autre constat que nous faisons, vous avez le soutien du PTB-GO !

Je voudrais en quelques mots faire une brève intervention pour justifier notre abstention sur cette proposition de résolution.

En effet, nous sommes d'avis que cet accord commercial avec les États-Unis doit être envisagé comme une opportunité pour nos entreprises et une opportunité pour créer des emplois en faveur de nos citoyens européens. Cet accord est aussi l'opportunité pour l'Europe de renforcer sa place sur l'échiquier mondial. C'est enfin une belle occasion de promouvoir ses standards qualitatifs et commerciaux à travers le monde.

Nous sommes d'avis, et convaincus même, qu'il est possible de trouver des convergences avec les États-Unis en matière réglementaire pour rendre les échanges commerciaux moins chers et plus rapides sans nécessairement s'écraser, sans réduire à néant nos normes européennes en termes de protection du consommateur, de santé et d'environnement.

En outre, nous vous rappelons que nous discutons ici d'un traité qui n'existe pas encore, qui n'est même pas finalisé puisque nous sommes toujours au stade des négociations, à la recherche d'un accord équilibré. Non, l'Europe n'est pas le dos au mur. La Commission ne conclura cet accord que quand elle sera satisfaite.

Nous soutenons les négociations qui traitent avec les États-Unis sans pour autant leur donner un blanc-seing, mais nous restons vigilants. Nous avons décidé de suivre de près les prises de position de la Commission, notamment sur l'ISDS. Nous mettrons à profit les échanges entre la Commission et les États membres et nous comptons sur nos parlementaires européens pour rappeler encore et encore les valeurs qui sont les nôtres et sur lesquelles nous ne transigerons pas.

Nous avons aussi bien conscience des craintes de la population que nous entendons et que nous, politiques, devons apaiser par tous les moyens et y apporter des réponses, sans pour autant quitter le navire. Au sujet de cette Commission européenne que vous voyez d'un si mauvais œil, que vous décrivez comme un monstre à la botte des lobbies, je vous rappelle qu'elle ne pourra pas, dans ce dossier, avancer toute seule avec les États-Unis. Elle devra, elle doit rendre des comptes, faire preuve d'un maximum de transparence, expliquer, convaincre du bien fondé de sa démarche. Elle devra obtenir l'aval d'une majorité au Parlement européen et l'aval des parlements de l'ensemble des États membres. Dans une démocratie, le parlement dispose d'une arme de poids que nous comptons bien utiliser. Si la Commission européenne ne respecte pas ses engagements, si elle porte atteinte à nos acquis, nous n'aurons aucun mal à rejeter cet accord dans le cadre du fonctionnement normal de nos institutions démocratiques.

Pour nous aussi, il faut de la transparence. Il faut protéger nos acquis, en termes de protection du

consommateur, de santé et d'environnement. Ces valeurs sont non négociables. Il faut préserver la capacité de légiférer des États. Il faut protéger le principe de l'exception culturelle. Les négociations sont toujours en cours. Le texte de l'accord n'est dès lors pas encore finalisé. Il est pour nous incohérent de demander maintenant la suspension des négociations. C'est pourquoi le groupe MR s'abstiendra sur cette proposition de résolution.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Notre abstention est fondée sur des motivations inverses au MR. Non, il ne faut pas plus de dérégulation, mais au contraire le maintien des normes les plus hautes en matière de politique sociale, économique ou environnementale. Nous avons dit et redit notre opposition claire et nette au projet TTIP. Demander la suspension des négociations, c'est un premier pas que nous saluons bien sûr par rapport aux positions initiales du PS et du cdH. Nous sommes ici dans un parlement qui a un réel pouvoir de décision et nous estimons essentiel d'exprimer un signal plus. Un signal plus clair, ce serait demander l'arrêt pur et simple des négociations. Un signal plus clair, c'est barrer dès à présent le traité CETA qui en est le cheval de Troie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Je me joins à l'avis du MR, même si cela peut surprendre plus d'un.

Effectivement, me demander de prendre une position sur un texte qui n'existe pas, sur des on-dit de l'aveu même de personnalités et que nous avons rencontrées aussi en commission. Ici, on vote sur du vent. On n'attend même pas que ce soit terminé.

Il faudrait d'abord avoir le texte. Une fois que le texte a été présenté, lisons-le, positionnons-nous et essayons de le faire changer s'il y a certaines choses qui ne nous plaisent pas dans ce texte. Voter aujourd'hui quelque chose qui n'existe pas, c'est un peu bizarre.

(Applaudissements)

M. Dermagne (PS). - Une fusion absorption, Monsieur le Président

M. le Président. - Pardon ?

(Rumeurs)

M. Dermagne (PS). - Fusion absorption du PP.

M. le Président. - Vous pouvez me le signaler tout de suite.

M. Puget (PP). - Comment savez-vous dans quel sens cela s'est fait ?

(Rumeurs)

M. Dermagne (PS). - La loi du nombre, Monsieur Puget.

M. le Président. - Monsieur Puget, si vous voulez absorber le MR, vous voyez M. le Greffier, il va arranger les affaires.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU
PROJET DE PARTENARIAT
TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET
D'INVESTISSEMENT (TTIP),
DÉPOSÉE PAR MME RYCKMANS, M. HAZÉE,
DAELE ET HENRY
(DOC. 151 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), déposée par Mme Ryckmans, MM. Hazée, Daele et Henry (Doc. 151 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
6 membres répondent oui.
37 membres répondent non.
22 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Poulin, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bellot, Brogniez, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Quelqu'un voudrait justifier l'abstention sur la clôture ? C'est juste pour comprendre. M. Wahl peut-être ?

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU LE
26 FÉVRIER 2015 ENTRE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
CONCERNANT LA CRÉATION ET LA GESTION
D'UN CADRE FRANCOPHONE DES
CERTIFICATIONS POUR L'ÉDUCATION ET LA
FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, EN
ABRÉGÉ « CFC »
(DOC. 158 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « CFC » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
59 membres répondent oui.
2 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Bellot, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, De Bue, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dock, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gérardon, Gonzalez Moyano, Henquet, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Maroy, Martin, Morreale, Mottard, Moucheron, Nicaise, Onkelinx, Poulin, Puget, Salvi, Sampaoli, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Vienne, Wahl, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :

MM. Gillot, Warnier.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- La séance est levée à 18 heures 41 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
M. Alain Onkelinx, PS
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Graziana Trotta, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Jean-Pascal van Ypersele, professeur ordinaire de climatologie et de sciences de l'environnement à l'UCL, Vice-président du GIEC
Mme Olga Zrihen, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Accord économique et commercial global (AECG/CETA)
- Budgets des recettes et dépenses de la Région wallonne pour l'année 2015
- Certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Cour des comptes
- Cour constitutionnelle
- Déclaration de Politique Qualité
- Homophobie
- Installations photovoltaïques
- Institutions européennes
- Intervention de M. van Ypersele, professeur ordinaire de climatologie et de sciences de l'environnement à l'UCL, Vice-président du GIEC
- Liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon
- Liste des rapports de commission
- Logement étudiant
- Loi de financement
- Natura 2000
- Nourrissage dissuasif du sanglier
- Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis
- Plans de cohésion sociale
- Politique climatique
- Recertification du Greffe à la norme managériale ISO9001:2008
- Solidarité internationale de la Wallonie
- Stratégie aéroportuaire en Wallonie
- Taxe au kilomètre pour les camions
- Traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada
- Tram à Liège
- Transfert des moyens financiers de l'État fédéral aux Régions
- Titres-services

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
APE	aides à la promotion de l'emploi
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CA	conseil d'administration
CEO	chief executive officer
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CO ₂	dioxyde de carbone
CSF	Conseil supérieur des Finances (fédéral)
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DPR	Déclaration de politique régionale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
ICN	Institut des comptes nationaux
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
IPP	impôt des personnes physiques
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs-États)
ISO	Organisation internationale de normalisation
OIP	organismes d'intérêt public
PIB	produit intérieur brut
ppm	part par million
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
UCL	Université catholique de Louvain